



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 143 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 24 octobre 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 octobre 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LA LOI SUR L'AIDE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AUX ENFANTS DES ANCIENS COMBATTANTS DÉCÉDÉS

C-50, Loi modifiant la législation relative aux avantages pour les anciens combattants et les enfants des anciens combattants décédés, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rey Pagtakhan propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir de nouveau au nom du gouvernement au sujet du projet de loi C-50.

Le fait que nous débattions du projet de loi à l'étape de la lecture finale si peu de temps après la deuxième lecture et les délibérations du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants montre à quel point les députés se préoccupent des questions concernant les anciens combattants.

Je remercie le comité permanent de l'étude minutieuse qu'il a effectuée et d'avoir approuvé cette mesure législative de façon unanime. Il va sans dire que je remercie aussi les députés d'avoir partagé mon enthousiasme et ma détermination pour que les mesures contenues dans le projet de loi, qui s'imposaient de toute urgence, soient adoptées par la Chambre dans les meilleurs délais.

Puisque le comité a fait rapport du projet de loi sans propositions d'amendement, il n'y a pas lieu de débattre plus avant les détails de ses trois principaux éléments. Néanmoins, j'aimerais brièvement faire quelques observations générales à cet égard.

La disposition qui rétablit le Programme d'aide en matière d'éducation pour les enfants à charge de membres des Forces

canadiennes tués dans l'exercice de leurs fonctions ou dont les blessures ont conduit à leur décès en fin de compte ne pourrait être plus opportune.

Il est clair qu'alors que le Canada continue d'assumer son rôle en matière de maintien et d'établissement de la paix dans le monde, dans des pays qui réclament encore la paix, il n'est que juste de faire en sorte que nos militaires qui risquent leur vie pour apporter la paix à d'autres puissent eux-mêmes avoir l'esprit en paix. L'accès de leurs enfants à l'enseignement postsecondaire est assuré grâce à l'aide apportée dans le cadre de ce programme. La mort en Afghanistan, plus tôt ce mois-ci et auparavant, de certains de nos meilleurs militaires qui accomplissaient alors leur devoir envers leur pays nous rappelle l'importance de rétablir ce programme.

Les autres éléments du programme tendant à répondre aux besoins urgents que j'avais annoncés plus tôt et les autres éléments du projet de loi offriront une aide accrue: aux anciens combattants qui ont servi en temps de guerre et touchent une pension d'invalidité de 48 p. 100 ou plus, peu importe que leurs besoins soient liés ou non à leur invalidité ouvrant droit à pension; aux anciens combattants qui ont servi outremer et qui attendent qu'un lit se libère dans un établissement; aux anciens combattants alliés ayant résidé au Canada pendant dix ans après la guerre et aux anciens prisonniers de guerre qui ont été emprisonnés pendant des périodes plus ou moins longues que celles qui sont déjà inscrites dans la loi et le règlement. Le projet de loi clarifie également dans la loi la définition de «membre des forces» aux fins de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

En fait, les dispositions du projet de loi vont nous aider à répondre à certains des besoins urgents des anciens combattants et de leur famille.

L'autre besoin urgent qui a le plus attiré l'attention du public concerne le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le PAAC. À l'instar de tous les députés dans cette enceinte, je suis heureux que nous ayons été en mesure de déjà mettre en place, peu après mon annonce en mai dernier de l'ensemble des initiatives, un changement au règlement qui permet maintenant aux conjoints admissibles d'anciens combattants décédés de profiter à vie de certains services reliés au PAAC. Ainsi, les personnes qui profitent à l'heure actuelle d'une prolongation d'un an du versement des prestations à la suite de la mort de leur conjoint ancien combattant, comme le prévoyait le règlement avant ce changement, pourront dorénavant continuer de toucher la prestation à vie, au besoin, et cela s'applique également à ceux et celles dont le conjoint meurt après le changement dans la réglementation.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de rappeler quelques éléments à ce sujet, pour plus de clarté et de précision. Premièrement, l'effet net de cette modification aux règlements n'est pas, et j'insiste sur le mot «pas», de retirer qui que ce soit des listes du PAAC, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Malheureusement et malgré nous, dans certains cercles, on a cru que des personnes avaient été retirées des listes. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Soyons clairs. Cette modification a permis à plus de 10 000 survivants admissibles d'être inscrits sur la liste du PAAC, à un coût de plus de 65 millions de dollars sur cinq ans, et ces gens s'ajoutent à ceux qui profitent encore de la prolongation d'un an accordée lors de la dernière modification des règlements.

Il faut aussi préciser qu'il le reste un défi à relever, c'est-à-dire que nous devons appliquer le nouveau règlement à tous les conjoints survivants dont la prolongation d'un an des prestations au titre du PAAC avait déjà pris fin avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

● (1010)

Tous les intervenants ont reconnu qu'il fallait corriger cette lacune. Comme je l'ai dit à maintes reprises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, ce défi reste présent à l'esprit du ministre et dans les coeurs des gens, surtout ceux des anciens combattants et de leur famille, j'en suis convaincu.

Voilà pourquoi le ministre et les groupes d'anciens combattants se sont penchés sur cette question avant que nous ne décidions d'annoncer, ce que j'ai fait par la suite en mai dernier, le train de mesures qui répondent aux autres besoins urgents des anciens combattants.

Voilà pourquoi, durant notre rencontre en mai dernier, j'ai abordé la question avec les dirigeants de la Légion royale canadienne, la LRC, la plus grande organisation d'anciens combattants du pays, avec les dirigeants de l'organisme Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, communément appelé Anavets, la plus ancienne association de toutes, ainsi qu'avec le Conseil national des associations d'anciens combattants, le CNAAC.

Nous étions tous devant un terrible dilemme. Devions-nous attendre d'avoir toutes les ressources financières nécessaires ou passer à l'action avec les ressources dont nous disposons? Tous les intervenants, la LRC, Anavets et le CNAAC, ont compris que nous n'avions pas les ressources nécessaires pour inclure les conjoints survivants pour lesquels la prolongation du PAAC avait été interrompue antérieurement.

À tout prendre, nous sommes convenus à l'unanimité, sans aucune dissidence, que la meilleure démarche consistait à canaliser immédiatement les ressources existantes de façon à aider les veuves qui touchaient déjà les prestations du PAAC ou allaient les recevoir ultérieurement, quitte à s'engager à continuer de travailler pour les autres. Ainsi, après mon annonce, nous avons pu tout de suite procurer les prestations du PAAC à quelques 10 000 veuves admissibles, et nous avons pu faire avancer à la Chambre le dossier des prestations prévues dans le projet de loi à l'étude.

C'est pourquoi je salue avec respect et reconnaissance la motion spéciale que le député de Nippissing a proposée au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. En voici le texte:

...le gouvernement devrait prendre tous les moyens possibles pour accorder ces avantages à vie du PAAC à tous les conjoints survivants admissibles des anciens combattants qui obtenaient ces avantages au moment de leur décès et non seulement à ceux qui y ont droit présentement à la suite des modifications

apportées au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants en juin 2003.

C'est pourquoi je partage et prends très au sérieux les sentiments exprimés à ce sujet tout récemment par Jennifer Keyes, de London, en Ontario, et Patricia White, de Charlottetown, ainsi que par une multitude d'autres personnes, sans oublier l'ensemble des députés. La question transcende les clivages de parti.

Monsieur le Président, nous arrivons tous à la fonction publique après avoir fait une autre carrière, en espérant pouvoir être le plus utiles possible aux Canadiens. À titre d'ancien pédiatre ayant oeuvré dans le domaine des soins pulmonaires, j'ai eu le privilège de m'occuper des plus jeunes de nos concitoyens, et, par définition, de ceux qui avaient le plus besoin de soins, et maintenant, à titre de ministre des Anciens combattants, je dirais que nos anciens combattants âgés comptent parmi ceux qui ont le plus besoin de soins de santé.

C'est en partie dans cette optique que j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour demander la collaboration de tous mes collègues dans le but d'assurer l'adoption rapide du projet de loi C-50. Il y a une autre question sur laquelle nous devons conjointement nous pencher, de l'avis des anciens combattants eux-mêmes. J'ai appris des anciens combattants que j'ai rencontrés individuellement ou collectivement que les soins de santé constituent l'une de leurs priorités.

À ce moment-ci, j'aimerais remercier encore une fois la direction de la Légion royale canadienne, l'association des anciens combattants de l'armée, de la marine et de la Force aérienne au Canada et le Conseil national des associations d'anciens combattants d'avoir partagé leurs connaissances sur les anciens combattants avec moi et avec les fonctionnaires de mon ministère.

Comme les députés le savent bien, mon ministère entretient depuis longtemps de bonnes relations avec les groupes d'anciens combattants du Canada. Depuis mon arrivée, il y a près de deux ans, j'ai eu à coeur de voir à ce que cette tradition de consultation et de collaboration se poursuive. Depuis la première fois où j'ai rencontré les dirigeants des associations d'anciens combattants, leurs priorités ont toujours été claires.

● (1015)

Je voudrais, en guise de conclusion, citer des observations venant des plus importantes et des plus vieilles organisations d'anciens combattants. Allan Parks, président national de la Légion royale canadienne, le groupe le plus important, a déclaré:

Par sa réponse aux besoins des prisonniers de guerre et des conjoints survivants, et en donnant des soins de longue durée aux anciens combattants, le Canada demeure à l'avant-garde du soutien à ses vétérans.

Robert Cassels, président national des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, le plus vieux groupe, a déclaré:

Je suis très heureux de l'annonce faite par le ministre des Affaires des anciens combattants qu'il présentera des propositions de modifications du programme afin de répondre aux besoins actuels les plus urgents des anciens combattants du Canada... Nous avons été pleinement consultés à chacune des étapes du processus.

Initiatives ministérielles

Je me permets de transmettre ces propos pour souligner l'excellence du partenariat de travail que nous avons avec ces groupes au moment où nous cherchons à atteindre notre objectif commun, à savoir, faire progresser le bien-être des anciens combattants et de leur famille, et, également, communiquer à ces trois grandes organisations d'anciens combattants notre appréciation de leur apport et de leurs analyses continus, de manière à ce que nous puissions mieux comprendre les besoins de nos anciens combattants. Nous remercions particulièrement la Légion royale canadienne et les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada d'avoir publiquement fait état de leur soutien indéfectible à notre recherche commune d'une solution à nos défis pressants.

De crainte d'oublier, faisons également part de notre gratitude au personnel d'Anciens combattants Canada, dont le dévouement et les services continuent de changer pour le mieux les vies de nos anciens combattants et de leur famille.

Chers collègues, faisons en sorte que le projet C-50 devienne loi dès que possible, de sorte que les bénéficiaires prévus, nos héros en temps de guerre et en temps de paix, puissent bénéficier de ses dispositions dans les meilleurs délais.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à propos de laquelle je veux être parfaitement claire. Est-ce que les 23 000 veuves des anciens combattants dont les maris sont décédés avant le 11 mai 2003 vont recevoir les mêmes prestations que les autres veuves après l'adoption de ce projet de loi?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, je ne peux parler du nombre de veuves. J'essaie de trouver le nombre le plus exact possible. Le nombre que je peux donner aujourd'hui à la députée pourrait ne pas être le même demain, puisque nous continuons à chercher une solution. Donc, je ne ferai aucun commentaire sur le nombre de veuves.

En ce qui concerne l'objet de la question, soit savoir si nous verserons des prestations aux personnes qui, lorsque l'annonce a été faite, n'étaient pas admissibles parce que leurs prestations avaient pris fin en vertu du programme, permettez-moi d'affirmer à la Chambre que cette question demeurera au coeur des préoccupations du ministère, comme elle demeure au coeur des préoccupations de tous les députés de la Chambre. Je continuerai à travailler fort, à l'instar du gouvernement, pour régler cette question.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le discours du ministre me surprend beaucoup. Il nous dit qu'il a écouté, mais je pense qu'il n'a pas compris.

Il nous dit qu'on n'a jamais rayé personne des listes. Le problème, c'est qu'il y aurait environ 27 000 veuves et veufs qui ne se retrouvent pas sur les listes. C'est pour cette raison qu'on n'a rayé personne des listes.

Le projet de loi qu'a déposé le ministre fait en sorte qu'environ 27 000 veuves et veufs ne pourront pas bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Est-ce que le ministre est prêt à nous dire aujourd'hui qu'il va dédommager ou encourager tous les veufs et veuves des anciens combattants?

• (1020)

[Traduction]

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, permettez-moi de dire que la députée poursuit le même but que moi.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je suis vraiment déconcerté. Les questions semblent être passablement claires et concises. Cette loi renferme-t-elle une disposition qui permettra en fait à ces personnes, qui ne respectaient pas l'exigence de la loi avant le 12 mai, et le nombre n'est pas important, de recevoir des prestations? Si elle n'en contient pas, le ministre acceptera-t-il que le Sénat modifie la loi afin d'inclure ces personnes?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, il n'y a rien d'ambigu, si le député a lu le projet de loi.

La question n'est pas traitée dans le projet de loi, avec tout le respect que je lui dois. Elle a été traitée dans les changements déjà apportés aux règlements. Comme nous le savons, il y a un projet de loi, une future loi fédérale. Il y a également une série de règlements qui ont aussi force de loi, mais ceux-ci se trouvent dans un autre document du Parlement, du gouvernement du pays.

Quant à savoir si nous accepterions une autre modification ou non, c'est très difficile de répondre à une question hypothétique. Cependant, que le député soit assuré que cette question me tient à coeur et que nous allons continuer à rechercher la bonne solution.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il nous apparaît très clairement que le ministre se livre à du verbiage quand il s'agit de répondre très directement à cette question. Celle-ci est pourtant très claire.

Ce que le ministre nous a dit, c'est que c'est peut-être les règlements qui ne permettent pas aux veuves d'être couvertes par ce programme. La question que je pose au ministre est la suivante: va-t-il veiller à modifier les règlements par décret afin d'inclure toutes les veuves, de manière à ce qu'elles puissent toutes, sans égard à la date du décès de leur mari, être admissibles à ce programme?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, c'est intéressant dans un débat au Parlement...

M. Rick Borotsik: Oui ou non? Modifiez la réglementation.

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, si le député veut bien faire preuve de respect et écouter, il voudra peut-être entendre la bonne réponse.

La députée a prétendu que je faisais du verbiage. J'ai toujours été transparent à la Chambre. Si je n'ai pas la réponse aujourd'hui, comment puis-je dire «oui»?

Je tiens seulement à dire que je vais continuer à rechercher la solution et, lorsque je l'aurai trouvée, cela va de soi qu'elle sera inscrite dans le bon document de la réglementation canadienne.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, permettez-moi de poser au ministre une question toute simple.

Le ministre a-t-il l'intention de veiller à ce que toutes les veuves d'anciens combattants soient traitées de la même façon, indépendamment du fait que leur époux soit mort le 12 mai ou après? Recevront-elles les mêmes prestations, peu importe ce que le ministre doit faire pour le garantir? Recevront-elles toutes les mêmes prestations?

Initiatives ministérielles

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, je ne sais pas comment je pourrais dire les choses autrement. Je ne sais pas ce que je pourrais faire de plus pour exprimer la profondeur des sentiments qui m'habitent à l'égard de cette question, mais nous devons être réalistes. Nous ne pouvons anticiper la décision du Parlement, le processus décisionnel. Permettez-moi de donner aux députés de la Chambre, au public canadien et aux anciens combattants et à leur famille l'assurance que, en ma qualité de ministre, je continuerai de consacrer toute mon énergie à l'atteinte de l'objectif.

Je vois des gens qui hochent la tête de haut en bas, des gens qui se plaisent à jouer les héros. Je continuerai de consacrer toute mon énergie à l'atteinte d'une solution satisfaisante. Il ne s'agit pas une question partisane.

●(1025)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder la question différemment.

Je ne crois pas qu'une autre question fasse davantage l'unanimité entre les parlementaires que celle d'une veuve pleurant la mort de son mari. Mais, dans les faits, cette veuve sera bientôt plongée dans une abjecte pauvreté si le gouvernement et le ministre ne font rien.

Nous comprenons qu'il faudrait établir des cadres réglementaires. Nous comprenons qu'il y a un certain nombre de problèmes financiers à régler, mais ce que nous voulons réellement savoir, c'est si le ministre a l'intention de faire modifier le règlement?

Vous avez le pouvoir de le faire, monsieur le ministre. Vous le pouvez facilement. S'il existe une volonté politique de le faire, vous le pouvez. Si nous pouvons changer les limites...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'invite le député à adresser ses observations à la présidence. Le député s'écarte beaucoup du droit chemin, ce matin.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Par votre entremise, monsieur le Président, je demande au ministre de bien vouloir envisager de modifier la réglementation pour qu'après le 12 mai, chacune des veuves bénéficient des avantages qui lui reviennent à juste titre.

Nous nous exprimons ainsi parce que ce sont les militaires qui font le sacrifice ultime. C'est finalement à nous, les députés du Parlement, qu'il incombe de veiller à ce que nos militaires et leurs familles disposent de ce dont ils ont besoin. Le gouvernement devrait cesser de perdre son temps et établir un cadre réglementaire valable. Si nous avons pu nous accorder nous-mêmes une augmentation de salaire, nous pouvons veiller aux besoins des veuves.

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, je partage l'avis des députés. Ce que je leur dis, c'est que nous devons continuer de travailler ensemble. Demeurons optimistes. Laissons tomber les attitudes pessimistes. Je suis une personne optimiste, et je le demeurerai.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je crois que ce dossier coûtera huit millions de dollars. Cette semaine, le ministre des Finances a signalé que nous avons un excédent de sept milliards de dollars. Quel est donc le problème?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, je n'aborderai pas les coûts.

Quand nous aurons une solution, ce que j'espère sincèrement, nous présenterons les chiffres, nous dévoilerons tout. Quand nous aurons une solution en main, tous les députés seront mis au courant.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un honneur de commenter le projet de loi C-50 au nom de l'opposition officielle et, plus particulièrement, au nom de son porte-parole pour les questions relatives aux anciens combattants, le député de Souris—Moose Mountain.

Après ce qu'a dit le ministre, je suis bouleversée pour les veuves du Canada qui ne recevront pas les mêmes prestations à vie que les autres veuves. Le sentiment de trahison est généralisé. Les veuves qui se retrouveront sans prestations ressentent le même chagrin que les veuves du caporal Beerenfenger et du sergent Short. Il n'y a pas de différence. En raison d'une décision, qui pourrait être changée, ces femmes seront laissées pour compte.

Le projet de loi C-50 s'est buté à une certaine opposition même si, de l'avis général, il semblait faire avancer la cause de tous les anciens combattants et de leurs veuves.

Cliff Chadderton, président du Conseil national des associations d'anciens combattants, avait des réserves et a écrit aux médias. Il a dit que, comme il devait subir une chirurgie au laser à un oeil, il n'était pas disponible. Il a toutefois déclaré que les propos du ministre des Anciens combattants rapportés dans le *National Post* l'avaient surpris.

M. Chadderton a écrit au ministre à au moins trois reprises à ce sujet et n'a jamais reçu de réponse. Il sait maintenant pourquoi. Il a dit qu'il mettrait la question à l'ordre du jour de la réunion annuelle de l'association, mais rien n'indique que le gouvernement fasse quoi que ce soit. Lors de sa dernière réunion, l'association avait demandé spécifiquement que les veuves dont le mari était mort depuis plus longtemps soient couvertes même si les fonds étaient rares. Il a dit que d'autres associations d'anciens combattants aimeraient que toutes les veuves soient couvertes.

M. Chadderton et ses recherchistes ne dévient pas des propos tenus dans la lettre au ministre du 23 octobre 2003 et dans le communiqué de la même date. Il estime que c'est au ministre de lui répondre en détail. Il n'était certainement pas satisfait d'entendre le ministre dire qu'il était déçu que M. Chadderton réclame sa démission, vu que le ministre n'a donné aucune indication qu'il ferait quoi que ce soit, et ce, en dépit de la promesse du premier ministre.

Nous espérons pouvoir parler aujourd'hui d'une victoire. Notre porte-parole concernant les affaires des anciens combattants aurait été si heureux de célébrer avec les milliers de veuves de militaires ayant attendu avec tant de patience l'avènement des changements prévus dans cette mesure législative. Année après année, le député de Souris—Moose Mountain a cherché à atteindre l'objectif d'égalité. C'est avant tout une question d'égalité pour les veuves de militaires.

Cette année, pour atteindre cet objectif, mon collègue du caucus s'est fixé comme date cible le 11 novembre. Comme vous le savez, monsieur le Président, il est fort probable que la Chambre s'ajourne avant cette date et mette fin à ses travaux le 7 novembre. Tous les députés craignent donc beaucoup que l'on n'apporte pas les changements voulus pour que les prestations soient accordées à toutes les veuves.

Initiatives ministérielles

● (1030)

Je me demande si l'ordre du premier ministre en attente de ne plus affecter de fonds est une tactique dilatoire en attendant son accession au trône. Se peut-il que son nouveau caucus cherche tout simplement à créer l'illusion qu'il sera le grand sauveur de ces veuves? Ou encore se peut-il que l'on attende tout simplement qu'un plus grand nombre de veuves meurent et ne puissent toucher les prestations qui leur reviennent de plein droit?

De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que les veuves et les personnes à charge des anciens combattants décédés attendent depuis assez longtemps de bénéficier d'un traitement égal.

Pour ces personnes, le jour du Souvenir prendra un nouveau sens. Elles ne pourront compter sur une nation reconnaissante, consciente de leur sacrifice et de celui de leur famille au service du pays.

L'opposition officielle continuera d'insister pour que soient apportées les modifications aux prestations destinées aux anciens combattants et aux enfants des anciens combattants décédés.

Au nombre des mesures à adopter ou ayant été adoptées depuis l'annonce faite le 12 mai par le ministre, il y a l'élargissement des critères d'admissibilité au programme de santé pour les anciens combattants touchant la pension d'invalidité. Ce faisant, les bénéficiaires du programme pour l'autonomie des anciens combattants bénéficieront des soins de santé dispensés aux anciens combattants ayant servi outre-mer qui demeurent à la maison en attendant un lit d'accès prioritaire dans une installation de soins de longue durée. Toutefois, rien n'est prévu pour les veuves dont le mari est décédé avant le 12 mai.

La mesure législative offre des soins de longue durée et des avantages médicaux aux anciens combattants alliés ayant résidé pendant 10 ans au Canada après la guerre, mais elle ne prévoit rien pour les veuves dont le conjoint est décédé avant le mois de mai de l'année en cours.

Le projet de loi ferait passer d'un an à la vie entière la période de versement des prestations prévues dans le PAAC qui couvrent les coûts de l'entretien ménager et de l'entretien du terrain. Ces prestations seraient accordées aux veuves à la suite du décès de leur conjoint ou partenaire qui était un ancien combattant et qui recevait des prestations de ce genre. Cependant, il ne prévoit rien pour les veuves dont le conjoint est décédé avant le mois de mai.

C'est avec réticence, particulièrement en raison des personnes auxquelles le projet de loi était censé venir en aide, mais aussi avec un sentiment d'urgence, que je voudrais intervenir sur ces questions. Étant donné le vieillissement de nos anciens combattants, de leur veuve et des personnes à leur charge, ils ne bénéficieront pas des modifications annoncées dans le projet de loi C-50. Cette année, le jour du Souvenir rappellera que non seulement les veuves ont perdu un être cher, mais aussi que le gouvernement n'a pas été disposé à agir de façon opportune. Le 11 novembre prochain, elles se souviendront que le gouvernement leur a tourné le dos.

Je sais que notre porte-parole, le député de Souris—Moose Mountain, a reçu plus de 1 000 lettres de veuves, ainsi que d'électeurs de ma circonscription, qui voulaient pouvoir remercier le ministre d'aller de l'avant au sujet de ces prestations. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas changé de discours pendant toutes ces années?

● (1035)

Après des années de lobbying pour que les modifications exposées dans le projet de loi C-50 soient apportées, qu'est-ce qui a donné le second souffle à ce projet? Je n'ai absolument aucune

hésitation à dire que c'est le travail acharné du porte-parole de l'opposition officielle pour les anciens combattants, qui a mis ce dossier au premier plan des préoccupations.

Je n'ai jamais cru aux coïncidences. Les Canadiens ne peuvent s'empêcher de s'interroger sur le moment choisi. Il se trouve que l'adoption du projet de loi coïnciderait avec les décès du sergent Short et du caporal Beerenfenger dans une jeep Iltis, en Afghanistan. Si quelque chose de positif avait pu ressortir de ces morts tragiques, cela aurait été de rendre hommage aux veuves des anciens combattants et d'annoncer aujourd'hui que toutes les veuves recevront les prestations à vie. Le caporal Beerenfenger et le sergent Short sont déjà des héros, mais ils l'auraient été cent fois plus.

Si le ministre avait annoncé que toutes les veuves allaient recevoir ces prestations, cela aurait peut-être apaisé mon cynisme et celui de nombreux Canadiens pour qui ce gouvernement ne fait jamais ce qu'il doit faire à moins d'y être poussé par quelqu'un, les médias ou l'opposition officielle.

Et lorsque le gouvernement agit, il prend des demi-mesures, comme nous l'avons vu aujourd'hui, qui visent davantage à faire taire ses détracteurs qu'à résoudre les problèmes. Cela m'amène à parler des milliers de veuves qui se voient refuser les prestations du PAAC.

Hier encore, le président du Conseil national des associations d'anciens combattants a demandé la démission du ministre des Anciens combattants, parce qu'il n'a pas remédié aux lacunes de la loi comme le demandait le conseil. Aujourd'hui, je demande moi aussi au ministre de démissionner, car il a commis une trahison de la pire espèce.

Nous espérons que le ministre répondra rapidement aux préoccupations dont le Conseil national d'associations d'anciens combattants lui faisait part dans sa lettre du 23 octobre 2003 et qu'il dissipera toute confusion au sujet des quelque 23 000 veuves dont les conjoints sont décédés avant la date arrêtée en mai. J'espère que nous aurons droit à des éclaircissements écrits, plutôt qu'au double discours ni chair ni poisson qu'on nous sert aujourd'hui à la Chambre.

En tant que députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je suis heureuse de représenter les membres des Forces canadiennes, hommes et femmes, qui habitent sur la base de Petawawa.

● (1040)

De nombreuses personnes qui goûtent à la vie dans la vallée supérieure de l'Outaouais choisissent d'y vivre leur retraite. C'est ce qui explique qu'un nombre important de militaires à la retraite ont adopté le comté de Renfrew comme lieu de résidence. Dans ma circonscription, de nombreuses veuves de militaires et les personnes à leur charge portent un intérêt personnel à la question de l'égalité de traitement. Aujourd'hui, j'aurais beaucoup aimé partager avec eux la joie à laquelle nous étions en droit de nous attendre. Des fils, des filles, des frères et des soeurs écrivent et téléphonent au nom des veuves.

Je sais que tous les députés de l'opposition de ce côté-ci sont unis et continueront d'exercer des pressions au nom des veuves, jusqu'à ce que nous partagions tous la même joie et félicitons le ministre, qui qu'il soit.

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, la députée a cité les propos du chef d'une organisation d'anciens combattants, lequel a malheureusement réclamé ma démission, et cela m'attriste, comme l'a fait la députée, qui a exprimé le même souhait.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de lire un segment du communiqué émis par la Légion royale canadienne et Les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada à ce sujet et de contester une déclaration des médias. Je tiens à ce que la déclaration faite par les deux plus anciennes et plus grandes organisations d'anciens combattants et de leurs familles soit inscrite au compte rendu des débats. Au cours de la réunion tenue le 7 mai 2003, ils ont déclaré ceci:

Lors de cette réunion, le ministre des Anciens combattants a dit clairement, de manière à bien se faire comprendre par toutes les parties présentes, que l'accès élargi au PAAC au-delà de la période d'une année ne serait pas rétroactif pour les veuves.

J'ai lu cette déclaration parce que le chef cité par la députée était à cette réunion et, en toute modestie, je signale que c'est moi qui ai soulevé cette question. Néanmoins, tout le monde, face à ce grand défi, a décidé d'aller de l'avant et d'apporter immédiatement un changement touchant la vie des conjoints survivants.

Toutefois, il n'était pas possible de tout faire à ce moment-là. Comme je l'ai répété à la Chambre à maintes reprises, parce que je suis très direct, nous ne disposons pas des ressources financières nécessaires.

Néanmoins, contrairement à la députée, qui presque jusqu'à la fin de son intervention, n'a parlé que de son parti comme si les autres députés de l'opposition n'avaient pas d'importance, j'essaie de tirer le meilleur parti des ressources dont je dispose. Est-ce de l'égoïsme de ma part?

Comme je l'ai mentionné, il ne s'agit pas d'une question partisane. Je cite de nouveau des extraits des communiqués de ces deux grandes organisations qui disent:

Nous respectons l'honnêteté et l'approche directe de l'actuel ministre des Anciens combattants à l'égard des questions concernant les anciens combattants.

Mme Cheryl Gallant: Ils ont été dupés.

L'hon. Rey Pagtakhan: Attendez. J'ai attendu mon tour pour parler. Monsieur le Président, j'aimerais qu'on fasse preuve d'un peu de respect dans cette enceinte.

Dans son intervention, la députée a essayé de créer une illusion en faisant allusion au premier ministre. C'est dommage quand il s'agit d'une question urgente sur laquelle nous ne pouvons pas travailler tous ensemble. Il n'est pas question qu'un groupe essaie de s'attribuer le mérite. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. Je travaille de façon calme et lorsque j'obtiens des résultats, il m'importe peu que mon nom soit mentionné.

Rappelons-nous que la noblesse de la politique se mesure mieux lorsqu'on continue à faire de son mieux, pour obtenir des résultats. En outre, dans l'au-delà, il importe peu qu'on se rappelle de notre nom. La seule chose qui compte, c'est ce que nous aurons accompli pour les Canadiens.

La députée a mentionné qu'il n'y a rien pour les veuves. Or, il y a des pensions pour les veuves. Ce sont des prestations additionnelles et nous travaillons à cet égard.

Il n'y a pas eu de trahison et je peux montrer ma feuille de route à la députée. Sauf tout le respect que je lui dois et en toute modestie, peut-elle me dire si quelqu'un a défendu plus ardemment et plus fort que moi les anciens combattants et leurs familles?

•(1045)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le gouvernement peut acheter de luxueux réactés pour 100 millions de dollars pour les déplacements du premier ministre et de son Cabinet. Il peut le faire en un clin d'oeil. Cependant, des gens qui méritent des prestations sont abandonnés à leur sort.

En ce qui concerne le respect à la Chambre, dans l'opposition, nous voulons qu'on respecte les veuves.

Le ministre a parlé de ceux à qui le mérite revenait. Je sais que notre collègue de Souris—Moose Mountain réclame cela depuis des années. S'il y a une seule question à laquelle il s'attarde, c'est bien celle-ci. Cependant, il ne s'agit pas de savoir à qui revient le mérite.

J'avais préparé un discours aujourd'hui pour me féliciter qu'on rende enfin justice à ces veuves. Nous pensions vraiment que le ministre allait agir comme il se doit et annoncer que toutes les veuves des anciens combattants seraient traitées sur le même pied.

Ainsi, je répète ma demande. Ce n'est pas simplement une trahison des veuves. C'est une trahison de nos militaires actuels et de leurs conjoints également. Je demande donc à nouveau au ministre de démissionner.

•(1050)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, en ce qui concerne la demande de la députée au sujet de la démission du ministre, même si je suis très fâché, à l'instar de gens comme Cliff Chadderton et de beaucoup d'autres, de voir le ministre tergiverser lorsqu'il s'agit de modifier la loi, je voudrais préciser que la députée sait très bien que si le ministre démissionnait aujourd'hui, il n'y aurait probablement pas un nouveau ministre avant avril pour régler le problème, étant donné le changement de direction au Parti libéral. Cela va retarder les délibérations encore davantage, ce qui va nuire à notre lutte.

Je félicite la députée de son discours au sujet des veuves. Je suis aussi fâché qu'elle de cela, mais si le ministre démissionnait aujourd'hui, cela ne ferait que retarder les choses encore plus. Aussi fâchée soit-elle, et ce à juste titre, ne pense-t-elle pas qu'il serait préférable pour nous tous, y compris les libéraux d'arrière-ban qui appuient les modifications en question, de continuer d'exercer le plus de pressions possible sur le ministre au nom des veuves, afin d'obtenir ce qui leur revient? Pense-t-elle que ce pourrait être une meilleure façon d'aborder ce débat, qui revient constamment?

Je partage la colère de la députée à ce sujet. Elle a raison. Le fait est que rien n'empêche que cela soit fait. Il n'y a absolument aucune raison pour qu'on ne s'occupe pas de ces veuves.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'aimerais remercier les autres partis d'opposition de ce côté de la Chambre. Le Parti progressiste-conservateur du Canada, le Nouveau Parti démocratique du Canada, le Bloc québécois et nous-mêmes avons tous lutté vaillamment pour ces veuves et pour tous les anciens combattants.

J'ai du mal à croire que, si un ministre était frappé d'incapacité, la situation retarderait l'adoption d'un projet de loi. Il suffit de faire ce qui s'impose, de préparer les documents et d'inclure les veuves, voilà tout.

Le Parti libéral du Canada prétend préconiser l'égalité. Il n'existe pas d'égalité en l'occurrence. L'occasion est belle de voir si les Libéraux sont vraiment capables de défendre quoi que ce soit.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à résumer brièvement la situation. Si j'ai bien compris le ministre, il a affirmé que tous les intervenants s'entendent sur l'objectif. Par conséquent, je suppose que l'objectif est d'assurer la justice pour les veuves et de régler ce problème. Durant la période des questions, je l'ai entendu dire que les coffres étaient vides et que les ressources n'étaient tout simplement pas là.

Cette affirmation me pose bien des problèmes. Le budget de la gouverneure générale a grimpé en flèche au cours des dernières années; la hausse est même de plusieurs millions de dollars. Le coût du voyage en Russie à lui seul pourrait payer de nombreuses pensions de veuves.

Je pense à certains membres du réseau de copinage qui ont fait les manchettes récemment, comme M. Radwanski. J'ai calculé un peu son budget. Nous pourrions probablement offrir des prestations à 2 000 conjoints survivants avec les sommes qu'il gaspillait. De même, la Société maritime CSL Inc. de l'ancien ministre des Finances a reçu environ 20 millions de dollars. Un tel montant pourrait probablement financer le programme pour sa durée totale.

La députée serait-elle prête à admettre qu'il n'existe pas, dans les coffres du gouvernement, de ressources suffisantes pour financer les pensions?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir soulevé des points aussi valables. Il suffit de voir le gaspillage au gouvernement pour constater que l'argent est vraiment là. Par exemple, on a gaspillé 2 milliards de dollars à DRHC, et le registre des armes à feu a engouffré 1 milliard de dollars. Je crois qu'une somme estimative de 500 millions de dollars est disponible pour assurer le fonctionnement du registre, mais cela ne fera rien en réalité pour sauver des vies. Cela ne servira qu'à créer des emplois artificiels et surtout à violer les droits des Canadiens.

Nous avons également vu du gaspillage dans l'affaire Radwanski et dans le dossier des déjeuners de la ministre du Patrimoine canadien qui coûtaient 28 000 \$ par année.

Si nous examinions vraiment les habitudes de dépense du gouvernement, des ministres et des mandarins, nous trouverions assez d'argent pour nous occuper des femmes dont les maris se sont battus vaillamment pour la liberté dont nous jouissons aujourd'hui.

• (1055)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, si je suis ici aujourd'hui, c'est principalement en raison du projet de loi C-50. Comme bien d'autres députés, j'ai été saisi de la question des pensions des veuves.

Comme les députés le savent, le projet de loi a été présenté pour la première lecture le 18 septembre. Puisqu'il vise à modifier un certain nombre de lois, nous devons, pour trouver le fil conducteur, examiner les lois existantes. Aux termes de la loi actuelle, la date à laquelle les veuves deviennent admissibles à la pension est prévue dans les règlements. Le projet de loi ne changerait pas les règlements, mais bien les lois.

Je tiens à assurer aux députés, et je demanderai à la députée si elle est d'accord avec moi sur ce point, que la date à laquelle les veuves deviennent admissibles à la pension est une question qui relève des règlements, et ceux-ci peuvent être modifiés par décret à n'importe quel moment. Par conséquent, il est encore possible d'annoncer une modification aux règlements sans que cela ne nécessite qu'on modifie le projet de loi à l'étude. Si la députée n'est pas certaine de cela, elle voudra peut-être poser la question par écrit au ministre.

Est-elle d'accord pour dire que, si c'est prévu dans les règlements, un tel changement pourrait encore être fait d'ici le 11 novembre?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le projet de loi C-50 renferme plein de bonnes choses et nous voudrions qu'il soit adopté aussitôt que possible.

Le député lui-même a indiqué qu'il suffirait de modifier les règlements, ce que le Cabinet pourrait faire n'importe quand. Pourquoi ne l'a-t-il donc pas encore fait? Qu'attend-il?

Article 31 du Règlement

Tous les anciens combattants et leurs veuves craignent que si on repoussait l'adoption du projet de loi, le gouvernement l'oublierait après le 11 novembre. On oublierait ces gens pendant une autre année. Voilà pourquoi nous tenons à ce que cette question soit examinée maintenant, et non après le 7 novembre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PRIX PAUL MARTIN PÈRE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage aujourd'hui à Ralph Griffin, un résident de Thorold, une localité de Niagara-Centre, ma circonscription, qui vient de se voir remettre le Prix du Très honorable Paul Martin père, pour son dévouement et son zèle en tant que bénévole pour la Marche des dix sous de l'Ontario.

M. Griffin, qui en est à sa seizième année consécutive de bénévolat au profit de cette oeuvre, offre son soutien à divers programmes, et principalement le programme d'amitié, qui favorise le développement de liens d'amitié en associant un adulte atteint d'une incapacité physique à un bénévole qui partage les mêmes intérêts.

M. Griffin organise également des activités de financement et des événements sociaux annuels.

Je félicite Ralph et le remercie de son dévouement à l'égard de la Marche des dix sous de l'Ontario.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre courtise les dirigeants chinois, M. Wang Bingzhang, dont les parents habitent à Surrey, est incarcéré à vie dans une prison chinoise.

Cinq mois après le début de sa période de détention, M. Wang ne savait toujours pas de quoi on l'accusait. On lui a refusé le droit à un avocat et à une révision judiciaire de son arrestation et de sa détention. On lui a refusé également la présomption d'innocence, le droit de préparer une défense, le droit à un procès juste et tenu dans des délais raisonnables, et le droit de contre-interroger des témoins.

Au mois de juillet, le groupe de travail des Nations Unies sur les détentions arbitraires a jugé arbitraire et contraire au droit international la détention de M. Wang. Il a établi que les accusations d'espionnage et de terrorisme pesant contre lui n'avaient aucun fondement. On voulait simplement le punir pour avoir fait avancer la cause de la démocratie.

Pendant ce temps, notre premier ministre était accueilli par une salve de 19 coups de canon sur la place Tiananmen, le symbole même de la plus infâme atteinte aux droits civils et de la personne à survenir en Chine.

Les membres de la famille de M. Wang habitant au Canada pleurent de frustration et de honte de voir notre premier ministre accueillir à bras ouverts le régime qui a jeté son fils en prison pour la vie.

Article 31 du Règlement

●(1100)

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, au début de la semaine, mon épouse et moi assistions à une activité plutôt inhabituelle organisée par le Service correctionnel du Canada. Il s'agissait de la quatrième vente aux enchères d'oeuvres d'art des détenus, à des fins caritatives, une occasion pour les détenus purgeant des peines dans des établissements fédéraux de mettre leurs talents artistiques au service de la communauté. En tout, 61 oeuvres d'art réalisées par 27 détenus ont été mises aux enchères.

Je suis heureux de dire à la Chambre que plus de 20 000 dollars ont été recueillis, ce qui comprend ma faible contribution, et que le produit de cette vente sera versé à l'Inuit Society of Nunavut, à Centraide et à la Fondation pour les arts dans les prisons.

Je souhaite féliciter le Service correctionnel du Canada pour cette initiative, le Musée des beaux-arts du Canada, pour avoir fourni un excellent lieu de présentation, et, le plus important, les hommes et les femmes qui ont offert leurs oeuvres et qui ont ainsi contribué à la collectivité d'une manière nouvelle.

Bravo et j'attends avec impatience la cinquième vente aux enchères l'année prochaine.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour souligner le centenaire de la Branche des communications et de l'électronique des Forces canadiennes.

Depuis ses humbles débuts, le Corps des transmissions, comme on l'appelle couramment, est devenu un chef de file du développement et de l'utilisation des nouvelles technologies qui ont amélioré les communications et la capacité opérationnelle des Forces canadiennes.

Cette année, les anciens membres et les membres actuels de la branche ont travaillé fort pour organiser un éventail impressionnant d'activités marquant le centenaire. Des retrouvailles ont eu lieu en août, à Kingston, la maison mère de la branche. Son colonel en chef, la Princesse Royale, a honoré les participants de sa présence lors des célébrations de la fin de semaine.

Au nom du député de Kingston et les Îles, je félicite le comité organisateur du centenaire de 2003 et toutes les personnes qui ont contribué au magnifique succès de ces célébrations.

Les Canadiens sont très fiers des réalisations de la Branche des communications et de l'électronique et lui offrent leurs meilleurs vœux.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la décision du gouvernement fédéral de donner 15 millions de dollars à un laboratoire de recherche américain sur les neutrons constitue une véritable gifle au visage de Bertram Brockhouse, lauréat du prix Nobel.

Monsieur Brockhouse étant le seul lauréat du prix Nobel qui est né, qui a étudié et qui a travaillé toute sa vie au Canada, aurait été en mesure d'accomplir ce travail grâce aux laboratoires de Chalk River, qui comportent les installations de recherche nécessaires. Il sera probablement le dernier à pouvoir le faire.

Si nous voulons maintenir et soutenir la réputation internationale que le Canada s'est acquise, grâce au travail de gens comme le Dr Brockhouse dans le domaine nucléaire, nous devons financer et construire des installations de recherche au Canada. Même des nations non nucléaires comme l'Australie exploitent des réacteurs de recherche, vu leurs énormes applications en science et en technologie.

En se fiant à d'autres pays pour disposer d'une source moderne de neutrons, le Canada finira par se retrouver à la remorque d'autres nations dans ce type de recherche où nous avons déjà été des chefs de file mondiaux.

Une installation canadienne de recherche sur les neutrons est indispensable, si notre pays envisage sérieusement de développer une économie fondée sur le savoir. Gardons chez nous les investissements en recherche.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Je suis heureux de souligner ici l'importance de cette organisation pour le Canada.

Nous estimons que la coopération multilatérale est la voie la plus sûre en ce qui a trait à la sécurité à long terme de la communauté internationale.

L'ONU a connu de nombreuses difficultés au cours de la dernière année. Ces difficultés soulèvent de nombreuses questions quant au fonctionnement et au rôle de l'organisation.

L'ONU doit être et sera au centre de la réponse que la communauté internationale apportera aux défis qu'elle doit relever aujourd'hui.

Le Canada continuera de lui apporter à cet égard son appui indéfectible.

* * *

●(1105)

LE FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU, célèbre cette semaine son 25^e anniversaire de fondation. Cet organisme a mené plusieurs batailles en faveur du droit au logement et, plus particulièrement, au logement social.

D'ailleurs, le FRAPRU a rappelé dernièrement que, en 1990, le député de LaSalle—Émard était cosignataire d'un rapport du Parti libéral qui accusait le gouvernement conservateur d'avoir «amputé les budgets et les programmes de logement».

Or, l'ex-ministre des Finances a fait pire en ne prévoyant pas un sou pour le financement de nouveaux logements sociaux au pays durant huit années consécutives, ce qui, au Québec, a privé les mal-logés et les sans-abri de 40 000 logements sociaux.

Le Bloc québécois continuera d'appuyer les revendications du FRAPRU et exigera du futur premier ministre, lorsqu'il sortira enfin de derrière les rideaux, qu'il réinvestisse massivement dans le logement social.

Article 31 du Règlement

Au nom de tous mes collègues, je tiens à féliciter et à remercier le FRAPRU ainsi que son coordonnateur, M. François Saillant, pour toutes ces années consacrées à la défense des plus démunis.

* * *

[Traduction]

LA COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je souligne aujourd'hui le 25^e anniversaire de la *Toronto and Region Islamic Congregation*, c'est-à-dire la communauté islamique de la région métropolitaine de Toronto, la TARIC, et la félicite pour le lancement de la phase 2 de son projet de construction.

J'ai eu l'honneur d'être invitée aux célébrations récentes de son 25^e anniversaire.

À ses débuts, la TARIC a été constituée comme corporation sans capital-actions en 1978 pour devenir au cours des 25 dernières années une grande organisation à fins multiples, qui dessert la communauté musulmane dans la région du Grand Toronto. La TARIC occupe désormais une place importante dans notre communauté multiculturelle.

Le centre de la TARIC a été inauguré en 1991 et compte aujourd'hui plus de 10 000 membres. Le nouvel immeuble viendra répondre à une demande croissante de locaux et de services.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter son président, M. Haroon Salamat, et son conseil d'administration en cette occasion tout à fait spéciale et à leur souhaiter beaucoup de succès dans leur nouvel établissement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les restrictions incohérentes imposées par les pays étrangers à l'égard des importations de produits du boeuf ont causé d'énormes préjudices à l'industrie canadienne du boeuf.

Le gouvernement libéral n'était pas préparé à faire face à ce problème et, depuis que le pire est arrivé, il n'a pris que des mesures timides et inadéquates pour y remédier.

Le gouvernement doit immédiatement établir des protocoles reconnus à l'échelle internationale. Nous devons remplacer les prises de position préjudiciables par rapport aux frontières par des règles sensées, à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Les agriculteurs de ma circonscription ne vivent pas simplement un ralentissement de leurs activités, ils sont en train de sombrer. Pour bon nombre d'entre eux, c'est l'épisode le plus désastreux de leur vie et la période la plus pénible jamais vécue par leur famille. Le gouvernement est toutefois resté pratiquement muet.

On ne peut même pas dire que ses interventions laissent à désirer, car il n'intervient même pas.

Les éleveurs de bovins de partout au Canada ont perdu espoir de voir le gouvernement libéral faire quelque chose et ils ont pris l'initiative de traiter directement avec les autorités américaines.

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui afin de souligner un anniversaire très important.

En effet, demain, le 25 octobre, marquera le 10^e anniversaire de la victoire du Parti libéral du Canada sous le leadership du très honorable député de Saint-Maurice.

Grâce à l'agenda proactif du gouvernement qu'il a dirigé, le pays a connu une croissance économique extraordinaire et a su maintenir des services de qualité à la population.

En ce 10^e anniversaire, nous avons beaucoup à célébrer et nous devons être fiers de nos réalisations. Nous pouvons envisager l'avenir forts de nos réussites, car nous avons fait en sorte que le pays se dote de bases solides.

Nous sommes maintenant prêts pour un autre mandat.

* * *

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, le plus grand problème démocratique au Canada tient à l'impossibilité pour l'électorat de remplacer le gouvernement en place.

Le succès du projet de fusion entre l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur empêchera les libéraux de gagner par défaut, à cause du partage du vote, toutes les élections qui se succèdent. Il y a, à la Chambre des communes, trop de partis qui fractionnent les voix, à tel point que les libéraux ont été portés au pouvoir en 1993 avec seulement 37 p. 100 du suffrage populaire.

Les Canadiens ont besoin d'une solution de rechange à l'élection des libéraux aux prochaines élections. Voilà pourquoi la fusion des deux partis conservateurs est une bonne nouvelle pour notre pays et pour la démocratie. Avec un Parti conservateur unifié, les voix que nous obtiendrons auront vraiment un poids dans la balance. Nous pourrions nous débarrasser d'un gouvernement indésirable.

Le chef du Parti progressiste-conservateur et celui de l'opposition officielle méritent notre reconnaissance pour avoir fait passer au premier plan les intérêts de notre pays et la démocratie. Ils méritent l'appui de tous les Canadiens.

* * *

•(1110)

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Il y a 58 ans aujourd'hui, la Charte des Nations Unies entrain en vigueur. Un certain nombre de pays s'étaient alors ralliés dans l'espoir de créer un monde meilleur fondé sur des principes communs et la primauté du droit.

Les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui ne sont pas plus déconcertants qu'en 1945. Nous avons accompli des progrès incommensurables dans certains domaines; dans d'autres, de nouveaux défis se présentent à nous. Ces défis ne font que souligner le rôle essentiel et l'importance des efforts de collaboration internationale et des institutions comme les Nations Unies.

Article 31 du Règlement

Le Canada a joué un rôle de chef de file au moment de la création, en 1945, de la charte originale des Nations Unies. Nous continuons de jouer un rôle de premier plan dans le monde. Je suis persuadée que tous les Canadiens se joindront à moi pour célébrer la Journée des Nations Unies cette année.

* * *

[Français]

L'IMPRIMERIE DUMAINE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le 20 octobre dernier, l'Imprimerie Dumaine a été honorée par la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe, par le Centre local de développement et par la BDC, à titre de PME de l'année.

C'est avec honneur que je tiens à me joindre à toute la communauté pour féliciter M. Marc Dumaine, son associé, M. Mario Haineault, ainsi que toute l'équipe de l'Imprimerie Dumaine pour l'excellence du travail accompli depuis 1988.

L'Imprimerie Dumaine a su, au cours des années, mettre à profit la créativité de ses dirigeants et utiliser les nouvelles technologies pour développer et fidéliser une clientèle de plus en plus nombreuse.

C'est grâce à des entreprises dynamiques comme celle-ci que la région de Saint-Hyacinthe vit un essor économique continu et qu'aujourd'hui le taux de chômage est très bas. Nous devrions d'ailleurs honorer plus souvent ces PME et leurs artisans qui génèrent de la richesse et des milliers d'emplois dans la région.

Je tiens donc à féliciter encore une fois l'Imprimerie Dumaine, qui contribue au rayonnement de la région de Saint-Hyacinthe.

* * *

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, c'est demain le 10^e anniversaire de l'accession au pouvoir du premier ministre.

Il a dirigé trois gouvernements majoritaires consécutifs. Depuis le tout premier jour, le gouvernement n'a jamais dévié de son programme audacieux, innovateur et voué à l'édification d'un Canada sain et prospère.

Nous avons de bonnes raisons de fêter cet anniversaire et d'en tirer fierté. Comptant au nombre de ceux qui étaient déjà là à cette époque, en 1993, je partage avec beaucoup de mes collègues le sentiment d'avoir accompli quelque chose. Comme le premier ministre l'avait alors déclaré, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Eh bien! nous avons fait du bon travail.

Au cours des dix dernières années, le Canada a réalisé des progrès en tant que pays et il a jeté les bases d'un avenir solide dans un monde en évolution constante. Les enfants canadiens prennent un meilleur départ dans la vie, le réseau des parcs nationaux s'accroît, nos finances sont équilibrées, le taux d'imposition a baissé et des millions d'emplois ont été créés, pour ne fournir que quelques exemples.

Je sais que mes collègues uniront leur voix à la mienne et féliciteront le premier ministre pour ses dix années de bon gouvernement.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, depuis 25 ans, le programme d'intervention en faveur de la petite enfance offre des services aux familles des enfants qui accusent un retard de développement ou sont susceptibles d'en souffrir, depuis la naissance jusqu'à l'âge scolaire.

À ce jour, les familles dans les collectivités des premières nations ont bénéficié de chances égales pour ce qui est de l'accès à ces services. Les services sont assurés grâce à des fonds provinciaux chez les autochtones qui vivent hors réserve et grâce à des fonds fédéraux chez les autochtones qui vivent dans les réserves.

Chose incroyable, à compter de mars prochain, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne financera plus les familles dans les réserves. Pourquoi? Parce que des fonctionnaires fédéraux ont conclu à tort que ces services font double emploi avec les programmes Bon départ destinés aux autochtones. Ce n'est certainement pas le cas, comme l'attestent les professionnels oeuvrant dans ce secteur spécialisé.

En Saskatchewan seulement, cette décision sera préjudiciable à des centaines de familles autochtones dans les réserves. Les néo-démocrates pressent Santé Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'examiner à nouveau ces programmes et la clientèle qu'ils visent.

Il deviendrait vite évident qu'il n'y a pas double emploi et qu'il est à la fois urgent et impératif de continuer d'offrir ces services.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui afin de souligner la Semaine de la petite entreprise, du 19 au 25 octobre. Cette année, la semaine se déroule sous le thème: «Vous êtes l'énergie qui anime l'économie canadienne, créons une synergie!»

Le secteur de la petite entreprise est celui qui enregistre la croissance la plus rapide au Canada, et le segment des entreprises dirigées par des femmes est celui qui croît le plus rapidement. Selon les données du recensement de 2001, le nombre d'entrepreneures a augmenté de 208 p. 100 entre 1981 et 2001, comparativement au taux modeste de 38 p. 100 pour les entrepreneurs.

Plus de 821 000 femmes sont chefs d'entreprise au Canada, et leurs activités ont apporté plus de 18 milliards de dollars à l'économie canadienne en 2001. Selon l'OCDE, dans le monde, ce sont les Canadiennes qui enregistrent le taux de participation le plus élevé à l'économie en tant que chefs de leurs propres entreprises.

J'ai eu l'honneur de présider le Groupe de travail sur les femmes entrepreneurs mis sur pied à la demande du premier ministre afin d'examiner la croissance du nombre de créatrices d'entreprise. Je suis fière de signaler à la Chambre que notre rapport sera déposé mercredi prochain.

* * *

●(1115)

LA JUSTICE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Perry Fontaine a de nobles antécédents. Il est l'ancien président de la Virginia Fontaine Addictions Foundation et a été responsable des soins et des traitements dispensés aux enfants autochtones ayant une dépendance aux solvants.

Questions orales

M. Fontaine fait face à huit chefs d'accusation de subornation et de fraude. Il est accusé d'avoir détourné plus de 600 000 dollars de la fondation pour la lutte contre les dépendances et d'en avoir ainsi privé ces enfants. Il est accusé d'avoir volé les êtres les plus vulnérables et les plus fragiles, ceux qui méritent le plus notre bienveillance.

Parce qu'il est autochtone, Perry Fontaine peut réclamer un traitement spécial auprès du tribunal. Les modifications apportées par les libéraux au Code criminel et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents indiquent aux juges de faire passer les droits des contrevenants autochtones avant ceux des autochtones qui sont victimes d'actes criminels. C'est injuste.

On doit mettre fin à la détermination de la peine en fonction de la race et reconnaître les droits des autochtones qui sont victimes d'actes criminels dans ce pays.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, hier, pour la première fois, le ministre de l'Industrie a finalement admis librement qu'il avait accepté un cadeau en faisant un voyage de pêche au pavillon de pêche de la famille Irving. Des excuses timides et forcées à la toute dernière minute ne suffisent tout simplement pas.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre : se soucie-t-il encore de l'intégrité au gouvernement? Est-il intervenu au nom des Canadiens et quand demandera-t-on au ministre de l'Industrie de démissionner?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a répondu à toutes ces allégations à la Chambre. Il a réglé chacune des questions qui ont été soulevées.

Il reste une ou deux questions que le ministre lui-même a soumises au conseiller en éthique, et il les réglera lorsque ce dernier aura fini de les examiner.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le fait est que le conseiller en éthique n'a aucune crédibilité auprès des Canadiens ni auprès des députés de l'opposition, et il n'en a probablement pas plus auprès des ministériels.

Depuis 1993, le ministre de l'Industrie a déclaré avoir reçu six cadeaux. Il comprenait donc les dispositions du code de déontologie. Pourtant, il y a une période suspecte de huit ans durant laquelle il n'a absolument rien déclaré.

Pourquoi le ministre de l'Industrie n'a-t-il pas fait cette déclaration plus tôt? Pourquoi le vice-premier ministre ne se soucie-t-il pas du principe du gouvernement responsable et ne demande-t-il pas au ministre de l'Industrie de démissionner?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il est question de crédibilité, le député devrait faire attention à ce qu'il dit. Il a signé, il n'y a pas très longtemps, un document qu'il a ensuite plus ou moins mis de côté.

En ce qui concerne la question qu'il soulève, il est clair que le ministre a répondu à chacune des allégations. Il l'a fait à la Chambre

et il l'a fait en public. Il a présenté des excuses pour certains gestes qu'il a posés. Cela devrait suffire pour clore l'affaire.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçons à recevoir d'un ancien membre du «rat pack» qui, lorsqu'il était dans l'opposition, se souciait du principe du gouvernement responsable. Je n'ai pas de leçons à recevoir d'un vice-premier ministre qui, jour après jour, se lève à la Chambre pour défendre les gestes mesquins et corrompus de ministres du Cabinet qui coûtent des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens.

Comme le premier ministre n'exerce plus son leadership, quand le vice-premier ministre prendra-t-il lui-même l'initiative de demander au ministre de l'Industrie de démissionner?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cela fait de nombreuses années, mais je reconnais moi-même la voix douce d'un membre du «rat pack» dans cette question.

Ce que nous avons ici est une tentative désespérée de la part du chef du Parti progressiste-conservateur en vue d'attirer l'attention sur lui-même. C'est ce chef qui a décidé d'abandonner l'histoire, les traditions, le nom et la réputation de son parti pour se joindre à l'Alliance canadienne et qui n'a pas l'appui des gens clés au sein de son parti, y compris l'ancien chef. Son désespoir est perceptible dans le ton de sa voix.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement continue de dénigrer les gens.

Nous n'acceptons pas l'excuse peu sincère que nous a servie le ministre de l'Industrie hier. C'est trop peu, et beaucoup trop tard. Il n'aurait pas dû accepter ce voyage. Il n'aurait pas dû camoufler ce fait au conseiller en éthique. Il n'aurait pas dû faire des démarches en faveur de la famille Irving.

Le vice-premier ministre prendra-t-il aujourd'hui la mesure qui s'impose et demandera-t-il au ministre de l'Industrie de démissionner?

• (1120)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, que l'Alliance rejette l'excuse présentée et dise que c'est trop peu, trop tard, cela n'a pas de quoi nous surprendre. Est-ce jamais suffisant et à temps pour les députés de l'Alliance?

Le ministre de l'Industrie est un homme d'une grande intégrité. Il est ministre depuis dix ans. Il a toujours fait preuve d'intégrité.

Il s'est conformé aux consignes que lui a données le conseiller en éthique qui doit se prononcer encore sur quelques questions. Il conviendrait d'attendre ce que le conseiller en éthique a à ajouter à ce sujet.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'intégrité fait grandement défaut aux députés de premier plan du gouvernement.

Il n'y a pas que le ministre de l'Industrie qui a accepté des voyages gratuits à bord d'avions d'affaires. Il y a eu également le ministre de la Défense, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense, le ministre des Pêches et la ministre du Travail. Combien d'autres ministres ont enfreint les règles et accepté des voyages gratuits?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cela en dit gros malheureusement sur le peu d'intérêt que l'Alliance porte aux affaires de l'État. Cette semaine, les députés de l'Alliance ont posé plus de questions au sujet d'un voyage de pêche qu'ils n'en ont posées pendant toute l'année sur l'industrie de la pêche. Cela illustre bien leurs priorités. Ils ne cherchent qu'à nous éblouir, qu'à miner la crédibilité de nos institutions. Ces députés n'ont rien de mieux à faire que de revenir constamment sur des affaires plutôt mineures.

* * *

[Français]

LA PÉRÉQUATION

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en raison des jeux en coulisse du futur chef libéral, il semble clair que le ministre des Finances ne maîtrise pas la situation. En effet, il a même déclaré «qu'il ne contrôlait pas tout» afin de justifier son impuissance à négocier une nouvelle entente sur la péréquation avant l'arrivée du prochain premier ministre.

Alors que le Québec et les provinces réclament des changements au chapitre de la péréquation, est-ce que la volonté du gouvernement de prolonger l'entente actuelle n'est pas une autre confirmation de la pertinence de notre motion, et qu'en attendant le prochain chef du parti libéral, le gouvernement est complètement bloqué?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai proposé un tel projet de loi aux ministres des Finances quand je le les ai rencontrés le 10 octobre. Ils ont été d'accord. En effet, il y a des demandes pour des changements au niveau des formules, mais les provinces ne sont pas d'accord entre elles. Le Québec, par exemple, réclame des changements qui ne sont pas acceptables en Colombie-Britannique. Alors, le ministre québécois a proposé qu'il pourrait peut-être prendre le temps de discuter lui-même, directement, avec les représentants de la Colombie-Britannique. Cela prendrait du temps. Alors...

Le Président: L'honorable députée de Longueuil a la parole.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, habituellement, quand le gouvernement fonctionne, les négociations sur la péréquation se déroulent rondement et on n'a pas besoin de prendre des précautions partisanes.

Est-ce que le ministre des Finances admettra qu'en faisant adopter le projet de loi sur la péréquation, ce que les libéraux veulent vraiment, c'est fermer la Chambre «au plus sacrant» pour éviter que leur nouveau chef rende des comptes à la population?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que tous les représentants des dix provinces ont le même point de vue? Ils ont tous accepté l'idée d'avoir un peu d'assurance, si possible, sur le fait que le gouvernement fédéral doit avoir la capacité de payer dès le début d'avril 2004. Alors, c'est simple. Je suis d'avis qu'il est possible de faire des changements pour le renouvellement de la péréquation avant le début de la prochaine année, mais il n'est pas nécessaire de ne pas accepter un peu d'assurance.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, les jeux en coulisse du futur chef du Parti libéral paralysent l'ensemble des travaux de la Chambre et de l'appareil gouvernemental. Après

l'annonce du ministre des Transports de verser à VIA Rail 700 millions de dollars, on apprend que le futur chef n'a pas l'intention d'y donner suite. Les supporters du député de LaSalle—Émard sont choqués d'apprendre que le premier ministre actuel prend des décisions qui pourraient lier son successeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Michel Guimond: Est-ce que le gouvernement se rend compte que les supporters du prochain chef—qui n'arrêtent pas de gueuler ici en Chambre—, par leurs déclarations, demandent à l'actuel gouvernement de cesser de gouverner? Est-ce que c'est ce qui se passe?

• (1125)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'annoncer encore une fois que le gouvernement canadien est prêt à investir près de 700 millions de dollars dans le réseau ferroviaire partagé au Canada. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens de partout au Canada. C'est un engagement qui fait suite aux délibérations du Comité permanent des Transports. C'est une renaissance pour le transport ferroviaire des passagers.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, je rappellerais au ministre des Transports que nous sommes encore loin du véritable projet de train rapide Québec-Windsor.

D'un côté, les députés libéraux disent qu'ils ne voteront pas pour la motion du Bloc québécois sous prétexte qu'ils ne veulent pas faire tomber le gouvernement, et de l'autre côté, les déclarations se multiplient pour que l'actuel premier ministre ne prenne aucune nouvelle décision qui lierait le futur premier ministre.

Est-ce que le gouvernement est conscient que les partisans du futur premier ministre, tout en prétextant vouloir laisser gouverner l'actuel gouvernement, démontrent tout le contraire par leurs agissements?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député s'excite et s'agite un peu. Il fait un plaidoyer pour appuyer la motion de non-confiance d'un gouvernement. Il est clair que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'appuyer une motion de non-confiance du Bloc québécois, même si cette motion félicite les libéraux et, de façon présumée, souhaite longue vie au gouvernement libéral à l'avenir.

* * *

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à chaque jour son scandale. Cette fois, il s'agit du ministre des Pêches. Il a été amené par avion dans un luxueux centre de villégiature pour la pêche au saumon appartenant aux Irving pour y faire l'objet d'un lobbying. Il a passé la nuit à bord du *Restigouche*, avec 13 employés à son service. Or, le ministre prétend que les lignes directrices ont été respectées.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire que ce cadeau valait moins de 200 \$?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le fait qu'il y a dans la circonscription du ministre une scierie où il se rend pour en observer le fonctionnement n'est pas incompatible avec le règlement. Le conseiller en éthique a dit clairement que cela était acceptable.

Voilà un autre cas où ces députés-là cherchent la petite bête pour salir des réputations. C'est tout le système qui est élaboussé. Les députés devraient y réfléchir.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une excuse n'attend pas l'autre pour justifier que le Cabinet déroge à ses propres règles.

La ministre du Travail a enfreint les règles. Elle a présenté des excuses et reçu une ovation de ses collègues. Le ministre de l'Industrie a enfreint les règles et il a fait des excuses du bout des lèvres. Il attend maintenant l'absolution du conseiller en éthique. Le leader du gouvernement à la Chambre a enfreint les règles, et il a été congédié.

Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il l'impression que c'est juste?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, que je sache, le leader du gouvernement à la Chambre fait toujours partie du Cabinet. Il est assis à côté de moi.

Ce genre de question banalise les enjeux importants de l'éthique. Tout ce discours a été avili au point que plus personne ne peut prendre au sérieux les allégations de ces députés.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, de temps à autre, les libéraux font quelque chose de bien. Je voudrais donc féliciter le ministre des Transports de son engagement envers les trains de voyageurs dans notre pays.

Je veux demander au ministre des Transports s'il peut expliquer le comportement de certains de ses collègues qui semblent en désaccord avec lui à ce sujet. J'espère que ce n'est pas parce qu'ils sont séduits par le nouveau chef libéral, qui a des antécédents d'appui aux entreprises de transport par autocars plutôt qu'aux sociétés ferroviaires publiques.

Pourrait-il expliquer le comportement de ses collègues et exposer les moyens par lesquels il entend s'assurer que le projet va effectivement se réaliser?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier publiquement tous mes collègues qui ont travaillé d'arrache-pied sur le dossier du transport ferroviaire de voyageurs. Cela remonte au rapport *La renaissance des services ferroviaires voyageurs au Canada*, préparé sous la direction de mon collègue, le député de Hamilton-Ouest, au moment où il était président du Comité des transports, il y a quelques années. Cela a été suivi par les 400 millions de dollars annoncés dans le budget il y a deux ans. Cela se situe dans le droit fil d'un programme auquel le gouvernement est attaché et cela préserve la possibilité que le prochain gouvernement mette en oeuvre le projet VIA fast.

* * *

• (1130)

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il semble étrange que certaines des personnes qui appuient

le nouveau chef du Parti libéral se plaignent lorsqu'une société de la Couronne obtient de l'argent pour faire une chose qui est attendue depuis longtemps dans ce pays, mais qu'elles ne disent rien lorsqu'un contrat est attribué à Lockheed Martin pour effectuer le recensement ou même lorsqu'un contrat est attribué à Lockheed Martin pour recueillir des données sur la santé des membres des Forces canadiennes.

Le vice-premier ministre a-t-il eu la possibilité d'examiner le dossier de Lockheed Martin? Peut-il dire à la Chambre que ce contrat sera annulé et que le recensement sera fait au Canada, par des Canadiens, comme il se doit?

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, en réalité, le recensement sera effectué par une filiale canadienne. Les renseignements recueillis demeureront au Canada. Le recensement sera fait au Canada, par une entreprise canadienne qui offre de précieux services aux Canadiens, comme cela s'est toujours fait dans le cas des recensements.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'apportais la touche finale à mes propos.

Nous nous retrouvons parfois dans un coin où il est écrit: «Allez en prison. N'empochez pas 200 \$.» Mais lorsqu'Alfonso Gagliano s'est retrouvé coincé, le premier ministre lui a dit: «Quittez le cabinet. Quittez le Parlement. Quittez le pays. Allez au Danemark. Empochez des millions.» Ensuite M. Gagliano a eu le culot de déclarer à la chaîne CPAC: «Désormais, je ne suis plus ni au gouvernement ni en politique...»

Le Président: Je crains que la dernière touche n'ait été un peu trop longue. Peut-être le député nous permettra-t-il une question complémentaire?

M. Ken Epp: Monsieur le Président, il a dit «Je ne fais plus partie du gouvernement. Je ne fais plus de politique. Je suis ambassadeur.»

Pourquoi ne le ramène-t-on pas au Canada, où on veut l'avoir?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Je pense qu'il doit encore peaufiner son intervention, monsieur le Président. Nous avons droit à une série de questions où on banalise certaines affaires qui pourraient être importantes, au lieu de se préoccuper de choses sérieuses.

Le député dit que la corruption n'est pas importante, mais elle est importante. Ces gens ont tellement galvaudé l'usage de ce terme qu'ils ne sauraient reconnaître une affaire de corruption, à supposer qu'il y en ait une.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, déclarait hier que si le ministre fédéral des Finances ne versait pas les deux milliards de dollars qu'il a promis au Québec et aux provinces pour la santé, ce serait indécent.

Questions orales

Fidèle à son habitude, le ministre des Finances du Canada affirme qu'il est dans le rouge. Toutefois, en fin d'année, ô surprise, on va voir qu'il a sous-estimé les surplus et que l'argent est là.

Puisqu'il a l'argent, le ministre des Finances peut-il s'engager, dès maintenant, à verser les deux milliards promis en santé?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je sais que c'est un peu compliqué pour plusieurs personnes.

Cependant, le surplus que nous avons annoncé était pour l'année dernière. L'engagement conditionnel était lié à un surplus pour l'année actuelle. Nous allons déterminer, au mois de janvier, le niveau de surplus prévu et, à ce moment-là, nous prendrons une décision sur les conditions en vertu desquelles l'engagement a été pris.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, on nous chante toujours le même refrain. On invoque les catastrophes pour se défilier.

J'aimerais rappeler au ministre des Finances que malgré les événements du 11 septembre et les efforts financiers supplémentaires que cela a exigé, les surplus étaient quand même au rendez-vous. Au lieu d'essayer de nous endormir, qu'attend le ministre des Finances pour respecter ses engagements en matière de santé? C'est vital.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, la députée était endormie quand l'accord a été signé, car c'était un accord avec un engagement conditionnel. Cela veut dire qu'il y a une condition. La condition dépend de l'état des finances en janvier 2004. Aujourd'hui, nous sommes le 24 octobre, nous ne sommes pas encore au mois de janvier.

* * *

• (1135)

[Traduction]

LES TRANSPORTS

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la somme de 692,5 millions de dollars annoncée par le ministre des Transports n'est rien d'autre qu'un versement initial mal déguisé en vue de la construction d'un train à haute vitesse qui se chiffrera dans les milliards de dollars et qui se traduira par un autre fiasco retentissant. Nous savons que le ministre a obtenu l'aval du Cabinet, mais ce Cabinet ne sera plus là en 2004.

Le ministre a-t-il consulté le futur chef libéral au sujet de cet engagement pour l'avenir?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'annonce faite aujourd'hui s'inscrit dans la politique de revitalisation du service ferroviaire passager suivie par le gouvernement depuis cinq ans. Depuis plusieurs années, cette politique jouit d'un appui général à la Chambre.

Les délibérations relatives à cette annonce durent depuis environ 18 mois. Nous trouvons qu'il est tout à fait normal qu'un futur gouvernement prenne un engagement à l'égard d'un investissement aussi important que celui que représente VIA Fast, mais le travail qui se fera dans le cadre de ce programme ne peut que faciliter la réalisation de ce projet à une date ultérieure.

J'aimerais remercier mes collègues de mon parti et du Cabinet pour l'appui qu'ils ont accordé à cette entreprise.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis que les libéraux sont

arrivés au pouvoir, les contribuables canadiens ont investi environ 3 milliards de dollars dans VIA Rail, sans compter les nouveaux fonds qui viennent d'être annoncés. Cela revient à 10 millions de dollars par circonscription. C'est une somme qui aurait dû rester dans les circonscriptions et être investie dans les hôpitaux, le réseau routier et l'infrastructure municipale.

Pendant combien de temps encore les contribuables canadiens peuvent-ils s'attendre à subventionner la fascination du ministre des Transports pour le transport ferroviaire?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'annonce d'aujourd'hui et l'annonce de 401,2 millions de dollars faite il y a quelques années font suite à un rapport unanime du Comité des transports de la Chambre des communes qui recommandait de revitaliser le transport ferroviaire passager.

Je ne comprends pas pourquoi nous sommes accusés de ne pas accéder à la volonté du Parlement. Je pense que les Canadiens veulent un bon service ferroviaire pour les passagers.

Une partie de la somme annoncée aujourd'hui servira à moderniser le parc ferroviaire transcontinental de l'Ouest qui dessert la province du député.

* * *

[Français]

L'ÉTHIQUE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, les liens que le ministre de l'Industrie et ses collègues du Cabinet entretiennent avec la famille Irving les rendent plus tolérants face aux pétrolières.

Doit-on comprendre que les réticences du ministre de l'Industrie à ouvrir une enquête sur les pratiques douteuses des pétrolières, comme les passe-droits que le Cabinet est prêt à consentir aux gros pollueurs dans l'application du Protocole de Kyoto, s'expliquent par les liens que les ministres entretiennent avec la pétrolière Irving?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, franchement, c'est absolument ridicule. Le Bureau de la concurrence mène des enquêtes quand il est saisi de problèmes concernant le prix de l'essence. C'est ce qu'il a fait par le passé et c'est ce qu'il continuera à faire à l'avenir.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, après le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense, après le ministre de l'Industrie, après la ministre du Travail, on apprend maintenant que c'est le ministre des Pêches et des Océans qui a été invité par la famille Irving.

Est-ce qu'on est en train de nous dire qu'il y a eu une réunion du Cabinet libéral au bord de la rivière Restigouche?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà constaté le fait que le ministre des Pêches et des Océans a le droit de rendre visite à quelqu'un dans son comté. Le député lui-même pense-t-il que cela n'est pas acceptable pour un ministre, qui est aussi député, de rendre visite à n'importe qui qui est actionnaire dans son comté? Il y a des commettants qui sont aussi des employés importants.

Questions orales

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Association du transport aérien international souligne que les redevances d'atterrissage à l'Aéroport Pearson de Toronto ont augmenté de 300 p. 100 depuis 1997. Les redevances d'atterrissage à Toronto sont désormais supérieures de 50 p. 100 à celles qui ont cours à Hong Kong, aéroport ayant été construit sur une île artificielle et d'une superficie quatre fois plus grande que celle de l'Aéroport Heathrow, à Londres.

Le 11 avril, le Comité des transports, qui comprend des députés de tous les partis, a exigé à l'unanimité que le gouvernement suspende le paiement de loyers à l'échelle du pays pour contribuer à la survie de l'industrie du transport aérien.

Si le gouvernement est en mesure de trouver 700 millions de dollars pour une entreprise qui va le gaspiller dans un projet ferroviaire, pourquoi ne peut-il trouver 200 millions de dollars pour venir en aide à l'industrie du transport aérien en lui donnant congé de loyer dans les aéroports?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je dois vous expliquer que, premièrement, l'administration de chacun de ces aéroports a mené des négociations de bonne foi avec le gouvernement fédéral et savait fort bien qu'elle devrait payer un loyer pour les installations.

Deuxièmement, nous avons examiné le régime parce que nous nous demandons s'il est équitable à long terme, et cette question est maintenant à l'étude au Cabinet. J'entretiens des préoccupations concernant certains aspects de la politique de location faisant partie de la Politique nationale des aéroports, et j'espère que mes collègues apporteront des changements.

L'important montant dont il est question relèverait en réalité d'un poste budgétaire et devrait être pris en considération par le ministre des Finances à l'occasion d'un prochain budget.

● (1140)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports a annoncé l'attribution de 700 millions de dollars à VIA Rail bien qu'aucun montant ne soit prévu dans le budget de l'année en cours pour financer son projet ferroviaire fétiche.

Le refus du ministre de présenter une proposition concrète concernant un train à haute vitesse et de dégager l'argent nécessaire à cette fin ne sera pas bien accueilli par les membres du Comité des transports et entraînera probablement son exclusion du Cabinet qui sera formé par le prochain chef libéral. Au même titre que le premier ministre, il ne sera pas un intervenant de premier plan au sein du prochain gouvernement. S'il veut que l'on garde de lui un souvenir favorable, il devrait mettre de côté ses trains jouets et mettre l'accent sur les véritables problèmes de transport au pays.

Pourquoi fait-il constamment passer l'industrie ferroviaire avant toute...

Le Président: L'honorable ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas répondre aux propos ridicules du député, mais je tiens à souligner qu'au cours des deux dernières années le gouvernement a fait des investissements importants, en particulier au sein de l'industrie du transport aérien, et non uniquement dans le transport ferroviaire des voyageurs.

En ce qui concerne l'assurance contre le risque de guerre, nous avons permis à l'industrie d'économiser 100 millions de dollars. Un montant de 100 millions de dollars a été versé après les événements du 11 septembre 2001. De plus, nous avons versé 35 millions de dollars pour la modification des portes de cockpit. Les sociétés aériennes ont économisé 72 millions de dollars pour ce qui est de la vérification de sécurité dans les aéroports. Nous avons beaucoup fait pour l'industrie du transport aérien et d'autres secteurs des transports, comme ce devrait être le cas, mais nous ne nous excusons pas d'être venus en aide à l'industrie du transport ferroviaire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

À Thistleton, un charmant secteur résidentiel situé dans ma circonscription, Etobicoke-Nord, des arbres vénérables et majestueux sont menacés par un parasite, le longicorne étoilé de Chine. Les arbres qui sont atteints devront être abattus, mais ceux qui sont encore sains peuvent être sauvés si on leur injecte un insecticide appelé imidaclopride. Ce produit a été utilisé avec succès à Chicago, dans le cadre d'une stratégie d'éradication.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si une stratégie semblable sera appliquée à Thistleton, et quand l'imidaclopride pourra être utilisé sur les arbres au Canada?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous déplorons tous que le longicorne étoilé de Chine ait infesté certaines parties du Grand Toronto.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments prépare une demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du ministère de la Santé, pour faire homologuer ce produit chimique et en permettre l'utilisation dans le cas qui nous intéresse. Si le produit est homologué, il sera utilisé dans le cadre d'une stratégie intégrée d'éradication du longicorne étoilé de Chine dans la région de Toronto et au Canada.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, la prochaine question risque d'être un peu plus corsée. Le ministre de l'Agriculture avait promis que le bétail dont le prix avait été établi au plus tard le 17 août et qui avait été abattu au plus tard le 31 août serait couvert par le programme de rétablissement de l'ESB. Les producteurs de ma circonscription avaient reçu la promesse d'une indemnisation. Ils ont abattu leurs bêtes de bonne foi, mais attendent toujours l'aide financière. On leur a dit que le programme devait d'abord faire l'objet d'une vérification.

S'agit-il d'une autre promesse non tenue du ministre et, dans la négative, quand les producteurs de ma circonscription peuvent-ils espérer recevoir leur argent?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je trouve très décevant d'entendre le député dire qu'il ne devrait pas y avoir de vérification. L'opposition passe son temps à nous dire que nous devons dépenser avec prudence.

Malheureusement, nous avons constaté que des paiements ont été effectués deux fois pour les mêmes bêtes. La même demande aurait été faite à deux reprises.

Questions orales

Les fonds étaient illimités, mais tout le monde dans l'industrie savait que le programme avait une durée déterminée. Les demandes reçues après cette échéance feront l'objet d'un examen. Je puis assurer au député qu'après la vérification visant à vérifier le bien-fondé des paiements effectués, toutes les demandes recevables...

Le Président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le ministre ne peut malheureusement tenir un double langage. Le problème, c'est que lorsqu'on lui a demandé dans cette enceinte si c'était une question d'argent, il a déclaré que ce n'était pas le cas et qu'aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture, le gouvernement pouvait compter sur 5,5 milliards de dollars à cette fin.

Nous savons que le gouvernement a un excédent de sept milliards de dollars et l'argent n'est donc pas un problème. Le problème ne réside pas dans la vérification non plus. C'est plutôt que le ministre a perdu toute crédibilité au Cabinet. Il n'a aucune influence. Si cela n'est pas vrai, monsieur le Président, montrez-moi l'argent, monsieur le Ministre.

Le Président: Le député de Brandon—Souris sait qu'il doit adresser ses observations à la présidence et même s'il était astucieux de sa part de parler dans la même phrase de monsieur le Président et de monsieur le Ministre, il sait qu'il ne voulait s'adresser qu'à l'un de nous. La question est destinée au ministre et il sera maintenant en mesure d'y répondre.

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, si le député veut avoir de l'information sur la différence entre le programme de redressement de l'ESB et le programme de gestion des risques opérationnels, je serai heureux de lui en fournir une.

Le programme de redressement de l'ESB était un soutien additionnel pour l'industrie du boeuf, en plus du programme de gestion des risques opérationnels. Il s'agissait de 312 millions de dollars de plus venant du gouvernement fédéral. Cet argent va aller aux producteurs.

L'autre programme auquel les producteurs peuvent faire appel à titre provisoire, parce que sa province a signé l'accord de mise en oeuvre, et qui est toujours là, est le programme de gestion des risques opérationnels auquel sont affectés des crédits illimités.

• (1145)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, les propriétaires de boisés dans la municipalité régionale de Halifax souffrent depuis plus de trois ans, à cause de la quarantaine qui leur a été imposée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments relativement au longicorne de l'épinette. À la suite du passage de l'ouragan Juan, des milliers de ces arbres doivent être coupés immédiatement pour que ces propriétaires de boisés puissent en tirer quoi que ce soit.

Ma question au ministre responsable de l'ACIA est celle-ci: Va-t-il maintenant collaborer avec la province pour désigner une scierie qui peut s'occuper du bois mis en quarantaine afin que ces propriétaires de boisés puissent tirer un peu d'argent de tous les arbres qui ont été déracinés?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'éradication de cet insecte, le député sait, je pense, que les feuillus pour lesquels un certificat a été émis peuvent être retirés de la zone ministérielle de quarantaine. Les résineux doivent être transformés dans cette zone.

Cependant, si la membrane extérieure de ces billes est enlevée et si l'inspection démontre que le coeur de la bille n'est pas infecté, lorsqu'un certificat est émis, les intéressés peuvent sortir ces billes de la zone et nous allons collaborer avec la province à ce sujet. Nous évaluons et nous continuerons d'évaluer tout moyen de rechange proposé pour réaliser cela avec la province...

Le Président: Le député de Windsor-Ouest a la parole.

* * *

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, un Canadien a été emprisonné de nombreux mois sans procès parce qu'il a franchi la frontière américaine pour aller faire le plein d'essence et qu'une carabine de chasse se trouvait dans le coffre de sa voiture.

Entre-temps, cet été, deux incidents sont survenus à Windsor, où des policiers américains de Detroit ont franchi la frontière et, sur la place de Douanes Canada, ont tiré des coups de feu. Un incident a même fait une victime.

La ministre du Revenu national et le ministre des Affaires étrangères ont tous deux fait abstraction de cet échange de coups de feu par des Américains. Ils n'ont même pas demandé que des excuses soient présentées.

Je le demande au vice-premier ministre: pourquoi ces deux poids, deux mesures? Pourquoi ne pas défendre les Canadiens? Est-il acceptable que Windsor soit un champ de tir pour des policiers américains?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien est très fier des mesures qu'il a prises depuis le 11 septembre.

Nous avons constitué 12 équipes intégrées de la police des frontières, sur une possibilité de 14. Elles collaborent avec les services policiers locaux, des deux côtés de la frontière, et avec les services des douanes et de l'immigration. Avec ces équipes, nous continuons d'assurer la compatibilité des services des deux côtés de la frontière.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier j'ai demandé au ministre pourquoi le gouvernement continuait de laisser des enfants fréquenter des écoles qui se trouvent dans un état lamentable dans certaines réserves éloignées.

Si ces écoles étaient situées n'importe où ailleurs au pays, elles seraient fermées pour rénovation. Le ministre se demandait pourquoi je ne l'avais pas prévenu à l'avance.

Les mises en garde répétées qui ont été formulées à cet effet depuis environ trois ans par Santé Canada à la suite d'inspections n'étaient-elles pas suffisantes? Quand le gouvernement cessera-t-il d'exercer une telle discrimination à l'égard des enfants des réserves?

M. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je suis très étonné du ton de la question du député.

Notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec les premières nations pour garantir un système d'éducation de qualité.

Questions orales

Le député parle d'une petite collectivité éloignée du nord de l'Ontario où habitent quelque 300 personnes. Un chef et un conseil de bande tentent d'administrer la bande et l'école dans le meilleur intérêt de la collectivité.

Je suis persuadé que si le député travaillait avec les premières nations, leur système d'éducation progresserait beaucoup plus rapidement.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi se donner le mal de faire des inspections si Santé Canada ne peut rien faire pour améliorer la situation par la suite?

Santé Canada a remis des primes au rendement dans le but de corrompre des fonctionnaires qui sont maintenant accusés de fraude, de versement de pots-de-vin, de gaspillage et de corruption, mais nous ne pouvons même pas assurer les besoins essentiels de nos enfants.

Quand le ministre parviendra-t-il à établir correctement les priorités pour nos enfants?

M. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été directeur d'école pendant des années. Je sais que Santé Canada a le pouvoir de fermer une école et cela n'a pas été fait dans ce cas.

Je suis étonné. Il s'agit d'éducation. Il s'agit d'un conseil de bande. Le chef et le conseil n'ont jamais encore porté la question à notre attention en ce qui a trait à Santé Canada.

Je suis étonné que le député en ait été informé. J'espère qu'il fera part des détails pertinents à notre ministre pour que nous puissions nous pencher sur la question.

* * *

● (1150)

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, malgré la signature par Québec du cadre stratégique agricole, les producteurs québécois de vaches de réforme, victimes malgré eux de la crise de la vache folle, sont près du désespoir. Ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Ils sont menacés de perdre leur entreprise et ont de toute urgence besoin d'aide.

Bien qu'on sache que le cadre stratégique ne leur est d'aucun secours, qu'est-ce que le ministre attend pour annoncer un programme spécifique d'aide?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je vais continuer à travailler avec les membres du caucus libéral du Québec et avec les représentants de l'industrie bovine canadienne de toutes les provinces.

Au Québec, l'industrie bovine et l'industrie laitière ont remporté un succès considérable avec le programme de redressement en réponse à la crise causée par l'ESB.

Cette semaine, mes collaborateurs, mes hauts fonctionnaires et moi-même avons rencontré des représentants des industries bovine et laitière du Québec, précisément au sujet des animaux plus âgés. Tout programme qui sera mis de l'avant visera les boeufs et les vaches laitières plus âgés.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, si la crise du SRAS était importante pour les gens de Toronto, celle de la vache folle l'est tout autant pour les producteurs de ma région et de tout le Québec.

Le ministre va-t-il enfin comprendre qu'il a l'obligation de les aider, que le gouvernement du Québec semble à bout de ressources et que à son tour, au fédéral, de faire sa part?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai certainement compris cela.

C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral a accepté d'assumer 60 p. 100 du soutien consenti à l'industrie bovine, la portion restante de 40 p. 100 étant prise en charge par les provinces. Nous faisons notre part. Comme la Constitution parle de compétence partagée, la plupart des gens s'attendent à ce que les dépenses soient partagées moitié-moitié.

Le processus et les programmes étaient disponibles auparavant. Quoi qu'il en soit, les producteurs de lait et de boeuf du Québec auront un accès équitable, au même titre que les autres producteurs canadiens, à tout programme qui sera élaboré pour les animaux plus âgés.

* * *

LE COMMERCE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, récemment, CAE, une entreprise canadienne, n'a pas réussi à obtenir un marché de 1 milliard de dollars en matière de défense aux États-Unis bien qu'elle ait présenté une soumission de 16 p. 100 inférieure aux autres.

Derek Burney, le président de cette société, craint que son entreprise n'ait dorénavant beaucoup de difficultés à obtenir des marchés en matière de défense aux États-Unis, à cause du tort causé par l'antiaméricanisme du gouvernement libéral.

Le ministre du Commerce international peut-il nous dire si d'autres soumissionnaires canadiens en matière de défense vivent actuellement les mêmes difficultés?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de travailler en très étroite collaboration avec notre industrie de la défense.

Industrie Canada a mis au point un Programme de partenariats technologiques auquel collaborent bon nombre d'entreprises de ce secteur. C'est un programme que l'opposition officielle critique abondamment.

Nous continuons de travailler avec notre industrie de la défense. Nous croyons que la CCC, la Corporation commerciale canadienne, continue d'aider notre industrie de la défense à réussir sur le marché des États-Unis. Le gouvernement continuera d'appuyer ses activités.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le conflit dans l'industrie du bois d'oeuvre est un indice de la compétence du ministre, je pense que les 6 000 employés de CAE ont bien raison d'avoir peur.

Je réitère ma question. Quelles mesures précises le ministre prend-il pour aider CAE et les soumissionnaires canadiens dans le domaine de la défense à surmonter les difficultés attribuables à l'attitude du gouvernement?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, dans le dossier du bois d'oeuvre, le gouvernement fédéral, avec l'appui des gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec et de l'industrie de l'est et de l'ouest, a fait un travail si remarquable aux États-Unis pour défendre nos intérêts que l'opposition officielle se garde bien d'en parler régulièrement à la Chambre. Elle ne souhaite que salir le ministre qui a dirigé les démarches à ce chapitre avec l'appui du pays tout entier.

Nous ferons de même pour soutenir notre industrie de la défense aux États-Unis et partout ailleurs dans le monde.

* * *

• (1155)

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale dirige une délégation canadienne à la Conférence internationale de Madrid sur la reconstruction en Irak, qui réunit les donateurs qui contribuent à cette cause.

Est-ce que le secrétaire parlementaire de la ministre pourrait informer cette Chambre sur la contribution de l'Agence canadienne de développement international pour faire de l'Irak un pays stable et prospère?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son intérêt pour le peuple irakien.

Permettez-moi de lui souligner que le Canada a été l'un des premiers pays au monde à s'engager formellement pour la reconstruction de l'Irak. Un montant de 300 millions de dollars a été affecté à la fois pour des raisons humanitaires et pour le volet de la reconstruction. Ce matin, la ministre, qui nous représente à Madrid, a annoncé un montant de 100 millions de dollars dans un fonds multilatéral pour la reconstruction et 10 millions de dollars pour la formation des policiers irakiens.

Je tiens à lui souligner que le Canada est de plus en plus engagé dans les interventions multilatérales dans le monde et je la remercie encore une fois de son intérêt à cet égard.

* * *

[Traduction]

L'IMPOSITION

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en mai cette année, j'ai communiqué avec le ministre des Finances, afin de lui demander pourquoi les déductions prévues pour les habitants de régions éloignées ne s'appliquaient pas à certaines régions effectivement éloignées comme Kitkahta, dans la circonscription de Skeena. Je n'ai pas encore reçu de réponse.

Pourquoi, dans un grand nombre de régions réellement éloignées, comme Kitkahta et, d'ailleurs, toutes les îles de la Reine-Charlotte, les habitants n'ont-ils pas droit à ces déductions? Croyez-moi, ils les méritent vraiment.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la limite territoriale des déductions pour les habitants de régions éloignées est le résultat de travaux réalisés par des comités qui ont examiné tous les éléments en jeu.

Évidemment, à chaque fois que l'on trace une limite, les gens se retrouvent de part et d'autre de cette dernière. D'après ce que je sais, tous les facteurs d'éloignement et d'isolement ont été pris en considération pour définir cette limite.

Je suis toujours ouvert aux propositions que l'on pourra faire au sujet des facteurs susceptibles d'influer sur l'établissement de cette limite.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on peut douter du bien-fondé de cette ligne, mais j'y reviendrai.

Ma question complémentaire s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Le Canada dispose d'un potentiel considérable de production d'énergie verte grâce aux parcs d'éoliennes. Toutefois, les mesures législatives qui donneraient une orientation claire et des lignes directrices à l'industrie ne sont pas facilement accessibles.

Pourquoi le ministre des Ressources naturelles ne reconnaît-il pas les possibilités de production d'énergie verte de cette industrie et ne prépare-t-il pas les lignes directrices nécessaires au lieu de permettre à ses bureaucrates de faire obstacle à la croissance de cette industrie au Canada?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles et le gouvernement ont affirmé très clairement qu'ils reconnaissent les possibilités et les avantages de l'énergie éolienne.

Nous avons déjà, dans le passé, réservé certaines sommes à cette fin dans les budgets et dans les initiatives du ministère. Ce domaine est très prometteur. Il attire énormément d'attention et d'investissements.

Nous pourrions poursuivre nos efforts, avec l'appui de tous les Canadiens, en vue de réduire les gaz à effet de serre, de procurer d'autres sources d'énergie et de répondre aux exigences par des moyens d'appoint à l'énergie fossile...

Le Président: Le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

* * *

[Français]

LE PONT JACQUES-CARTIER

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, après le Golden Gate Bridge de San Francisco, le pont Jacques-Cartier est celui où se commet le plus grand nombre de suicides par année. Non seulement le coroner, mais également un groupe d'experts ont recommandé à la Société des ponts fédéraux d'installer des barrières anti-sauts, ce à quoi s'objecte ladite Société des ponts fédéraux.

Est-ce que le ministre des Transports a l'intention de demander à la Société des ponts fédéraux de refaire ses devoirs afin de se rendre aux recommandations du groupe de travail et d'installer rapidement des barrières anti-sauts pour prévenir de nouvelles pertes de vie humaine?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est un problème avec beaucoup de ponts dans le monde, surtout ici au Canada, mais ce n'est pas évident qu'une telle solution soit celle qui va corriger la situation.

Par ailleurs, dans ce cas-ci, c'est la responsabilité de la Société des ponts fédéraux de déterminer si elle veut installer des barrières sur le pont Jacques-Cartier et sur les autres ponts fédéraux.

* * *

• (1200)

[Traduction]

LES CHANTIERS NAVALS

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, grâce au voyage de pêche que le ministre de l'Industrie a reçu en cadeau, la contribution de 55 millions de dollars consentie aux Irving commence déjà à sentir mauvais. Il faut ajouter à cela deux autres odeurs désagréables.

Avant que les employés ne puissent obtenir leurs indemnités de départ, ils doivent d'abord voter pour retirer l'accréditation de leurs syndicats. Deuxièmement, la rumeur veut qu'un fabricant de couches s'intéresse à l'emplacement du chantier naval.

Le poisson, les couches et des pratiques répugnantes en relations de travail, tout cela sent bien mauvais. Le gouvernement va-t-il faire connaître tous les détails de cette entente vraiment odieuse?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, voilà un question passablement tordue.

Il faut comprendre une chose. Le problème auquel nous faisons face, en tout cas lorsque j'étais ministre de l'Industrie, c'est que nous n'arrivions pas à être concurrentiels dans cette industrie. Nous avions à Saint John des chantiers navals très modernes et une main-d'oeuvre qualifiée, mais pas de travail.

Grâce aux décisions annoncées dans le budget de cette année, des activités productives reprendront sur le site du chantier de Saint John. Les habitants de la région en profiteront grandement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 2 octobre 2003 par l'honorable député de St. Albert, qui soutient que le Commissariat à la protection de la vie privée aurait dépassé les crédits accordés par la Chambre. Je tiens à remercier le député de St. Albert qui a soulevé cette question, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre pour ses observations.

À l'appui de ses prétentions, le député de St. Albert a cité le Rapport sur le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada présenté par la vérificatrice générale. Le rapport mentionne que le Commissariat à la protection de la vie privée ne s'est pas conformé à l'exigence, applicable aux organisations fédérales, de soumettre des états financiers qui sont complets, exacts et fidèles.

Plus particulièrement, le paragraphe 111 précise ce qui suit:

Nous avons constaté que, malgré ces exigences, les responsables de la préparation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2003 du Commissariat, soit le directeur des services financiers, le chef du personnel et le directeur exécutif, ont sciemment omis des crédettes à la fin de l'exercice d'environ 234 000 \$.

Le rapport conclut comme suit, au paragraphe 112:

Cette omission a induit le Parlement en erreur parce qu'elle donnait l'impression que le Commissariat n'avait dépensé que les montants autorisés par le Parlement pour l'exercice 2002-2003.

Décision de la présidence

Le 2 octobre dernier, le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué qu'il vérifierait pour s'assurer que les renseignements fournis à la Chambre étaient exacts. Le 6 octobre, l'honorable ministre a précisé devant la Chambre la procédure qu'applique le gouvernement dans de tels cas. Dans ses remarques, le leader du gouvernement à la Chambre a souligné que la façon de traiter le dépassement de crédits est bien établie, tant dans les lignes directrices du Conseil du Trésor que dans la Loi sur la gestion des finances publiques.

[Français]

Selon le paragraphe 37.1(4) de la Loi sur la gestion des finances publiques:

Le montant excédentaire qui résulte d'un paiement effectué [...] pour une dépense supérieure à un crédit est débité au crédit disponible pour le prochain exercice.

[Traduction]

Le leader du gouvernement à la Chambre a alors affirmé ce qui suit:

Par conséquent, la somme de 234 000 \$ sera inscrite dans les Comptes publics pour 2002-2003, puisque cette dépense a été engagée au cours de cette période.

Il en résultera l'inscription, dans les Comptes publics de 2002-2003, d'un dépassement de crédits, en l'occurrence le crédit 45 du Commissariat à la protection de la vie privée, d'environ 234 000 \$...

Les députés savent déjà que le Parlement doit approuver les fonds demandés dans le budget des dépenses. Le gouvernement ne peut dépenser que les sommes que le Parlement lui a accordées, et il ne peut les employer qu'aux fins auxquelles elles ont été accordées. En ce qui concerne le contrôle des dépenses du gouvernement, *La procédure et les usages de la Chambre des communes* mentionne ce qui suit à la page 698:

D'abord, le Parlement doit approuver toutes les mesures législatives donnant application à la politique gouvernementale et la Chambre des communes autorise à la fois le montant et l'objet ou la fin de toute dépense publique. Ensuite, par un examen des rapports annuels des ministères sur leur rendement, des Comptes publics et des rapports du vérificateur général, la Chambre s'assure que seules ont été effectuées les dépenses qu'elle avait autorisées.

Le député de St. Albert ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre reconnaissent que le Commissariat à la protection de la vie privée a dépassé de 234 000 \$ les fonds accordés au titre du crédit 45 pour 2002-2003. Ce point n'est pas contesté.

Le député de St. Albert prétend que cela posera un problème au président du Conseil du Trésor. Le leader du gouvernement à la Chambre soutient que la situation sera traitée au moment opportun, lorsque les Comptes publics de 2002-2003 seront publiés conformément aux lignes directrices en vigueur au Conseil du Trésor et aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques.

• (1205)

[Français]

Les députés savent bien que le rôle du Président est limité. Selon *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 261, et je cite:

Malgré l'autorité considérable que détient le Président, il ne peut exercer que les pouvoirs que lui confère la Chambre, dans les limites établies par cette dernière. Lorsqu'il rend ses décisions sur les questions de procédure, le Président s'en tient strictement à ce principe [...]

Affaires courantes

[Traduction]

La question sur laquelle je dois me prononcer en tant que Président est de savoir si l'on a enfreint de quelque façon les règles ou les usages de la Chambre. Or, cette plainte est présentée à un moment assez problématique pour la présidence puisqu'elle traite de difficultés éventuelles. Ainsi, par exemple, la vérificatrice générale a laissé entendre que la Chambre sera induite en erreur, alors que le leader du gouvernement à la Chambre a assuré à la Chambre que l'élément en question figurera correctement aux Comptes publics. Même le député de St. Albert semblait convaincu que le Commissaire à la protection de la vie privée par intérim prend les mesures nécessaires pour s'assurer que cela sera fait.

Le 12 juin 2003, lorsqu'elle a approuvé le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2003-2004, cette Chambre a accordé au Commissariat à la protection de la vie privée la somme de 9,8 millions de dollars au crédit 45. Les députés voudront certainement savoir si la somme de 234 000 \$ a été débitée du crédit disponible, comme l'exige la Loi sur la gestion des finances publiques.

Bien que la présidence n'ait aucun élément de preuve d'une tentative directe d'induire les députés en erreur, il est regrettable, à mon avis, de constater encore une fois que les députés ont eu de la difficulté à obtenir les renseignements dont ils avaient besoin dans les documents du budget. Même si le dépassement de crédit figurera aux Comptes publics pour l'exercice 2002-2003, les députés n'ont normalement pas accès aux Comptes publics lorsqu'ils examinent le Budget principal des dépenses pour l'exercice suivant. Je sais que de nombreux députés estimeront utile d'être informés de cas de ce genre avant d'avoir terminé l'examen du Budget principal des dépenses.

Je tiens à féliciter l'honorable député de St. Albert: sa vigilance à l'égard de ces questions lui fait honneur et fait honneur à la Chambre. Pour le moment, cependant, rien ne me permet de conclure qu'il y a eu manquement aux règles de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, hier, le député de St. Albert, dont vous venez de parler, m'a posé une question à la Chambre concernant une de mes employées. En plus de la réponse que je lui ai faite hier, je lui ai remis ce matin une lettre lui fournissant tous les détails au sujet de cette employée.

En conformité du Règlement de la Chambre, j'aimerais maintenant déposer deux copies de cette lettre, dans chacune des deux langues officielles, afin que la Chambre puisse en prendre connaissance.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 35 pétitions.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des transports. Conformément à l'ordre qui lui avait été donné, le comité a étudié les prévisions supplémentaires des dépenses sous les crédits 10a, 20a, 40a et 45. Une copie du procès-verbal de la réunion n° 38 accompagne le rapport.

Je tiens à remercier les députés des deux côtés de la Chambre faisant partie de ce comité, pour le travail qu'ils ont accompli et tout le temps qu'ils ont consacré à l'étude des dépenses du gouvernement.

Je remercie également le ministre des Transports, qui s'est prêté hier à une séance d'interrogation de quatre heures. Il a cependant négligé à ce moment-là d'informer le comité qu'il devait quitter la Chambre pour annoncer une subvention de 692 millions de dollars à VIA Rail, dont il n'avait jamais été question à la Chambre.

Je dépose le rapport au nom du comité.

* * *

● (1210)

PÉTITIONS

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui trois pétitions à présenter.

La première est soumise par des personnes habitant principalement dans la circonscription de Haldimand—Norfolk—Brant, par l'intermédiaire de leur député provincial qui me l'a remise pour que je la présente en leur nom. Elle dénonce le registre fédéral des armes à feu. Les pétitionnaires font remarquer que le registre ne permettra pas de sauver des vies et qu'il coûtera des milliards de dollars. Cela porte à presque 11 000 le nombre de signatures sur les diverses pétitions que j'ai présentées au sujet du projet de loi C-68 et du registre des armes à feu.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la recherche sur les cellules souches. Les pétitionnaires font remarquer que la recherche sur les cellules souches adultes est très prometteuse et ils encouragent les parlementaires à concentrer leur énergie sur la promotion de la recherche sur les cellules souches adultes plutôt que sur les cellules souches embryonnaires.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la troisième pétition connaît une grande diffusion dans ma propre circonscription. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le projet de loi C-250 a pour effet d'imposer des restrictions dangereuses à la liberté d'expression religieuse. Je note, bien sûr, que le projet de loi C-250 n'est plus à l'étude dans notre assemblée. Il est toutefois à l'étude au Sénat et je suis certain que les membres de cette assemblée prendront note de la présentation de cette pétition.

Affaires courantes

LE MARIAGE

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter deux séries de dix pétitions chacune. Elles sont signées par des centaines de personnes de ma circonscription, York-Ouest, et de la région métropolitaine de Toronto. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir et appuyer la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et je m'excuse auprès des collègues que j'interromps, mais je le fais à la première occasion utile.

J'ai laissé mon collègue de Thunder Bay—Superior-Nord terminer sa présentation, tout à l'heure, sous la rubrique «Présentation de rapports de comités». Ce collègue a fait des commentaires sur la présence du ministre au Comité permanent des transports hier, et il démontre clairement sa désapprobation vis-à-vis de l'annonce qui a été faite par le ministre des Transports.

Vous l'avez laissé aller quant à ces commentaires-là. Cependant, je voudrais savoir: est-ce que, lors de l'annonce de la rubrique «Présentation de rapports de comités», un député peut faire part de sa position personnelle qui est contraire à la position de l'ensemble des membres du Comité permanent des transports, sinon de l'unanimité dudit Comité permanent des transports?

J'aimerais connaître votre opinion à cet égard, monsieur le Président, parce qu'à cet effet, les derniers propos qui ont été tenus par le député de Thunder Bay—Superior-Nord devraient être retirés, puisqu'il ne parlait sûrement pas au nom de tout le comité.

Le vice-président: Notre honorable collègue de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans soulève un point intéressant, mais quand même conforme aux règles, nécessairement, ce qui permet une brève explication.

En ce qui concerne la substance du recours au Règlement du député, ce n'est pas dans l'ordre des choses qu'un député ajoute son opposition à la décision majoritaire du comité, je suis d'accord. Cela soulève peut-être une question de débat. Cependant, ce n'est pas contre les règles. Il n'y a pas de règle qui dise strictement qu'on puisse ou qu'on ne puisse pas le faire. C'est plutôt l'exception que la règle lorsqu'on procède ainsi.

En ce qui concerne nos procédures, j'ai dit tout à l'heure qu'il n'y a rien qui donne l'approbation ou qui dise qu'on ne puisse pas le faire non plus. Je dois alors dire que cela relève plutôt du débat que de nos règles.

S'il y a d'autres éclaircissements à apporter, je serais heureux de donner la parole au député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans.

• (1215)

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je comprends très bien vos propos, et vous savez comment je respecte l'institution que vous représentez. Ce faisant, je ne veux nullement attaquer votre décision. Cependant, je tiens seulement à vous mettre au fait de la situation suivante.

Lorsqu'on appelle la rubrique «Présentation de rapports de comités», ma compréhension, c'est qu'on présente la vision de l'ensemble du comité. Le député qui a la chance de déposer un rapport au nom du comité est le titulaire du consensus du comité et s'il ajoute des commentaires avec lesquels il est en désaccord...

Le vice-président: À l'ordre! Je respecte l'opinion de l'un ou de l'autre, mais cela devient entièrement une question de débat.

Cela dit, quant à cette question, si on veut examiner davantage la situation, peut-être que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pourrait se pencher sur cette question et apporter des éclaircissements à savoir ce qu'on accepte ou non dans nos procédures à cet égard.

Toutefois, à ce moment-ci, le champ est libre. Je ne peux en aucune façon placer la présidence dans une position où elle doit porter un jugement en faveur ou contre cela. Tout simplement, comme je l'ai dit tout à l'heure, la pratique habituelle veut que le président du comité présente le rapport, et le sujet est clos à ce moment-ci.

Je comprends très bien le point soulevé par l'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans. Le Président s'est penché sur la question pour faire part de son opinion personnelle.

J'ajoute, et je me répète, que c'est peut-être une question sur laquelle le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre voudra se pencher pour apporter encore des éclaircissements plus précis à ce sujet.

[Traduction]

Le rappel au Règlement du député de Kootenay—Boundary—Okanagan porte-t-il sur le même sujet?

M. Jim Gouk: En quelque sorte, monsieur le Président.

Le vice-président: J'hésite à laisser se poursuivre ce qui est clairement en train de devenir un débat. Je vais simplement me répéter. Selon nos règles actuelles, rien n'empêche ce qui vient de se produire. Si les partis représentés à la Chambre veulent approfondir la question, l'étudier, réfléchir et proposer de préciser davantage le Règlement, ou quoi que ce soit d'autre, pour mieux baliser cette pratique, c'est une chose que peut faire la Chambre. Toutefois, pour le moment, la présidence ne peut qu'interpréter ce qui est écrit dans le Règlement et rien ne dit qu'on peut ou qu'on ne peut pas le faire.

Par conséquent, je remets la question entre les mains des partis en présence à la Chambre pour qu'ils l'approfondissent. Je suggérerais la possibilité d'en saisir le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, aujourd'hui.

Affaires courantes

La première est signée par des électeurs de ma circonscription, Niagara-Centre, qui condamnent la création et l'utilisation de matériel de pornographie juvénile. Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les tribunaux n'ont pas appliqué le droit actuel en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours promptement réprimée.

● (1220)

POSTES CANADA

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la situation des facteurs ruraux du Canada qui gagnent souvent moins que le salaire minimal et n'ont pas le droit de mener des négociations collectives pour obtenir des hausses salariales.

Les pétitionnaires demandent que soit abrogé le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LE MARIAGE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter plusieurs pétitions au nom de nombreux citoyens du nord-ouest de l'Ontario qui exhortent la Chambre des communes à respecter la motion adoptée à la Chambre, le 8 juin 1999, par un vote de 216 contre 55, qui définit le mariage comme étant une institution qui existait avant l'État et qui est tellement fondamentale pour la condition humaine et l'intérêt commun que, par nature, elle est au-delà de la portée de tout droit civil.

Par conséquent, les pétitionnaires, de toutes les petites localités du nord-ouest de l'Ontario, exhortent la Chambre à recourir à tous les moyens nécessaires pour maintenir et appuyer la définition du mariage exposée dans la motion du 8 juin 1999 qui dit que le mariage est et doit demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens, y compris des électeurs de ma circonscription, Mississauga-Sud. Elle porte aussi sur la définition du mariage.

Les pétitionnaires souhaitent rappeler à la Chambre des communes que, le 10 juin 2003, la Cour d'appel de l'Ontario a déclaré inconstitutionnelle l'actuelle définition du mariage, en vertu des dispositions de la Charte des droits et libertés se rapportant à l'égalité.

Les pétitionnaires rappellent par ailleurs au gouvernement fédéral que l'article 33 de la Constitution lui permet d'invoquer la disposition de dérogation pour annuler cette décision du tribunal.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'invoquer la disposition de dérogation pour maintenir la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union légale entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'INDUSTRIE DU BOEUF

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de nombreux électeurs de ma circonscription, et de partout au Canada, que l'industrie du boeuf préoccupe.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'établir immédiatement des protocoles dûment reconnus par la communauté internationale afin de renforcer la confiance internationale à l'égard de la salubrité des produits du boeuf canadiens et de remplacer la politaillerie au sujet des frontières par des règles sensés et raisonnables pour tous.

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 251.

[Texte]

Question n° 251—**M. Chuck Strahl:**

Concernant la Société pour l'expansion des exportations et depuis le 25 octobre 1993: a) quels sont les programmes, les politiques et les circonstances dans le cadre desquels un fabricant canadien d'aéronefs pourrait demander et obtenir des crédits en vue de vendre des aéronefs à une compagnie aérienne canadienne; b) abstraction faite du nom des producteurs et des acheteurs, quels sont les cas où cela s'est effectivement produit, y compris les dates, les montants en dollars ainsi que le nombre et la valeur des aéronefs?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Depuis le 25 octobre 1993: a) Exportation et Développement Canada, EDC, finance des opérations qui sont liées aux exportations et qui entrent dans le cadre de son mandat. EDC peut appuyer la vente d'aéronefs fabriqués par une entreprise canadienne à un transporteur aérien canadien dans le cas où cet appui aurait pour effet de soutenir et de développer le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international; b) EDC n'a pas appuyé de telles ventes. Toutefois, au cours de la période 1995-1996, EDC a soutenu certaines transactions à l'exportation qui concernaient l'achat par des entités étrangères d'aéronefs fabriqués au Canada, lesquelles les ont loués ultérieurement à un transporteur aérien établi au Canada. Les détails de toutes les transactions auxquelles participe EDC sont considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels.

[Traduction]

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement concernant une question de privilège que je veux soulever. Je suis conscient que la Chambre exige un avis écrit donné une heure à l'avance.

Il s'agit d'un outrage apparent au Parlement, où un témoin a refusé, à deux reprises, de répondre à des questions d'une importance considérable pour le comité et la réalisation de son travail.

Monsieur le Président, comme vous le savez, il faudra un certain temps pour obtenir les comptes rendus et demander au comité de revoir la situation afin de déterminer s'il y a lieu de faire rapport d'un outrage apparent au Parlement à la Chambre.

À mon avis, il s'agit d'une question importante sur laquelle je veux attirer l'attention de la Chambre. Les situations de ce type ne se produisent pas très souvent, et il y a même très peu de précédents récents, mais j'estime qu'il faut prendre en considération cette possibilité d'outrage.

J'invoque le Règlement parce qu'il est impératif d'examiner cette question dans les meilleurs délais. Il semble toutefois que, pour ce faire, il faudra attendre que le comité ait étudié le dossier. Je prends la parole simplement pour donner préavis à la Chambre que j'invoquerai la question de privilège dès que je pourrai obtenir les renseignements pertinents et que le comité de l'environnement pourra présenter en faire rapport au Parlement.

Le vice-président: Cela n'exige assurément pas que la présidence prenne immédiatement une décision à ce sujet mais, comme le député l'a déjà lui-même précisé dans ses quelques commentaires, si un préavis approprié est présenté, la question de privilège pourra être invoqué en temps utile.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1225)

[Français]

LA LOI SUR L'AIDE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AUX ENFANTS DES ANCIENS COMBATTANTS DÉCÉDÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant la législation relative aux avantages pour les anciens combattants et les enfants des anciens combattants décédés, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-50. C'est un débat très important pour l'avenir des programmes de soutien, entre autres aux veuves et aux veufs. En effet, de plus en plus de femmes font partie des forces armées canadiennes et de plus en plus, il y aura des veufs d'anciennes combattantes qui auront droit à certains bénéfices.

Ce projet de loi avait comme avantage d'apporter certaines améliorations au programme existant. C'était l'objectif. Évidemment, nous aurions tous souhaité que les améliorations au programme existant soient faites dans le bon ordre et dans le respect de tous les individus, de toutes les femmes ou les hommes qui deviennent veuves ou veufs d'anciens combattants. Nous avons constaté que ce n'était pas le cas.

Entre autres, il y a un programme bien spécifique qui offre un soutien aux anciens combattants pour leur fournir une aide pour les travaux ménagers et les travaux d'entretien extérieur. C'était un programme très apprécié, tellement même que des demandes très importantes ont été soumises de la part des veuves et des veufs parce que c'était un programme ponctuel. Les anciens combattants, les anciennes combattantes qui avaient droit à ce programme, pouvaient avoir une aide pour les travaux ménagers ou pour l'entretien paysager, et ceci pendant une année, soit l'année qui suivait le décès de l'ancien combattant ou de l'ancienne combattante.

Donc, les veuves, en grande majorité, ou les veufs pouvaient bénéficier de cette aide. Ce programme s'appelle Programme pour l'autonomie des anciens combattants. À la lecture du titre du programme, on comprend bien son objectif. Le but était que les anciens combattants qui avaient des problèmes de santé, causés par des blessures de guerre ou autres, pouvaient se garantir une autonomie, c'est-à-dire être capables de demeurer et de continuer leurs occupations habituelles dans leur propriété. Celles et ceux qui n'en étaient pas capables pouvaient bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Je vous le répète, c'était une aide qui venait compenser pour les travaux ménagers. On pouvait donc payer pour avoir de l'aide à domicile pour les travaux ménagers et pour l'entretien paysager. Donc, ce programme s'appliquait. L'ancien règlement, l'ancienne application était que, une fois qu'un ancien combattant ou une ancienne combattante décédait, sa conjointe ou son conjointe, la veuve ou le veuf, pouvait en bénéficier pendant une année.

Initiatives ministérielles

Vous avez compris que si l'ancien combattant n'était pas capable de faire ces travaux son vivant, il était bien normal qu'on repense cette question de sorte qu'après son décès, on limite cela à une seule année. Le besoin était là, il était criant du vivant de la personne, et maintenant qu'il est décédé, le besoin n'est plus que pour une année.

Il y a donc eu de grandes discussions, de grands débats, et on en est arrivé à modifier ce programme. Tous en cette Chambre, nous avons comme objectif que ce programme devienne permanent. Donc, après le décès de l'ancien combattant qui recevait cette aide, son conjoint ou sa conjointe, sa veuve ou son veuf en bénéficierait de façon perpétuelle, jusqu'à son décès. C'était l'objectif.

Encore une fois, quand les modifications réglementaires sont tombées, pour des raisons carrément budgétaires, on a décidé de mettre de côté tout un pan de programme pour les veuves et des veufs d'anciens combattants. On a décidé d'avoir une date butoir. Les veuves et veufs des personnes qui seront décédées après une date déterminée pourront bénéficier du programme de façon perpétuelle, et celles et ceux qui n'en bénéficiaient plus n'auront pas droit au programme.

Toutes les savantes explications qu'ont pu nous donner le ministre ou les députés libéraux en cette Chambre n'ont aucun bon sens.

• (1230)

On est veuve ou on n'est pas veuve d'un ancien combattant. Avec ce projet de loi et les applications réglementaires, on les divise en deux catégories.

Il y en aura qui auront droit au programme de façon perpétuelle et il y aura des veuves et des veufs qui n'auront pas droit au programme. Je parle ici de toutes celles et ceux qui n'en bénéficiaient plus. Celles qui étaient sous l'ancienne loi, qui en avaient bénéficié pendant un an et qui se plaignaient, ce sont les veuves qui n'en ont pas eu et qui ont perdu cette aide pendant une année. Ce sont elles qui ont fait des pressions auprès du gouvernement. Elles disaient: «Regardez, si mon conjoint, mon mari ou ma femme bénéficiait de ce programme de son vivant, c'est parce qu'on n'était pas capables de prendre soin de notre propriété».

Je rappelle que l'objectif du programme prévoit d'assurer l'autonomie des anciens combattants. Il est normal que dans notre société, nos anciens combattants, les personnes qui se sont battues, qui ont combattu pour nous et qui nous ont défendus aient au moins droit à leur autonomie. C'était cela l'objectif.

Il y avait donc un programme que plusieurs veufs et veuves jugeaient tout à fait inacceptable. Ils se demandaient pourquoi on leur donnait cela uniquement pour une année. Le gouvernement, dans sa sagesse, décide maintenant de l'étudier, de l'analyser et de dire oui à toutes celles et ceux qui se plaignent que le programme s'arrête une année après le décès de l'ancien combattant ou de l'ancienne combattante.

Le gouvernement dit qu'à partir du 12 mai 2003, pour les anciens combattants qui étaient éligibles au programme et qui décéderont, leurs conjoints pourront bénéficier du programme de façon perpétuelle. Cependant, des personnes se sont plaintes depuis les 10, 15 ou 20 dernières années et disaient que le programme était intéressant et important. Ils en bénéficiaient, parce qu'ils n'étaient pas capables d'être autonomes sur leur propriété. Ce sont ces personnes qui ont réussi à faire avancer ce dossier. Toutefois, parce que le gouvernement manque d'argent, il décide d'éliminer les bénéficiaires de toutes celles et ceux dont le mari est décédé avant le 12 mai 2003. Cela tombe le 12 mai 2002, car on dit finalement que celles qui bénéficiaient du programme depuis le 12 mai 2002 pourront continuer jusqu'à la fin.

Initiatives ministérielles

On élimine donc, selon les chiffres qu'on nous donne, les bénéficiaires de 23 000 veuves et veufs. La majorité sont des femmes et souvent, ce sont elles qui se sont battues pour que ce programme entre en vigueur. Ce sont elles qui ont mené le combat pour dire au gouvernement que cela n'avait pas de sens de donner une aide pendant un an et de supprimer ensuite le programme. Elles perdent leur autonomie puisque leur conjoint est décédé. En effet, elles sont souvent obligées de vendre leur propriété, car elles ne sont pas capables d'en assurer l'entretien et de faire l'entretien paysager. Pourtant, le but du programme était justement d'assurer une vie paisible aux couples d'anciens combattants. C'était cela la réalité.

Nous convenons de la nouvelle mesure voulant qu'il faut que ce soit ainsi. Après le décès d'un ancien combattant ou d'une ancienne combattante, on veut que sa conjointe ou son conjoint soit capable d'avoir la même vie qu'auparavant. Nous appuyons la mesure, mais ce que nous n'appuyons pas, c'est le règlement qui a fixé une date butoir en raison de laquelle, selon notre estimation, 23 000 veuves n'ont pas droit à ce programme.

Le ministre décrie les députés qui, en cette Chambre, ont dit que des gens ne figureraient plus sur la liste. C'est lui qui a créé la nouvelle liste. La nouvelle liste englobe les veuves et les veufs d'anciens combattants à partir du 12 mai 2003 ou du 12 mai 2002, selon le calcul technique.

Toutefois, il a créé une liste et toutes celles et ceux qui n'en tiraient plus n'y auront pas droit. Ce qui est plus grave, je le répète, c'est que ce sont elles qui se sont battues pour que ce programme soit maintenu et qui ont essayé, depuis des décennies, de faire comprendre au gouvernement l'objectif de ce programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ce programme veut justement que la famille d'un ancien combattant soit capable d'avoir une vie paisible sur sa propriété et dans sa demeure.

C'est cela qui est grave. On nous dira que c'est de l'argent et qu'il faut faire attention. Écoutez, je vous ferai grâce de rappeler tout le gaspillage d'argent que le gouvernement aurait pu faire. De nombreux journalistes et députés de cette Chambre ont pu élaborer sur tous les scandales et les dépassement de coûts dans tous les ministères, sans compter les surplus qu'on nous annonce toujours et qui sont réduits pour ne pas donner l'argent aux provinces. On nous dit que le surplus ne dépassera pas 3 milliards de dollars, mais, à un moment donné, on nous dit que le surplus est de 7 milliards de dollars.

Il est faux de dire qu'il n'y a pas d'argent. L'important c'est de mettre l'argent au bon endroit. C'est cela la réalité. La demande des députés de l'opposition est simple. Il y a un programme intéressant d'aide à l'autonomie des anciens combattants pour lequel des femmes, des veuves et certains veufs ont demandé depuis des décennies qu'il soit maintenu de façon perpétuelle, afin d'assurer une qualité de vie aux veufs et aux veuves des anciens combattants qui soit identique à celle qu'ils avaient lorsque leur conjoint, mari ou femme, était à leur côté.

• (1235)

Je répète que ce n'est pas tous les anciens combattants qui étaient éligibles à ce programme, mais c'étaient ceux qui n'étaient pas capables de voir à leur entretien ménager ou à leur entretien paysager pour toutes sortes de raisons, que ce soit en raison de leur santé, de leurs blessures de guerre ou autres.

Encore une fois, c'est un signe que le gouvernement libéral dépense son argent de la mauvaise façon. On pourrait mentionner une multitude d'exemples de dépenses qui ont été effectuées par les ministères. On pourrait leur dire d'arrêter et d'investir leur argent au

bon endroit. On devrait offrir une compensation aux 23 000 veuves et veufs d'anciens combattants. Nous, du Bloc québécois, croyons sincèrement que c'est une bonne façon de dépenser l'argent des contribuables.

C'est là l'explication toute simple que nous essayons de livrer au gouvernement. Dans ce projet de loi, on retrouve bon nombre d'autres mesures pour améliorer le sort d'anciens combattants, d'anciens prisonniers de guerre et ainsi de suite. À cet égard, nous sommes d'accord. Nous sommes également heureux que ce projet de loi ait fait l'objet d'une vaste consultation.

Le seul problème, c'est que jamais personne n'est allé tenir des consultations en disant que pour le Programme d'autonomie des anciens combattants, on allait désigner une date butoir et créer deux catégories de veuves ou de veufs d'anciens combattants, soit ceux et celles ayant perdu leur mari ou leur épouse avant le 12 mai 2003, et ceux et celles ayant perdu leur mari ou leur épouse après cette date.

C'est faux de dire qu'on en a discuté. Le ministre nous dit qu'il a tenu une vaste consultation. Or, cette position est décriée présentement par tous ceux et celles qui ont un lien avec les anciens combattants. On ne peut pas créer deux catégories de veuves ou de veufs d'anciens combattants. C'est pourtant ce que fait le gouvernement aujourd'hui.

Le ministre a beau essayé de nous dire qu'il tente de trouver des solutions, il n'y en a pas. La seule solution, c'est que tous les veufs et veuves d'anciens combattants puissent bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. C'est la seule solution. On ne peut pas en trouver d'autres. Le ministre veut qu'on discute, mais de quoi? Veut-il qu'on devance la date du 12 mai 2003 au 12 mai 2000 ou 1990?

Il n'y a pas d'autres solutions. La seule solution, c'est de mettre l'argent sur la table pour que tous les veufs et veuves des anciens combattants puissent bénéficier de ce programme d'aide. C'est la seule avenue possible.

Le ministre a beau essayé de nous dire qu'il ne tergiverse pas, mais il le fait. Il n'y a pas d'autres solutions. C'est faux de penser qu'un député de l'opposition se lèvera ici pour essayer d'établir une nouvelle date butoir ou d'exclure des veuves et des veufs.

Il y a une solution, et c'est que le ministre, s'il était un ministre responsable, propose de lui-même une modification à son propre projet de loi. Il faudrait qu'il constate avoir commis une erreur flagrante en indiquant une date butoir qui crée deux classes de veuves et de veufs d'anciens combattants et qu'il élimine cela. Ce n'est pas vrai qu'on indiquera cette date butoir et qu'on créera ces deux catégories de veufs et de veuves d'anciens combattants.

C'est la seule réponse qu'on attend du gouvernement libéral. Finalement, c'est la seule réponse qu'on attend de tous les députés libéraux qui prendront la parole en cette Chambre sur le projet de loi C-50. Il ne faut pas essayer de nous dire qu'on essaie de trouver une solution. Au contraire, il faut nous dire qu'il y aura un projet de loi qui sera équitable pour tous les veufs et veuves d'anciens combattants.

C'est la seule réalité à laquelle s'attendent les députés de l'opposition et les députés du Bloc québécois. Pourquoi? C'est parce que tous les veufs et veuves d'anciens combattants ont le droit à une qualité de vie comme celle dont ils jouissaient quand leur mari ou leur épouse vivait. C'est aussi simple que cela. C'est une question de qualité de vie et d'humanité. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Initiatives ministérielles

Le seul problème, c'est que le gouvernement ne nous écoute pas et ne veut rien entendre. Il essaie, encore une fois, de se cacher et de nous dire qu'il ne tergiverse pas. Le ministre a fait l'éloge du fait qu'il pouvait très bien s'exprimer pour essayer de faire comprendre un point aussi simple. Les questions que les députés de l'opposition lui ont posées voulaient toutes dire la même chose: allez-vous mettre l'argent pour que tous les veufs et veuves d'anciens combattants aient droit au même programme? Telles étaient les questions.

Le ministre a essayé par tous les moyens de se défilier de cette question. La seule réalité, on la connaît, c'est une question budgétaire. On nous dit qu'on manque d'argent pour ces 23 000 veuves et veufs d'anciens combattants qui ont perdu leur mari ou leur épouse avant le 12 mai 2003. Telle est la réalité.

Avec les surplus du gouvernement fédéral, avec tous les excédents de coûts, avec tout ce qui peut arriver dans la fonction publique, avec tout le gaspillage qu'a pu faire le gouvernement libéral, nous ne croyons pas qu'il n'y ait pas d'argent pour cela. Nous croyons simplement qu'il y a une mauvaise volonté de la part du ministre. Qu'il n'essaie pas de nous faire comprendre que des anciens combattants et des groupes lui ont envoyé des lettres de remerciement.

● (1240)

À cela, je réponds qu'en effet, des dispositions importantes ont été incluses dans ce projet de loi. Cependant, aucun regroupement ne peut dire qu'on peut créer deux catégories de veuves ou de veufs d'anciens combattants.

Il faut faire attention. Il faut être capable de dire ce qui est bien dans ce projet de loi, mais il faut aussi être capable d'accepter ce qui ne va pas avec ce projet de loi.

Ainsi, il faut que le gouvernement libéral le fasse calmement et gentiment. En outre, il faut que tous les députés libéraux de cette Chambre s'assoient avec le ministre responsable des anciens combattants pour lui dire qu'on va trouver l'argent et pour faire en sorte qu'il fasse des pressions à cet égard auprès du ministre des Finances.

Ainsi, il sera capable de nous dire, avant que ce projet de loi soit accepté, qu'on va le modifier et qu'on va garantir à tous les veufs et les veuves d'anciens combattants que le programme pour l'autonomie des anciens combattants sera maintenu de façon à préserver la qualité de vie dont ils jouissaient avant le décès de leur conjoint.

C'est tout simplement ce que demande le Bloc québécois.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire qu'il y a de nombreux éléments importants du projet de loi qui bénéficient du soutien intégral de toute la chambre. Malheureusement, notre débat a mis l'accent sur les personnes de marque, particulièrement quant au point de savoir si un certain groupe de veuves sera admissible ou non. Cela soulève une question intéressante.

Le député vient de dire que le ministre devrait prendre les mesures voulues pour corriger le projet de loi. Ce dernier en est à la troisième lecture et il n'est pas possible, à ce stade, de lui apporter des corrections à moins que le projet de loi soit renvoyé à nouveau au comité dans un but précis. Je ne crois pas que cela soit utile, car cela pourrait tuer l'ensemble du projet de loi. Je ne crois pas que quelqu'un souhaite que cela arrive. La solution de rechange consisterait à obtenir l'assurance que le Sénat fera les changements appropriés énoncés par la Chambre.

Étant donné que les députés sont au courant depuis un certain temps de la question de l'attribution de prestations à toutes les veuves, pourquoi le comité n'a-t-il pas voté un amendement supprimant le règlement actuel, qui fixait une date à laquelle les prestations seraient versées, et le remplaçant par une disposition dans le projet de loi affirmant clairement que les prestations seraient offertes à toutes les veuves? C'est dans ce sens-là que les députés veulent voir le projet de loi évoluer. C'est une affirmation de l'intention du projet de loi. La vraie question, c'est la suivante: pourquoi l'affirmation de l'intention du projet de loi est-elle enfouie dans le règlement au lieu de figurer dans le texte de loi lui-même, où chacun peut la voir? Nous ne pouvons pas nous en sortir à ce stade-ci. Il nous faut un compromis.

Le député reconnaît-il que le compromis consisterait à obtenir, grâce à la collaboration de députés à la Chambre, l'assurance du ministre qu'on cherchera à obtenir ces modifications au Sénat? Le projet de loi refléterait alors ce fait et je crois que la Chambre l'appuierait.

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud sait très bien comment fonctionne le comité. Il sait très bien que la majorité libérale contrôle le comité.

Ce n'est donc pas parce que les députés de l'opposition n'ont pas essayé, mais c'est parce qu'il y avait un refus de la part de la majorité libérale d'accrédiéter et de donner foi aux discussions.

Tout ce qu'on demandait au ministre, c'était de nous certifier justement qu'il avait l'argent et qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que le projet de loi intègre les veufs et les veuves qui ont été exclus par le projet de loi qu'il avait lui-même déposé.

Il ne nous a jamais répondu à cet égard. Le député de Mississauga-Sud a tout à fait raison. Il aurait peut-être été souhaitable que le ministre nous donne aujourd'hui une réponse à cette question. Cependant, ce n'est pas parce que les députés de l'opposition n'ont pas essayé.

Je lui conseille, à titre de député libéral, de rencontrer le ministre responsable des anciens combattants et de lui poser la question, de s'assurer de sa réponse, et de s'assurer que le ministre fasse une déclaration publique en disant: «Regardez, je vais, à partir d'aujourd'hui, défendre une motion au Sénat pour que justement on soit capables d'inclure les veuves et les veufs qui, malheureusement, avaient été exclus par le projet de loi que j'avais préparé.»

● (1245)

[Traduction]

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la Chambre serait d'accord pour dire qu'il est 13 h 30 immédiatement après l'intervention du secrétaire parlementaire au sujet du projet de loi C-6 et pour passer aux initiatives parlementaires.

Le vice-président: Est-ce que le whip adjoint du gouvernement a le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non, monsieur le Président, je veux une explication.

Le vice-président: En l'absence d'un consentement unanime, les députés qui voudraient s'expliquer pourraient peut-être se rencontrer et discuter de la question.

Entre-temps, nous allons passer aux questions et observations

Initiatives ministérielles

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les questions et observations ont été interrompues par une demande de consentement unanime qui pourrait avoir des effets sur mes questions et observations.

Je suis un peu préoccupé par la réponse à la dernière question du député de Mississauga-Sud, qui dit qu'il n'y a pas d'autres options. Il y a une option et c'est que le ministre agisse comme il se doit en ce qui concerne les pensions des veuves en demandant le consentement unanime de la Chambre. Cela aurait pu être fait plus tôt. On vient de le faire, mais seulement pour faciliter la chose au gouvernement, pas au nom des droits des veuves et des veufs.

Pourquoi a-t-on retardé la Chambre aussi longtemps sur cette question et pourquoi nous demande-t-on d'agir à la toute fin du processus?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. La procédure est contrôlée par le Parti libéral. C'est pour cela, évidemment, qu'ils forment le gouvernement. C'est au bon vouloir qu'ils décident si une motion s'applique ou ne s'applique pas, ou si on apporte un amendement ou non. Il y a des façons, s'il le désire, comme l'a expliqué mon collègue, pour le gouvernement de faire passer ses idées si jamais il le voulait un tant soit peu.

Notre problème actuellement, c'est qu'il y a absence de volonté. Je répète ce que je disais plus tôt. Le vrai problème, c'est que la vraie bataille qui s'est faite pour ce programme d'autonomie aux anciens combattants a été faite par des veuves, en grande majorité, et des veufs qui n'auront pas le droit de bénéficier de ce programme. Ce sont celles et ceux qui y ont eu droit pendant un an et qui se sont plaints que la qualité de vie qu'ils demandent est la même autonomie qu'ils avaient quand leur mari ou leur femme était là. C'est cela qu'ils demandaient.

Le gouvernement a accepté de modifier le programme. Le problème qui se pose, c'est qu'il a oublié, il a décidé sciemment de ne pas donner l'aide aux femmes et aux hommes qui en bénéficiaient avant le 12 mai 2003.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, le problème, selon moi, c'est que le Comité des anciens combattants est en réalité un sous-comité du Comité de la défense nationale et des anciens combattants.

Le député sait fort bien que les députés, surtout ceux des petits partis d'opposition, ont du mal à assister à toutes les séances de comité. Lorsque nous discutons avec des anciens combattants et leur famille, bien des gens nous demandent pourquoi c'est un sous-comité qui s'occupe des anciens combattants. C'est moins prestigieux qu'un comité en titre.

Le député serait-il d'accord pour que le Comité des anciens combattants devienne un comité permanent des Communes, au même titre que les autres, de façon que les anciens combattants et leurs familles reçoivent le respect auquel ils ont droit?

• (1250)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, la qualité de vie des anciens combattants et des anciennes combattantes, de leurs veuves et leurs veufs, mérite que le Parlement crée un comité autonome sur les anciens combattants.

Je donne tout à fait raison à mon collègue. C'est la seule façon pour être capable de régler les différends, de défendre des intérêts, en

sachant très bien qu'ils ne seront pas oubliés dans une administration qui est beaucoup trop lourde.

[Traduction]

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, le député qui a posé une question juste avant a émis l'opinion que le consentement permettrait de régler la question. Je ne suis pas sûr, mais le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel doit savoir que cette disposition ne se trouve pas dans la loi. La question relève du règlement et, de toute façon, un décret peut toujours modifier le règlement.

D'après le débat qui a eu lieu à l'étape de la deuxième lecture, il semble que ce ne soit pas une question de volonté, mais une question d'argent. À mon avis, le consentement unanime ne suffit assurément pas pour modifier des règlements. Qu'en pense le député?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie le député de Mississauga-Sud de me donner la chance de m'exprimer là-dessus. Finalement, il a mis le doigt sur le problème. Le problème, c'est l'argent. Je vous avais dit que je ne ferai aucune intervention concernant le gaspillage des fonds publics que fait de façon éhontée le Parti libéral. Mais c'est le député libéral lui-même qui me donne la chance de relancer le débat sur les scandales du programme des commandites, sur l'affaire Radwanski et sur les dépenses importantes que peut faire le gouvernement.

Nous avons un problème. Le gouvernement a de l'argent qui lui sort par les oreilles. C'est ça la réalité. Le gouvernement du Parti libéral a de l'argent plein ses poches, le dépense à tous vents, je dirais même contre vents et marées et sûrement contre les veuves et les veufs d'anciens combattants. C'est de cela dont on s'aperçoit aujourd'hui. On s'aperçoit qu'on gaspille de l'argent. On investit dans des endroits où on aurait dû être capables de resserrer les dépenses de l'administration, surtout pour les hauts fonctionnaires et la haute fonction publique fédérale.

Aujourd'hui, un député libéral vient nous dire que le vrai problème, c'est l'argent. C'est cela, le problème est que le gouvernement libéral gaspille son argent, l'investit à tort et à travers et manque d'argent pour être capable de venir en aide aux veufs et aux veuves d'anciens combattants et combattantes qui ne demandent qu'une chose, la même qualité de vie qu'ils avaient quand leur femme ou leur mari était vivant.

[Traduction]

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du Parti progressiste-conservateur et de ma collègue, la députée de Saint John, qui siège au Comité de la défense nationale et des anciens combattants. Je me fais son porte-parole, mais je sais très bien qu'elle aurait été mieux placée que moi pour intervenir sur le projet de loi.

À mon avis, aucun député ne pourrait contester le fait qu'elle soutient et défend passionnément les droits des anciens combattants et des militaires. Elle a prouvé sans nul doute que, s'il existe une personne à la Chambre qui prend à coeur le dossier des anciens combattants et des veuves de ces derniers, c'est bien elle, et elle pourrait présenter un plaidoyer très passionné au gouvernement.

Initiatives ministérielles

Je suis un piètre remplaçant, mais je tenterai de présenter notre point de vue. J'espère convaincre le gouvernement qu'il a l'obligation, le droit et la responsabilité de modifier le projet de loi C-50, et si ce n'est par voie législative, que ce soit par règlement, comme le ministre l'a expliqué ce matin. Et s'il n'est pas modifié par règlement ou par voie législative, il faudrait peut-être le remanier lorsque le Sénat nous l'aura renvoyé. Il est possible de collaborer avec le Sénat pour négocier les modifications nécessaires qui permettraient de corriger l'injustice que les orateurs précédents ont évoquée.

Il y a toujours du bon et du mauvais dans un projet de loi. Cependant, l'omission qui a été faite dans ce projet de loi est non seulement mauvaise, mais elle est également ignoble. Elle vise une partie de notre société que nous devrions aider pendant les années de la retraite. Nous devrions accorder à ces personnes les prestations de pension du PAAC. Nous devrions leur témoigner du respect pour les sacrifices qu'elles ont consentis pour nous et pour les pertes qu'elles ont connues.

Il y a du bon et du mauvais. Le projet de loi C-50 doit être adopté sans aucun doute. Nous savons fort bien que nous ne voudrions pas nous opposer au projet de loi, car il nous donne la possibilité de corriger certaines lacunes. Cependant, lorsque le ministre est intervenu aujourd'hui et a reconnu qu'il y avait cet oubli regrettable, je n'ai pas eu le sentiment que le ministre serait en mesure de le corriger.

Je n'ai pas à expliquer la situation, car cela a déjà été fait. Cependant, pour la gouverne des gens qui se joignent peut-être à nous juste maintenant, le problème, c'est qu'il y a un grand nombre de personnes qui sont simplement exclues à cause d'une date arbitraire qui a été choisie dans cette loi. J'ai dit qu'il s'agissait d'un groupe important de personnes, car j'ai entendu le chiffre de 23 000, mais aujourd'hui, le ministre a dit qu'il ne connaissait pas le chiffre exact. Il doit obtenir la confirmation de ce chiffre avant de pouvoir nous le préciser. C'est très bien. J'accepte cela.

Supposons que le chiffre est d'environ 23 000. Le ministre n'est pas disposé à prendre cet engagement à l'égard de ces 23 000 personnes à cause d'une date arbitraire.

Il y a un autre exemple de cela soit dit en passant. Il s'agit du programme d'indemnisation des victimes de l'hépatite C mis en oeuvre par le gouvernement. C'est peut-être un modèle que les libéraux suivent. Les ministres ont peut-être un manuel devant eux. On leur dit peut-être qu'ils doivent suivre ce modèle qui fait de certaines personnes des citoyens de seconde zone et qui en traite d'autres différemment.

Ce modèle, c'est qu'il y a une date arbitraire. Cette date est le 12 mai 2003. Avant cette date, les 23 000 personnes auraient obtenu ces prestations, mais un jour après cette date, elles n'y ont plus droit. Ce n'est ni juste ni équitable.

En toute franchise, nous devons nous assurer que c'est équitable et que les choses se font comme il se doit. Comme on l'a laissé entendre d'un certain nombre de façons, il s'agit de modifier le Règlement. J'entends maintenant que ce n'est peut-être pas simplement le Règlement. Ce n'est peut-être pas juste la loi. Il se peut que ce ne soit pas simplement une modification venant du Sénat. C'est peut-être une question d'argent.

Vingt-trois mille personnes en sont exclues. On me dit que les montants en cause pourraient osciller entre 23 et 40 millions de dollars. C'est bien sûr beaucoup d'argent, mais pas assez pour justifier qu'on prive tous ces gens de ces avantages.

● (1255)

Nous avons entendu dire que le gouvernement peut assez facilement trouver 43 millions, ou 23 millions de dollars. En fait, si j'ai bien compris, même le budget annuel de la gouverneure générale est supérieur au chiffre le plus bas avancé. Compte tenu de la position qu'elle occupe dans la société, je reconnais que la gouverneure générale a besoin d'un budget. Mais je crois également que les veuves de nos anciens combattants et les veufs devraient avoir droit aussi à une certaine indépendance et à un certain niveau de vie. Ce serait à mon avis une tragédie que le gouvernement n'accepte pas de verser 23 ou 43 millions de dollars à ces personnes.

Nous pourrions peut-être essayer de voir où nous pourrions trouver ces 23 à 43 millions de dollars. Je crois que nous pouvons les trouver. On nous dit qu'il y a un excédent budgétaire.

Toutefois, ce n'est peut-être pas une question d'argent. Si ce n'est pas une question d'argent, le ministre devra alors nous dire de quoi il s'agit, parce que je n'ai pas eu de réponse à ma question.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre des Anciens combattants. Il est Manitobain comme moi. Je crois qu'il est ici pour les bonnes raisons et qu'il a des raisons d'agir comme il le fait. Le problème toutefois, c'est qu'il n'a peut-être pas suffisamment d'influence pour pouvoir déposer dès maintenant une mesure législative qui permettrait de corriger une erreur et une tragédie.

Le ministre pourrait peut-être demander la collaboration des députés de l'arrière-ban parce que je sais que bon nombre d'entre eux appuient une démarche juste et équitable dans ce dossier. Peut-être pourrait-il s'assurer de leur appui pour faire avancer ce dossier et pouvoir revenir à la Chambre aujourd'hui, demain ou la semaine prochaine en disant qu'il s'est penché sur la recommandation, qu'il a trouvé l'argent nécessaire et que ces 23 000 personnes auront droit à l'aide dont elles ont besoin.

D'autres partagent mon avis. Certaines personnes ont écrit au ministre et lui ont conseillé de démissionner. Sincèrement, je ne partage pas ce point de vue. Je pense que le ministre devrait faire ce qui s'impose. Il devrait se battre pour les anciens combattants et leurs conjoints survivants et mener ainsi ce qui sera peut-être son dernier combat à la Chambre, peut-être son dernier combat à titre de député, qui sait? Des élections seront peut-être déclenchées.

Le ministre devrait faire ce que son coeur lui dicte. Je pense qu'il se préoccupe sincèrement du sort de ces gens, mais que, malheureusement, il n'a pas livré la marchandise. Il n'a donc pas fait son travail comme il faut. Donnons-lui l'occasion de faire amende honorable et de faire ce qui convient.

Le jour du Souvenir approche à grands pas. En fait, j'ai un coquelicot, ce qui n'est pas un accessoire. On m'a dit qu'on ne peut arborer le coquelicot qu'à un certain moment. Il est faux de prétendre que nous ne devrions pas réfléchir à ce que le coquelicot représente vraiment et à ce qui devrait nous venir à l'esprit lorsque nous, Canadiens, pensons à nos anciens combattants et à nos militaires.

Initiatives ministérielles

Je parle en toute connaissance de cause. Il y a une base des Forces canadiennes dans ma circonscription. Je peux visualiser les visages des militaires qui s'acquittent des missions que nous leur confions. Nous les envoyons en Afghanistan et ailleurs dans le monde en notre nom, et ils y vont volontiers. Les membres de nos forces armées sont les plus professionnels du monde entier et ils peuvent arborer notre drapeau sur leur manche avec fierté.

Si je parle du coquelicot et de nos militaires, c'est parce qu'à d'autres moments que le 11 novembre, nous avons parfois tendance à oublier ce qu'ils font précisément pour les Canadiens. Le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis en est malheureusement la preuve. Nous oublions une partie de ces personnes, et ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

• (1300)

Je crois que le projet de loi doit être adopté parce qu'il représente un pas modeste dans la bonne direction. Toutefois, d'ici un mois environ, si toutefois la Chambre siège encore et compte tenu du nombre peu élevé de personnes concernées, le ministre devrait vérifier ce nombre et les répercussions financières. Il devrait ensuite revenir devant la Chambre pour lui dire que la modification a été apportée au règlement ou que ce sera fait au Sénat lorsque ce dernier en sera saisi.

J'en serais très heureux. La Légion royale canadienne et les veuves des anciens combattants le seraient aussi. L'ensemble des Canadiens seraient également très heureux qu'on ait remédié à cette terrible injustice. Quand ce sera chose faite, nous pourrions tous féliciter le gouvernement et le ministre, et tous les appels en faveur de la démission de ce dernier n'auront plus leur raison d'être.

Au nom de ma collègue qui siège au comité et qui défend de toutes ses forces les droits des militaires et des anciens combattants, j'invite les députés d'arrière-ban ministériels à se faire entendre et à collaborer avec le ministre.

En fait, la chose ne devrait pas être si difficile. Le premier ministre a déjà dit qu'il remédierait au problème. Nous savons qu'il doit partir sous peu, mais je crois que personne ne sait quand au juste. Je pense que même les députés libéraux d'arrière-ban ne le savent pas davantage. Quoi qu'il en soit, le premier ministre a annoncé qu'il démissionnerait et il a aussi dit qu'il réglerait le problème.

Sachant que nous pouvons compter sur l'appui du premier ministre et celui des députés d'arrière-ban, et que le ministre des Anciens combattants a le cœur à la bonne place, il ne devrait y avoir aucun problème. C'est comme si c'était déjà fait. Le gouvernement devrait pouvoir informer la Chambre, la semaine prochaine, qu'il a remédié au problème et qu'il en est très heureux.

Je félicite le gouvernement de poursuivre dans cette voie et je suis impatient de l'entendre nous annoncer qu'il a remédié à cette terrible injustice concernant les prestations du PAAC. Je souhaite la meilleure des chances aux députés ministériels dans leurs délibérations prochaines.

• (1305)

M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas prolonger ce débat, mais je vais défendre le ministre dont je relève. Le député d'en face a eu de bons mots à l'endroit du ministre mais, selon moi, il n'en a pas assez dit.

Mettons cette affaire en perspective. Cela fait trop longtemps que l'on enfonce le même clou. Voici ce qui s'est produit. Nous avons réévalué notre budget. Il y avait dans certains programmes de l'argent que nous avons pensé pouvoir récupérer parce qu'il n'était

pas utilisé au complet et que nous voulions l'affecter où il serait utilisé au mieux.

Cinq ou six éléments figuraient sur notre liste des «choses que nous aimerions faire». Nous avons pris cet argent et nous avons réussi à effectuer cinq de ces six choses. Il restait assez d'argent dans le PAAC pour nous occuper des veuves des anciens combattants décédés avant juin 2002. Il y a eu une certaine désinformation. Si les veuves recevaient des prestations du programme le 12 mai, elles continuent à en bénéficier.

C'est tout l'argent dont nous disposions dans le cadre du budget. Dans la mesure où je ne suis pas un de ces libéraux proverbialement portés sur la dépense, je crois que nous devrions respecter un budget. C'était une réaffectation d'argent au sein d'un budget. Je ne veux pas puiser de l'argent ailleurs que dans le budget, pas plus que le ministre ou n'importe quel autre député de ce côté-ci de la chambre. C'était tout l'argent qu'il y avait.

Cela étant dit, les organisations d'anciens combattants ont dit: «C'est dommage, mais faisons ce que nous pouvons.» Nous aurions sans doute mieux fait de ne rien faire avec le PAAC car, après tout, il ne soulevait pas beaucoup de contestation. Nous aurions donc pu nous abstenir d'y toucher, mais ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous nous sommes occupés des personnes que nous avons pu.

Je sais que le ministre exerce de vigoureuses pressions pour que l'on trouve d'autre argent que celui prévu dans le budget pour ces autres veuves. Le premier ministre s'est engagé à se pencher sur la question, et j'espère qu'à eux d'eux ils pourront faire quelque chose, mais tout ce dont nous disposons à ce moment-ci, c'est de l'espoir. Il n'y a pas d'engagement ni de garantie, mais nous avons fait ce que nous pouvions dans les limites du budget.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, j'apprécie réellement ces larmes de crocodile venant du côté gouvernemental de la Chambre.

Le secrétaire parlementaire doit savoir que, avec l'appui de ce côté de la Chambre et de tous les partis d'opposition, le gouvernement obtiendrait le soutien nécessaire s'il proposait un investissement additionnel de 23 millions de dollars.

Nous savons tous que les prévisions budgétaires ne sont que des lignes directrices. Nous savons tous qu'il existe des charges extraordinaires qui émargent à ces prévisions. Nous savons tout cela en raison de nos antécédents. Nous savons tous qu'il existe au gouvernement ce que nous appelons des Budgets supplémentaires de dépenses. Nous savons qu'il existe des moyens d'ajouter des crédits à des prévisions budgétaires. Nous le voyons tous les jours dans chaque ministère.

Le secrétaire parlementaire nous est-il en train de nous dire que le ministère des Anciens combattants n'a pas l'influence nécessaire pour obtenir 23 millions de dollars afin de corriger une omission impardonnable, une injustice et un tort? Nous laisse-t-il entendre que le gouvernement ne peut trouver 23 millions de dollars dans les ministères dont les dépenses s'élèvent à des centaines de milliards de dollars? Le gouvernement ne peut-il trouver 23 millions de dollars à offrir pour obtenir l'appui de tous les partis d'opposition de la Chambre afin d'aider des veuves et des veufs?

Voilà probablement l'un des arguments les plus insignifiants que j'aie jamais entendus à la Chambre que de dire: «C'est une simple question d'argent. Nous avons fait de notre mieux. Nous ne pouvons y parvenir.»

Initiatives ministérielles

Si le ministre des Anciens combattants ne peut se battre avec plus d'ardeur, je crains que je vais devoir retirer certains des éloges que je lui ai décernés. Franchement, si on donnait quinze minutes de ce côté-ci de la Chambre, je pourrais sans doute trouver les 23 millions de dollars qu'il faut pour remédier à cette injustice.

• (1310)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je conviens avec le député de Brandon—Souris qu'il est tout simplement insensé d'imputer le blâme au budget.

J'aimerais beaucoup demander au gouvernement où le premier ministre a fait inscrire les 100 millions de dollars pour deux avions à réaction? J'aimerais particulièrement voir le poste budgétaire pour cela.

Un des problèmes qui se pose aux anciens combattants et à leurs familles vient du fait que c'est un sous-comité qui s'occupe des questions les concernant. De nombreux groupes d'anciens combattants soutiennent que, de ce fait, ils sont presque traités différemment que si c'était un comité entier qui était chargé des questions les concernant. Ce qui arrive, évidemment, c'est que les députés de ce côté-ci de la Chambre courent d'un comité à l'autre.

Le député envisagerait-il la possibilité, au cours de la prochaine législature, d'attribuer les questions concernant les anciens combattants à un comité entier? Les agents de la GRC participent maintenant au programme d'avantages des anciens combattants. Un nombre considérable de personnes et leurs familles relèvent désormais du ministère des Anciens combattants et les questions qui les concernent méritent certainement l'attention d'un comité entier.

N'est-il pas de cet avis ou ne convient-il pas, à tout le moins, d'envisager une formule de ce genre pour très bientôt, afin que les anciens combattants et leurs familles obtiennent le respect et l'attention qu'ils méritent?

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué précédemment, je ne siège ni au Comité de la défense ni au Sous-comité des anciens combattants. De ce fait, je ne m'estime pas qualifié pour formuler une opinion là-dessus.

Je ne connais pas l'ampleur de la charge de travail. Je sais néanmoins que nombre de députés consacrent énormément d'énergie à la protection et à la défense des intérêts des anciens combattants. Je crois qu'elle aurait une meilleure compréhension en ce qui concerne la mise en oeuvre de la proposition du député.

À titre de membre du caucus du Parti progressiste-conservateur, j'appuie sa recommandation. Si on décidait de charger un comité entier plutôt qu'un sous-comité des questions des anciens combattants, je lui assurerais certainement mon entière collaboration.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais personne dans cette Chambre qui s'oppose au projet de loi C-50.

Le problème vient d'un point enfoui dans les règlements. Je ne sais pas comment il a pu demeurer là alors qu'en fait les députés cherchaient à redonner l'esprit et l'intention de la loi tels qu'ils existaient, et à inclure ce point à la loi plutôt que de le laisser enfoui dans les règlements. C'est vraiment regrettable qu'il y figure encore.

Je ne crois pas que le Sénat ait le pouvoir de faire des modifications puisqu'il s'agit d'une question de crédits. Je devrais me renseigner un peu plus sur les compétences ou les pouvoirs du Sénat.

Il semblerait que le mieux que nous puissions faire actuellement, et je me demande si le député sera d'accord, et cela sans risquer de perdre le reste du projet de loi, est de demander sincèrement et collectivement au ministre et au Cabinet de modifier le règlement afin de pouvoir verser des prestations à toutes les veuves.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, c'est probablement l'une des questions les plus faciles que j'ai jamais entendues. Cela ressemble à la question qu'un député libéral pose à un ministre durant la période des questions.

La réponse à cette question est évidente. Oui, bien sûr, il convient d'obtenir les garanties du ministre des Anciens combattants et d'obtenir les garanties du ministre des Finances. Il convient de faire en sorte que les règlements soient modifiés, reformulés dans le bon sens et qu'ils tiennent compte du petit groupe de personnes qui ont été oubliées. C'est la seule chose à faire. Cela ne pose pas de problème. Je suppose que c'est à cause de problèmes de ce genre que les Canadiens font preuve d'un certain cynisme à l'égard de la politique à l'heure actuelle.

Le député de Mississauga-Sud a dit qu'il s'agissait d'une omission, que les dispositions législatives visaient en fait à proposer un moyen de régler ces questions. Peut-être est-ce vrai, mais peut-être pas. Ce problème dépend peut-être simplement de l'importance des fonds mis pour l'instant sur la table par le secrétaire parlementaire. Peut-être que l'on ne comptait pas du tout accorder de fonds. Peut-être que les pressions exercées en ce moment par les anciens combattants eux-mêmes, les organisations d'anciens combattants, l'opposition et, d'ailleurs, des députés objecteurs de conscience de l'arrière-banc du gouvernement, ont forcé la main du ministre des Anciens combattants dans un sens positif.

Oui, arrangeons-nous pour obtenir ces garanties. J'ai dit d'entrée de jeu que nous ne voterions pas contre le projet de loi C-50. Il présente trop de bons éléments pour que nous faisons obstacle à son adoption. Il ne s'agit pas de cela. Le but visé est de corriger ce qui ne fonctionne pas dans le projet de loi et, si c'est ainsi que nous pouvons y parvenir, alors, certes, le député de Mississauga-Sud aura notre appui pour que cela ait lieu.

• (1315)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au nom du Nouveau Parti démocratique fédéral dans le cadre de ce débat fort utile. Le moment est toujours opportun pour parler des anciens combattants et de leurs familles.

Je félicite le ministre, le secrétaire parlementaire et le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi C-50. Les députés du NPD appuient sans hésiter de nombreux aspects de ce projet de loi.

Comme nous l'avons entendu durant les débats précédents à la Chambre, il existe toutefois une grave lacune dans cette mesure législative. Est-ce une question d'argent ou de règlements? C'est probablement une combinaison des deux.

Je ne crois pas que le gouvernement soit cruel au point d'exclure intentionnellement certains veufs et veuves. Par ailleurs, il ne peut se cacher derrière des arguments budgétaires ou législatifs. Si le gouvernement a la volonté d'agir, avec l'appui total de bon nombre de députés ministériels et de députés des quatre partis d'opposition, et sans aucun doute avec l'appui des anciens combattants, de leurs familles et de nombreuses organisations d'anciens combattants, il trouvera certainement le moyen de faire avancer le dossier pour que tous les conjoints survivants soient protégés par la même mesure globale.

Initiatives ministérielles

Si le premier ministre du Canada peut, en un temps record, trouver 100 millions de dollars pour acheter deux avions que même le ministère de la Défense ne trouvait pas vraiment nécessaires, il saura sûrement, ou le futur premier ministre saura, trouver le moyen de faire aboutir ce dossier. Peu m'importe ce qu'ils devront faire pour que tous les veufs et veuves profitent de la même protection, il n'y a pas aucune raison pour que cela ne se réalise pas.

De ce côté de la Chambre, nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts afin de faire adopter ce projet de loi. Le rôle fondamental d'une opposition est de s'opposer aux mesures qui exigent qu'on s'y oppose. Cependant, nous appuierons tout projet de loi que le gouvernement pourra présenter s'il est aussi proactif que le projet de loi C-50. De nombreuses parties de cette mesure législative méritent qu'on les appuie et méritent une approbation dans les plus brefs délais à la Chambre.

Toutefois, tous les députés de l'opposition et bon nombre de nos collègues du gouvernement ont remarqué une lacune importante dans le projet de loi C-50.

Je connais très bien M. Cliff Chadderton et je sais que ce n'est généralement pas son genre de demander à un ministre de remettre sa démission. Toutefois, frustré et probablement très en colère, il a ressenti le besoin de le faire dans ce cas-ci. Je ne voudrais pas que le ministre démissionne, parce que c'est une bonne personne, qu'il fait preuve de bonne volonté et qu'il a le cœur à la bonne place. S'il démissionne, nous n'aurons pas d'autre ministre des Anciens combattants de sitôt. De plus, il nous faudra reprendre tout ce débat encore une fois. Nous ne pouvons pas à la fois demander au ministre de prendre certaines mesures et de démissionner. Nous allons ainsi à l'encontre de nos propres arguments. Le ministre devrait rester où il est et laisser les prochaines élections régler toute cette question.

Le ministre actuel pourra le faire si le Conseil du Trésor ou le ministère des Finances le veulent bien ou si le premier ministre se prononce dans ce sens.

Dans la circonscription de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, que je représente, environ le tiers des électeurs sont des militaires, des militaires à la retraite ou des employés civils de l'armée. Ces gens communiquent très souvent avec moi pour discuter de diverses questions reliées aux forces armées.

Il est bien évident que nous voudrions tous avoir plus d'argent pour pouvoir faire toutes les choses que nous aimerions faire. Je sais que le gouvernement doit respecter certaines contraintes financières, mais certaines choses sont tellement évidentes qu'on ne peut les ignorer.

• (1320)

Le problème évident, à cet égard, c'est la situation des veufs. Bien des gens qui ne sont même pas dans l'armée ont appelé à mon bureau pour demander ce qui se passait. Ils ont demandé pourquoi, puisque le premier ministre avait dit qu'il pouvait corriger cette lacune, nous en discutons toujours aujourd'hui à la Chambre.

Une date qui a valeur de symbole, le 11 novembre, arrive bientôt. C'est presque un jour saint, au Canada, car nous prenons le temps de réfléchir vraiment à ceux qui sont morts pour défendre la liberté et la démocratie. Il n'y a pas eu que des soldats, des aviateurs, des gens de la marine marchande et des marins qui ont lutté pour nos libertés et pour remporter des victoires. Qu'en est-il de celles qui sont restées à la maison pour garder la flamme dans le foyer et faire vivre la famille?

Les hommes et les femmes des forces armées, ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain, font le sacrifice ultime. Ils mettent leur

vie en danger pour nous protéger. Ce sacrifice, c'est aussi celui de leur famille. Bon nombre d'entre nous, en Nouvelle-Écosse et dans le reste du Canada, portons parfois ce que nous appelons le ruban invisible. Il s'agit de la quatrième arme de nos forces: les familles.

Le secrétaire parlementaire est parfaitement au courant de l'excellent travail que font les centres des ressources pour les familles des militaires aux quatre coins du pays. Ils s'occupent de bien des problèmes dont nous discutons maintenant, des problèmes que, nous l'espérons, le projet de loi C-50 va corriger. Il y a toutefois une omission flagrante, et les centres savent fort bien quelles seront les conséquences si elle n'est pas réparée.

Je rends hommage aux amiraux, aux généraux et à tous ceux qui, par le passé, ont fait des centres de ressources un élément si important de notre vie militaire. Je rends hommage au ministre précédent de la Défense nationale, qui a accepté un grand nombre des recommandations du rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants sur la qualité de vie. Mon ancien collègue, M. Gordon Earle, de Halifax-Ouest, y a travaillé avec d'autres députés. Le gouvernement a accepté un grand nombre d'initiatives proposées dans ce rapport. Ainsi, même si c'est trop lent à mon goût, nous améliorons la qualité de vie des anciens combattants, de leurs familles et du personnel militaire en activité.

Nous ne saurions oublier ceux qui nous précèdent. Lorsque des militaires risquent leur vie et la perdent, les députés de tous les partis doivent faire en sorte que l'ultime responsabilité que l'on a à l'égard de ces personnes et de ces familles soit respectée et acceptée. Cette responsabilité est d'assurer que les familles des militaires qui perdent leur vie à l'étranger, dans le cadre d'une mission, ou ici, dans l'exercice de leur devoir, n'auront pas à se battre pour obtenir les indemnités gouvernementales appropriées.

Les militaires veillent à leur formation et à leur capacité défensive afin de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Ils ne devraient pas avoir à se demander si leurs familles sera à l'abri des soucis financiers, le cas échéant. Cette question ne devrait même pas faire l'objet d'un débat.

La situation peut être corrigée. Je connais le secrétaire parlementaire et je sais qu'il est honnête et qu'il ne souhaite pas mieux. Rien ne les empêche, lui et ses collègues, d'aller voir le premier ministre lorsque celui-ci rentrera au Canada et de lui dire que la situation doit être corrigée maintenant.

Le secrétaire parlementaire et ses collègues pourraient expliquer la situation au premier ministre lors du caucus de mercredi prochain s'il le faut, mais ils doivent obtenir des résultats. Nous voulons que la situation soit corrigée, c'est tout ce que nous voulons. Lorsque ce sera chose faite, nous pourrons nous lever et chanter les louanges du gouvernement sur ce point. Nous ne le ferions pas pour n'importe quoi, mais pour cela, oui. Il est essentiel que la situation soit corrigée.

En terminant, je remercie les députés de l'opposition et les députés ministériels qui ont soulevé cette question. Je remercie aussi M. Cliff Chadderton et toutes les organisations qui ont défendu la cause des anciens combattants et de leurs familles.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a parlé avec éloquence de cette question et il en a traité toutes les dimensions.

Initiatives parlementaires

Une chose me préoccupe toujours. Nous avons le très fort pressentiment que le ministre prendra une décision et fera une annonce. Toutefois, il le fera au moment qui lui convient, et non à un moment propice pour le projet de loi, pas à un moment qui convient à la Chambre des communes et pas à un moment qui convient aux veuves et aux veufs, mais à un moment qui convient aux députés ministériels, pour leurs manoeuvres électorales et leurs manipulations d'images.

Je crois que cela en dit très long. Je demande à mon ami et collègue si cela lui plairait, le cas échéant.

• (1325)

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, il semble que cela puisse arriver. Je ne sais pas si c'est un jeu politique pour montrer à tout le monde ce qu'ils ont fait, mais, en vérité, les annonces de cette nature devraient être faites à la Chambre pendant que nous siégeons. Tous les députés du Parlement, de tous les côtés de la Chambre, représentant des familles de militaires et des veuves d'anciens combattants devraient pouvoir être mis au fait des informations immédiates nécessaires.

Annoncer quelque chose à l'extérieur et attendre que le Parlement ajourne ses travaux, ce serait de la vile politiciaillerie. Je crois que cela serait indigne du ministre actuel, d'après ma perception des qualités qu'il affiche.

J'espère que le député d'Île de Vancouver-Nord fait erreur. J'ai le sentiment que c'est le cas, mais j'espère qu'il se trompe et que l'annonce sera faite très bientôt ici même à la Chambre, pendant que nous siégeons.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, tout au long de ce débat, des députés ont conjecturé sur les chiffres. Ils ont dit que 23 000 anciens combattants sont laissés pour compte et que les coûts varient, je présume, entre environ 200 millions et un autre montant, mais entre seulement quelque 20 et 23 millions par année.

J'ignore si le député a des renseignements à cet égard, mais on m'a signalé qu'il est fort possible qu'une partie du problème, et j'entends suivre le dossier de près, car je voudrais que les prestations soient accordées à toutes les veuves, tient au fait qu'il faudrait que le total des coûts prévus pour les veuves et les veufs soient comptabilisés au cours de l'année pendant laquelle cette décision aurait été prise. Soudainement, il ne s'agirait pas de trouver 20 millions de dollars cette année et 20 millions l'année prochaine. Il faudrait trouver 400 millions de dollars en un an. Cela pose un problème.

Le député a peut-être des suggestions sur la façon dont nous pourrions procéder. Je m'entretiendrai avec la vérificatrice générale ou avec des représentants du ministère pour savoir comment le Parlement pourrait contourner l'obligation de comptabiliser le montant total, afin que nous puissions viser les objectifs que nous partageons tous, à mon avis, soit accorder les prestations de retraite à toutes les veuves et à tous les veufs.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, c'est exactement le genre de collaboration que nous, de l'opposition, attendons. Je félicite le député d'évoquer cette possibilité.

Le fait est que nous devrions tenter l'impossible. Que ce soit le premier ministre, le dirigeant de notre pays ou le Conseil privé qui donne l'autorisation, nous devrions tenter l'impossible pour obtenir cette autorisation, pour régler la question et pour nous occuper de ces gens, car il faut agir. Espérons que les dispositions seront prises immédiatement.

Je comprends les préoccupations du député et les aspects techniques liés à la question, mais si le premier ministre de l'heure désire vraiment que des mesures soient prises, cela sera possible. C'est aussi simple que cela. Si nous, députés, pouvons nous accorder en un temps record des hausses de traitement, nous devrions également pouvoir nous occuper très rapidement des veufs et des veuves.

Le vice-président: Tous les députés présents, des deux côtés de la Chambre, comprennent l'impartialité de la présidence. Je demande conseil et je le fais sincèrement. Nous approchons de la période réservée aux initiatives parlementaires, alors la Chambre souhaite-t-elle passer au vote ou préfère-t-elle passer dès maintenant aux initiatives parlementaires et reprendre le débat un autre jour? Je demande l'avis de tous les députés.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1330)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne) propose: Que le projet de loi C-338, Loi modifiant le Code criminel (courses de rue), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est un plaisir de parler aujourd'hui de ce projet de loi que j'ai présenté au nom des citoyens de Surrey-Nord.

Le projet de loi vise à modifier le Code criminel en rapport avec ces activités communément appelées «courses de rue». Je l'ai présenté parce que les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral règle le problème.

Les courses de rue tuent ou blessent sérieusement des innocents. Le carnage causé par ces activités téméraires ne cesse de s'étendre à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, ainsi que dans d'autres villes.

Le projet de loi C-338 propose des mesures pour enrayer ce phénomène et je prie aujourd'hui le gouvernement de bien vouloir appuyer son adoption afin de mettre fin aux courses de rue.

Il est proposé de modifier le Code criminel afin de qualifier les courses de rue de circonstance aggravante lors de la détermination de la peine à infliger à une personne reconnue coupable d'une infraction commise au moyen d'un véhicule à moteur, en contravention avec l'article 220, causer la mort par négligence criminelle, l'article 221, causer des lésions corporelles par négligence criminelle, le paragraphe 249(3), conduite dangereuse causant des lésions corporelles, ou le paragraphe 249(4), conduite dangereuse causant la mort.

Il propose également d'imposer une interdiction de conduire, à l'échelle nationale, à titre de peine à purger consécutivement à toute autre peine applicable en l'espèce.

Initiatives parlementaires

La durée de l'interdiction serait de un à trois ans pour une première infraction, de deux à cinq ans pour une deuxième infraction et de trois ans à toute la vie pour les infractions subséquentes. Une interdiction à vie serait imposée à la deuxième infraction si celle-ci, ou celle qui l'a précédée, avait entraîné un décès.

Les Canadiens veulent que l'on interdise à quiconque tue ou blesse sérieusement quelqu'un au cours d'une course de rue de conduire un véhicule à moteur pendant une longue période. Ils ne veulent pas que les personnes condamnées pour avoir causé un tel carnage puissent reprendre le volant immédiatement après avoir purgé leur peine, ni qu'elles puissent tout simplement déménager dans une autre province pour obtenir un autre permis de conduire.

Les gens de partout au Canada qui m'ont écrit, m'ont téléphoné ou m'ont envoyé des courriels se sont dit outrés du carnage causé par les courses de rue et des peines clémentes imposées aux contrevenants, dont des libérations conditionnelles. Les victimes n'admettent pas qu'on condamne à la détention à domicile une personne responsable d'un accident survenu à l'occasion d'une course de rue et au cours duquel quelqu'un a perdu la vie ou a été blessé gravement.

La British Columbia Automobile Association m'a dit que ses membres étaient d'avis qu'il fallait punir rapidement et sévèrement les chauffards. Dans un sondage qui leur était destiné en 2002, ses membres ont donné leur appui à toutes les peines infligées aux chauffards, y compris la suspension du permis de conduire pour une période de deux ans, la saisie des véhicules, les amendes et les points d'inaptitude.

Le 6 février dernier, Margaret-Ann Blaney, la ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, m'a envoyé un message électronique. Elle a transmis mon projet de loi et les documents d'accompagnement à ses fonctionnaires du ministère de la Justice. Elle a dit que ceux-ci étaient particulièrement séduits par l'idée du retrait du privilège de conduire.

Le 4 février, Gord Mackintosh, ministre de la Justice et procureur général du Manitoba, m'a envoyé un message électronique au sujet du projet de loi C-338. Il disait ceci :

Depuis son élection en 1999, le gouvernement du Manitoba a adopté de nouvelles mesures rigoureuses à l'endroit des conducteurs dangereux telles que la suspension du permis de conduire, y compris le retrait à vie du permis, et la confiscation des véhicules pour les contrevenants les plus dangereux. Lors de la dernière session, nous avons modifié notre Code de la route de manière à ce que l'on puisse imposer les amendes maximales aux chauffards et leur donner le maximum de points d'inaptitude pour les infractions commises dans la province.

Je crois qu'il est important d'assurer que des mesures appropriées peuvent décourager les conducteurs d'adopter des comportements casse-cou et de mettre la vie d'autrui en danger. Je crois que le défi de la réforme du Code criminel à cet égard consiste peut-être à aborder les incohérences dans le traitement des infractions de conduite avec facultés affaiblies et de conduite dangereuse de manière à assurer le traitement efficace de toutes les infractions.

Vous avez soulevé une question importante.

Dans une lettre qu'il m'a adressée le 21 janvier, Robert Runciman, le ministre de l'époque de la Sûreté et de la Sécurité publique de l'Ontario, a déclaré ce qui suit :

Les courses de rue constituent une grave infraction qui met tous les usagers de la route en danger, et nous ne devons pas tolérer cela sur nos routes. Je suis heureux de voir que votre amendement proposé au Code criminel fera en sorte qu'on en tienne compte au moment de la détermination de la peine. Les interdictions de conduire obligatoires doivent être purgées consécutivement à toute autre peine imposée par les tribunaux. J'espère que votre initiative réussira.

L'Ontario a répondu aux courses de rue en proposant une loi donnant aux policiers le pouvoir de saisir immédiatement un véhicule et de suspendre le permis de conduire d'un conducteur pendant 48 heures. On a également proposé d'interdire l'utilisation de matériel et de substances, comme l'oxyde de diazote, qu'on utilise

pour accroître la performance des moteurs dans le but de faire des courses. Malheureusement, la loi n'a pas été promulguée à cause des récentes élections. On peut espérer que le nouveau ministre des Transports de l'Ontario présentera à nouveau cette mesure législative.

Jamie Muir, ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, m'a écrit le 22 janvier pour me dire ce qui suit :

Les policiers n'ont pas fait état de problèmes particuliers dans l'application de l'interdiction provinciale des courses de rue et cela semble être un outil efficace pour aider à contrôler le problème là où il se pose.

• (1335)

Dave Hancock, le ministre de la Justice de l'Alberta, m'a écrit le 9 janvier pour me dire ce qui suit :

Les courses de rue sont une pratique dangereuse, qui devrait constituer une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine de certains délinquants.

Il m'a rappelé que l'Alberta a accru de façon marquée la sanction pour l'infraction provinciale de courses de rue dans sa loi sur la sécurité routière.

Le ministre de la Justice de l'Alberta a ajouté que le projet de loi C-338 pourrait être amendé pour inclure la conduite avec facultés affaiblies. Je n'aurais aucun problème à envisager d'amender le projet de loi C-338 pour qu'il s'applique à toute personne reconnue coupable de conduite avec facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles lorsqu'il peut être établi qu'une course de rue était un facteur.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, la députée provinciale de Surrey-Green Timbers, Brenda Locke, a exhorté le gouvernement fédéral à s'attaquer à ceux qui se livrent à des courses de rue dans le cadre d'une motion qu'elle a présentée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

À la suite de l'adoption de sa motion le 7 avril de cette année, la Colombie-Britannique a envoyé un message très fort. La motion de Mme Locke demande au gouvernement fédéral de supprimer les peines avec sursis dans le cas des auteurs de courses de rue qui tuent ou estropient des victimes innocentes. Un amendement a été présenté pour englober tous les criminels reconnus coupables d'un grave crime violent. L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a adopté l'amendement et la motion.

La motion avait été présentée pour honorer la vie des victimes innocentes des courses de rue: Jerry Kithithee, le gendarme Jimmy Ng et Irene Thorpe. Ces trois personnes ont été brutalement tuées par des jeunes dont le comportement délibéré, irresponsable, égoïste et dangereux les a privées de leur vie et brisé de nombreux coeurs. Depuis, il y en a eu d'autres.

La motion était une étape importante en vue de presser le gouvernement fédéral d'apporter les modifications nécessaires au Code criminel pour accroître la sécurité sur nos routes. C'est une approbation de facto du projet de loi C-338, que j'avais présenté à la Chambre quelques mois plus tôt. Le projet de loi C-338 propose d'apporter au Code criminel les modifications que réclame la Colombie-Britannique.

Les courses de rue, qui mettent délibérément en danger la collectivité, représentent le summum de l'irresponsabilité. Les Britanno-Colombiens comprennent la magnitude et les conséquences de cette activité et se demandent pourquoi les tribunaux la traitent si légèrement et avec aussi peu d'efficacité.

Les Britanno-Colombiens réclament que la justice accorde aux chauffards et à leurs victimes le traitement qu'ils méritent. Dans de nombreux cas, les victimes sont laissées pour compte par la justice.

Initiatives parlementaires

En Colombie-Britannique, plusieurs groupes de soutien font campagne pour que l'on sévise contre les courses de rue. Il s'agit entre autres des organismes suivants: Family Survivors Against Street Racers, Our Angels in Heaven et les Mères contre l'alcool au volant.

Le solliciteur général et ministre de la Sécurité publique de la Colombie-Britannique, Rich Coleman, confirme que 60 véhicules ayant participé à des courses de rue ont été confisqués et que 180 permis de conduire ont été suspendus depuis que des modifications ont été apportées à la loi provinciale en 2002.

M. Coleman a dit ceci:

Cela fait longtemps que notre gouvernement réclame du fédéral que la loi ne prévoie pas de peines avec sursis pour les infractions avec violence, les infractions entraînant la mort et les agressions sexuelles. Nous avons saisi les ministres fédéraux de la Justice de notre requête.

Geoff Plant, le procureur général de la Colombie-Britannique, dit que les peines avec sursis n'ont aucun rôle à jouer dans les infractions de courses de rue. Il ajoute:

Les dispositions du Code criminel concernant les peines avec sursis devraient être renforcées de manière à ce qu'elles soient rarement, voire jamais, une possibilité pour les crimes de cette nature.

La députée provinciale Locke a conclu son discours après l'adoption de sa motion en disant:

Ce fut pour moi un privilège de collaborer avec Nina et sa famille ainsi qu'avec le député fédéral de Surrey-Nord et d'autres volontaires. Je tiens à remercier le député de Surrey-Nord pour avoir soulevé la question au Parlement du Canada avec autant de ténacité.

Je devrais préciser que la Nina en question est Nina Rivet, la soeur d'Irene Thorpe, qui a été renversée par une voiture un soir qu'elle était sortie prendre une marche.

Quelle est la position du gouvernement libéral?

En réponse à une lettre que je lui ai envoyée à la fin de l'an dernier, le ministre de la Justice n'a pas semblé intéressé à aider à mettre fin aux courses de rue. Il dit que les sanctions pénales minimales obligatoires sont inefficaces pour ce qui est de dissuader les délinquants et d'empêcher la récidive.

Il n'y a pas de preuves empiriques liant la dissuasion et la récidive en ce qui a trait aux courses de rue. En fait, dans une affaire récente en Colombie-Britannique, le conducteur qui a été reconnu coupable de la collision qui s'est produite durant une course de rue et qui a causé la mort d'Irene Thorpe a été arrêté pour excès de vitesse pendant qu'il était en liberté sous caution, même si son permis de conduire avait été suspendu comme condition de sa libération sous caution. Cela vient contrer l'argument du ministre parce que cela montre clairement qu'on a besoin de moyens de dissuasion dans la loi. Il y a un problème de récidive.

Le ministre dit également que les interdictions de conduire devraient demeurer discrétionnaires. Il ajoute que, parfois, cela n'est pas nécessaire en raison des longues peines imposées à ceux qui ont causé la mort ou des blessures graves en faisant des courses de rue. Le problème avec cet argument du ministre, c'est que personne, parmi les gens ayant été reconnus coupables d'une infraction liée aux courses de rue, n'a jamais reçu une de ces longues peines d'emprisonnement.

● (1340)

On a recours à la détention à domicile pour ceux qui ont causé la mort ou des blessures graves en faisant des courses de rue. Cela est inacceptable du point de vue des victimes et de leurs survivants et du point de vue de la sécurité des collectivités où les courses de rue sont un problème grave.

Le gouvernement maintient également qu'il n'y a que quelques peines minimales prévues dans le Code criminel et qu'il n'est pas prêt à en ajouter d'autres, comme la suspension obligatoire du permis de conduire qu'on réclame dans ce projet de loi, mais il y a bien des dispositions du Code criminel qui prévoient des peines minimales. Dans le recueil annuel Martin sur le Code criminel pour 2004, j'ai compté 26 infractions entraînant une peine minimale. De nombreux Canadiens sont d'avis qu'il devrait y avoir plus de peines minimales pour un beaucoup plus grand nombre d'infractions dans le Code criminel. Notre système de justice pénale doit avoir plus de mordant.

Le gouvernement croit également que la prise en considération de circonstances aggravantes aux fins de la détermination de la peine est un outil très rare qui est prévu dans le Code criminel. Selon le ministre de la Justice, les circonstances aggravantes aux fins de la détermination de la peine sont presque limitées aux crimes motivés par la haine, à l'abus d'une position de confiance et d'autorité, à la violence à l'égard du conjoint et à l'égard des enfants, aux organisations criminelles et au terrorisme.

En réalité, il y a d'autres exemples à cet égard. Le projet de loi C-15A, adopté en juin 2002, fait de l'invasion de domiciles une circonstance aggravante pour la détermination de la peine visant certaines infractions. Un juge qui condamne un individu pour séquestration, vol qualifié, extorsion ou introduction par effraction doit considérer comme une circonstance aggravante le fait que l'infraction a été commise dans une habitation occupée, que le contrevenant savait qu'elle était occupée ou ne se souciait pas qu'elle le soit, ou encore qu'il a usé de violence ou de menaces de violence à l'égard d'un occupant ou d'un bien.

J'ai signalé cela lorsque j'ai présenté une motion à cet égard, il y a à peu près un an, au Comité de la justice; les représentants du parti ministériel au sein du comité m'ont alors dit que cette idée était ridicule, mais ils s'en sont inspiré un an plus tard.

Le projet de loi C-46, dont les membres du Comité de la justice sont actuellement saisis, prévoit, à l'article 3, des circonstances aggravantes pour la détermination de la peine relative à la manipulation frauduleuse d'opérations boursières.

Les excuses boiteuses invoquées par le ministre sont révélatrices du peu de sérieux que le gouvernement a accordé à l'étude de cette question. Il n'est pas nécessaire d'établir un parallèle entre les courses de rue et d'autres crimes pour pouvoir considérer cela comme une circonstance aggravante.

Je m'attends à ce que le gouvernement fasse valoir son refus d'envisager des peines minimales et des circonstances aggravantes à prendre en considération au moment de déterminer la peine pour justifier son opposition à mon projet de loi. Ce ne sont pas là des arguments valables pour justifier le refus du gouvernement de s'attaquer au problème des courses de rue.

Les sanctions devraient refléter le fait que les courses de rue sont une activité sortant du cadre habituel des infractions criminelles qui mettent en cause des véhicules motorisés et qui sont visées dans le Code criminel. Les interdictions concernant la conduite d'un véhicule devraient s'appliquer à l'échelle nationale, de manière à ce que quelqu'un trouvé coupable d'avoir causé la mort ou d'avoir causé des blessures graves ne puisse tout simplement pas continuer de conduire en déménageant dans une autre province.

Étant donné que des accidents causés par les courses de rue continuent de se produire dans nos grandes villes, l'adoption du projet de loi C-338 aurait un effet dissuasif. Cette mesure législative proactive serait un premier pas dans la lutte contre les courses de rue.

Initiatives parlementaires

Aujourd'hui, le gouvernement a l'occasion d'appuyer le projet de loi C-338. Il a l'occasion de défendre les victimes et d'obliger les contrevenants à répondre de leurs actes.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-338.

Je vais vous lire, afin que vous compreniez bien, le sommaire du projet de loi qui résume le contenu.

Le texte modifie le Code criminel afin de qualifier les «courses de rue» de circonstance aggravante lors de la détermination de la peine à infliger à une personne reconnue coupable d'une infraction commise au moyen d'un véhicule à moteur en contravention avec l'article 220 (causer la mort par négligence criminelle), l'article 221 (causer des lésions corporelles par négligence criminelle), le paragraphe 249(3) (conduite dangereuse causant des lésions corporelles) ou le paragraphe 249(4) (conduite dangereuse causant la mort).

En outre, il prévoit que toute personne reconnue coupable d'une infraction à ces dispositions commise au moyen d'un véhicule à moteur qui était utilisé dans une course de rue au moment de sa perpétration est frappée d'une interdiction de conduire, peine à purger consécutivement à toute autre peine applicable en l'espèce.

En résumé, le projet de loi déposé par le député de l'Alliance canadienne a pour but d'aggraver le cas de toute personne qui participerait à des courses de rue pour lesquelles il y aurait des infractions commises.

Nous sommes à l'heure de comprendre et de se faire comprendre par les jeunes qui souvent voient dans leur voiture l'ouverture vers la vie, les sorties et les grands espaces. Avec les voitures, il est possible de faire à peu près ce qu'on veut actuellement.

Cependant, les jeunes, hommes ou femmes—l'automobile attire autant les hommes que les femmes maintenant—, qui voient dans ce moyen de locomotion un outil de performance, doivent comprendre que les parlements adoptent des lois pour éviter qu'on en abuse. Si, pour quelque raison que ce soit, le projet de loi du député n'était pas adopté par cette Chambre, un jour un Parlement, la Chambre des communes ou les parlements des autres provinces, adopteront des mesures beaucoup plus sévères pour ceux qui font des courses de rue.

Il est donc important que les jeunes comprennent que malgré la beauté de la voiture—qui peut devenir un jouet—cette dernière peut devenir une arme mortelle. Les courses qui sont très intéressantes et qui font monter l'adrénaline chez nos jeunes sont dangereuses et peuvent causer la mort. Les politiciens ne peuvent laisser passer cela. On ne peut mettre en danger la vie de la population ou de personnes qui pourraient se trouver ou passer de façon fortuite sur le tracé d'une course et se faire heurter ou perdre la vie. On ne peut laisser faire cela.

Il faut vraiment que les signaux des parlements soient clairs envers ceux et celles qui par excès abusent de la situation. C'est le message qu'il faut faire passer à nos jeunes, plus que le texte du projet de loi qui est devant nous qui, quand on le lit de façon très aride, semble encore une fois vouloir criminaliser des situations. Cependant, c'est le rôle d'un parlement d'essayer que la société se respecte. Les jeunes doivent le comprendre.

Il est vrai qu'ils ont de belles voitures et que ces engins sont beaux. On peut investir des milliers de dollars dans ces bolides. C'est beau pour les expositions. Toutefois, lorsqu'on possède le bolide, on veut voir sa performance. De plus en plus, certaines entreprises offrent aux consommateurs la possibilité d'aller essayer ces véhicules sur des pistes de course. J'encourage qu'on se rende dans des endroits bien précis et qu'on utilise des pistes aménagées pour voir comment la beauté et la performance de ces bolides se réalisent sur le terrain.

Il faut néanmoins que les jeunes comprennent que sur les rues, les chemins et les routes, il ne faut jamais utiliser leur bolide.

● (1345)

Il faut respecter la limite de vitesse. Tel est le message. C'est plus important que le fait de criminaliser certaines actions.

Certains pourront penser qu'on leur en veut encore. Ce n'est pas ce qu'on veut exprimer. On veut seulement qu'ils soient capables de vivre avec les autres personnes de notre société, avec celles qui ne choisissent pas la vitesse.

C'est un choix de société qu'on a fait, à savoir de mettre des limites de vitesse sur les routes et les rues. On veut que tout le monde les respecte, qu'on soit jeune, qu'on soit plus âgé ou qu'on soit comme moi, dans la moyenne. Il est important qu'on soit tous capables de se respecter.

C'est un peu le message que nous envoyons. C'est important. S'il n'y avait pas eu de dépassements, s'il n'y avait pas eu de courses de rue, s'il n'y avait pas eu d'accidents et, bien souvent, des victimes, on n'en serait pas aujourd'hui à discuter de projets de loi tels que celui qui a été présenté par le député. Si on le fait, c'est parce qu'il y a eu des excès.

Souvent, les jeunes ne se découragent pas entre eux. C'est-à-dire qu'ils s'encouragent, alors que ce devrait être tout le contraire. S'ils se respectaient et s'ils respectaient l'art de l'automobile, ils diraient à leurs collègues ou à leurs amis qui dépassent les limites de vitesse: «Ne faites pas cela, parce qu'un jour, on nous empêchera de faire cela.»

C'est exactement ce qui arrive présentement. En effet, des Parlements sont en train de discuter et d'empêcher la nitro et plein d'autres choses.

À mon avis, à certains égards, il faut que les jeunes eux-mêmes soient capables de s'entraider pour respecter les lois. En effet, lorsqu'on ne les respecte pas, nous, en tant que parlementaires et députés, devons nous assurer que la majorité de la population puisse avoir une vie paisible. C'est le but que sous-tend ce projet de loi.

Évidemment, la façon de décourager, c'est bien souvent la technique du bâton. Lorsque tu ne fais pas bien, il faut que ton infraction soit vraiment punie. De cette façon, il y a des lois qui prévoient des infractions criminelles. Ainsi, le projet de loi déposé par le collègue de l'Alliance canadienne propose d'augmenter des infractions criminelles relatives aux courses de rue.

À cet égard, on ne peut que louer ce projet de loi. Évidemment, s'il est existé aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu des excès. Cependant, outre le fait qu'on applique encore des lois qui, comme je l'ai dit, s'inspirent de la technique du bâton, j'espère que les jeunes comprendront qu'ils doivent se passer le message entre eux, à savoir qu'il faut respecter les lois existantes.

Si on les respecte, on ira pratiquer notre art dans des endroits bien spécifiques aménagés à cet effet. J'ai des louanges pour les hommes d'affaires qui, de plus en plus, essaient d'aménager des endroits pour essayer ces bolides. Oui, cela se fait. Il y a de ces endroits. J'encourage donc les jeunes à le faire dans des endroits qui possèdent cette vocation. Pour le reste, dans nos rues, sur nos routes et nos chemins, il faut qu'ils respectent la loi actuelle.

Évidemment, cela empêcherait de toute façon que de tels projets de loi puissent être proposés un jour et que d'autres de loi soient adoptées, parce que justement il y a des abus.

Initiatives parlementaires

C'est ce que j'essaie de dire aux jeunes hommes et jeunes femmes qui voient dans leur automobile une ouverture sur la vie. C'est vrai et c'est bien. C'est vrai qu'on peut maintenant tout faire avec cela. Ces petites voitures possèdent des moteurs plus puissants que la plus grosse des voitures du temps où j'aimais également faire de la vitesse. Je ne dis pas que nous avons fait beaucoup d'excès de vitesse, mais il nous arrivait parfois de dépasser la limite. Il reste quand même qu'il faut être puni quand on le fait. C'est de cette façon qu'on adopte de tels projets de loi.

Évidemment, j'encourage tous les députés à appuyer le député de Surrey-Nord dans sa démarche, mais j'encourage surtout les jeunes à respecter les lois existantes pour que de tels projets de loi ne voient jamais le jour dans nos Parlements.

• (1350)

[Traduction]

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-338 tend à modifier le Code criminel afin de qualifier les courses de rue de circonstance aggravante lors de la détermination de la peine à infliger dans le cas de quatre infractions, soit la négligence criminelle causant la mort, la négligence criminelle causant des lésions corporelles, la conduite dangereuse causant la mort ou la conduite dangereuse causant des lésions corporelles.

À l'heure actuelle, lorsqu'ils doivent s'acquitter de la pénible tâche de déterminer la peine appropriée à infliger, les tribunaux doivent tenir compte des circonstances aggravantes et atténuantes ainsi que de la situation du contrevenant. C'est la loi. La poursuite, la défense ou les deux peuvent en appeler d'une peine qui leur semble inappropriée.

Les nombreuses infractions inscrites au Code criminel peuvent être commises dans une très grande variété de circonstances.

Les circonstances atténuantes et aggravantes, comme les courses de rue, sont déjà expliquées au juge devant imposer la peine. À moins que les événements nous incitent à faire valoir les circonstances aggravantes, il est préférable de ne pas multiplier les cas où le Code criminel qualifie de circonstance aggravante la façon dont un crime a été perpétré. Dans les décisions rendues par les tribunaux et les cours d'appel, je ne vois aucune raison d'apporter cette précision dans le cas des quatre infractions pour lesquelles on nous demande ici de qualifier les courses de rue de circonstance aggravante.

Le projet de loi C-338 ne vise pas à modifier la durée des peines d'emprisonnement que les tribunaux peuvent infliger dans le cas de ces quatre infractions. Je conviens que ces peines sont déjà très sévères.

Aux termes du Code criminel, quiconque cause la mort par négligence criminelle se rend coupable d'une infraction criminelle. Il s'agit d'une infraction très grave qui peut être commise, par exemple, en participant à une course de rue.

Le procureur de la Couronne est tenu de prouver que l'accusé a montré «une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui». Quiconque est reconnu coupable de négligence ayant causé la mort est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à vie, soit la même peine pouvant être infligée dans les cas d'homicide involontaire coupable et de conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

Dans le cas de la conduite dangereuse causant la mort, le procureur de la Couronne est tenu de prouver que la conduite

dangereuse ayant causé la mort menaçait la sécurité du public, compte tenu de toutes les circonstances, y compris la nature, l'état et l'utilisation du lieu où le véhicule à moteur circulait et la densité réelle ou théorique de la circulation à cet instant et en ce lieu. Pour un procureur de la Couronne, il est plus facile de prouver les éléments de l'infraction dans un cas de conduite dangereuse que dans un cas de négligence criminelle causant la mort. La conduite dangereuse causant la mort entraîne une peine maximale de 14 ans d'incarcération.

Les peines maximales dans un cas de négligence criminelle causant des lésions corporelles et dans un cas de conduite dangereuse causant des lésions corporelles sont les mêmes que dans un cas de conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles, soit dix ans d'incarcération.

Sans entrer dans les détails, je dirais simplement que le projet de loi C-338 vise à remplacer le pouvoir discrétionnaire actuel du tribunal d'imposer ou non une ordonnance d'interdiction de conduire prenant effet dès que la peine d'emprisonnement aura été purgée par l'obligation pour le tribunal d'imposer une telle ordonnance.

Je crois qu'il y a une logique dans la loi actuelle, qui accorde au tribunal le pouvoir discrétionnaire d'imposer une interdiction de conduire. Si le tribunal impose une longue période d'incarcération, il peut croire qu'il n'est pas nécessaire d'interdire au contrevenant de conduire lorsqu'il sera libéré, dans un avenir très lointain. Dans de tels cas, le contrevenant aura été tenu à l'écart des routes et des véhicules pendant très longtemps.

Je remarque également que le projet de loi C-338 propose de placer la disposition sur la course de rue près de celle sur la conduite avec facultés affaiblies, soit l'article 255.1. Même si le projet de loi était judicieux, et je ne crois pas qu'il le soit, il serait plus logique que cette disposition soit placée dans un nouvel article 221.1, négligence criminelle, et dans un nouveau paragraphe 249(5), conduite dangereuse.

• (1355)

En terminant, je dirai qu'à moins d'avoir une bonne indication que les tribunaux ne considèrent pas la course de rue comme étant une circonstance aggravante dans le cas de ces quatre infractions, il vaut mieux ne pas prescrire que la course de rue constitue une circonstance aggravante.

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, il est certain que les courses de rue blessent et tuent des innocents, en plus des passagers des véhicules. C'est pour moi un honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi C-338, au nom du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Le projet de loi reconnaît les courses de rue comme une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine infligée à une personne reconnue coupable d'avoir causé la mort ou des lésions corporelles graves au moyen d'un véhicule à moteur, s'il est établi que l'infraction a été perpétrée pendant une course de rue.

En plus de peines plus lourdes, le projet de loi C-338 propose que l'auteur de l'infraction soit frappé d'une interdiction de conduire et qu'il purge cette peine consécutivement à toute autre peine qui lui serait imposée.

Initiatives parlementaires

Les courses de rue, qui sont un passe-temps prisé de nombreux jeunes à la recherche d'émotions fortes, ont déjà coûté de nombreuses vies. Les statistiques sur les accidents causés par des courses de rue varient d'une région à l'autre. Certains services de police et certaines compagnies d'assurances tiennent des statistiques, mais d'autres n'en conservent pas. Récemment, à Toronto par exemple, les courses de rue ont causé la mort de 17 personnes en une seule année.

Ceux qui s'adonnent aux courses de rue ne mettent pas que leur propre vie en danger. Des passagers, des piétons et d'autres automobilistes sont souvent tués parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment. Les accidents sont souvent attribuables à l'inexpérience des automobilistes, à la vitesse excessive et à diverses autres causes comme la circulation et l'état de la chaussée.

Les courses de rue peuvent prendre diverses formes. Certaines sont très bien organisées et se déroulent devant des dizaines de milliers de spectateurs. Dans d'autres cas, elles sont le résultat de l'impulsion de deux automobilistes en pleine circulation routière. Les peines imposées aux automobilistes qui causent la mort d'autres personnes pendant une course de rue vont de la condamnation avec sursis à la peine d'emprisonnement à vie. Tout dépend du juge, comme on sait.

Chaque province possède sa propre loi sur les véhicules automobiles, qui régit ceux qui participent à des courses de rue sans commettre d'acte criminel, c'est-à-dire qui ne causent pas de lésions corporelles ou de décès, mais qui sont pris sur le fait. Il est difficile pour la police de prendre ces chauffards sur le fait, puisqu'ils démarrent à toute vitesse et peuvent rapidement dépasser les voitures de police. Habituellement, les automobilistes sont arrêtés pour du matériel non réglementaire, par exemple la présence du réservoir d'essence dans le coffre de l'auto ou l'installation de réservoirs supplémentaires contenant de l'oxyde d'azote, qui permet d'atteindre des vitesses plus grandes.

Cet été, la Société Radio-Canada a fait de nombreux reportages sur les courses de rue en Colombie-Britannique. Vancouver et ses environs ont été la scène de courses de rue qui ont laissé des morts dans leur sillage ces dernières années et l'été dernier. La police de Vancouver ne tient pas de statistiques sur le nombre de décès causés par les courses de rue, mais il suffit de vérifier les dossiers des compagnies d'assurances pour en avoir une idée.

Selon l'Insurance Corporation of British Columbia, de 2000 à la fin de 2002, 86 personnes âgés de 18 à 21 ans ont été tuées dans des accidents de voitures en Colombie-Britannique. Dans la plupart des cas, les voitures roulaient à vitesse élevée.

En raison des protestations de plus en plus nombreuses du public et du nombre croissant de décès, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté des dispositions législatives les plus rigoureuses au Canada en ce qui a trait aux courses en pleine rue. En 2002, la province a adopté une loi habilitant les policiers à saisir immédiatement tout véhicule servant à une course de rue. La saisie peut durer 48 heures dans le cas d'une première infraction et peut atteindre 30 jours si le contrevenant est à nouveau arrêté dans les deux ans suivant la première infraction. La loi permet aussi aux policiers de révoquer sur-le-champ le permis de conduire des contrevenants. De plus, elle prévoit la peine maximale pouvant être imposée, à savoir une amende de 2000 \$ et deux points d'inaptitude.

Comme nous le savons, Toronto constitue le point névralgique de l'Ontario. Cette ville est aussi l'endroit où le nombre d'accidents

mortels est le plus élevé. Selon les policiers, du 24 mai 2001 au 24 mai 2002, les courses de rue y ont fait 17 morts.

En vertu de l'article 189 de la loi sur le transport routier de ma province, le Manitoba, il est interdit de faire des courses en véhicule à moteur. Une telle infraction est accompagnée d'une peine maximale de 5 000 \$ et de huit points d'inaptitude, et entraîne en outre une hausse de 250 \$ de la prime d'assurance du contrevenant et la possibilité de la révocation de son permis de conduire pour une période de six à neuf mois. La loi interdit également les modifications inappropriées aux véhicules, bien que certaines exemptions soient prévues pour ce qui est de monter ou de descendre les suspensions, dans le cas principalement des chargements lourds et des véhicules pour personnes ayant une mobilité réduite.

● (1400)

Les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont aussi adopté des lois décourageant les courses de rue, mais comme les députés le savent, à ce stade de leur vie, bon nombre de jeunes ne comprennent pas à quel point ces courses sont dangereuses. Je crois que, depuis l'invention des voitures, toutes les générations se sont caractérisées par un type quelconque de courses. Toutefois, les jeunes possèdent des voitures très différentes d'il y a 40 ou 50 ans.

En conclusion, je tiens à signaler que mon parti appuie sans réserve le projet de loi C-338, et que le moment venu, il votera en sa faveur.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue de Surrey-Nord qui, selon moi, habite dans une très remarquable région du pays. Je le sais, car j'y ai déjà moi-même vécu.

Quiconque connaît le député de Surrey-Nord sait qu'il n'agit pas de façon frivole lorsqu'il présente des projets de loi d'initiative parlementaire. Nous savons tous que le député de Surrey-Nord se prépare bien. Il fait ses recherches et il faut l'en féliciter, car il est selon moi un des membres très éloquents du Comité de la justice, ainsi que de la Chambre des communes. Il défend les causes en lesquelles il croit, et cela vient du coeur.

Celui-ci et les personnes qui l'appuient, et j'estime être au nombre des partisans de ce projet de loi, cherchent à éviter que d'autres personnes soient tuées. Le député cherche à éviter l'hécatombe sur nos routes et dans nos villes. Il cherche à épargner des vies. C'est l'essence même de ce projet de loi.

Si vous me permettez une petite digression, je vous rappelle que l'on a justifié tout le projet de loi C-68 concernant les armes à feu en disant que si ce gâchis législatif d'un milliard de dollars permettait de sauver ne serait-ce qu'une vie, ce serait de l'argent bien dépensé. C'est ce que l'on nous a dit: si cette mesure permet d'épargner une vie, elle est donc bonne. Si c'est là ce que pense le gouvernement, pourquoi n'appuie-t-il pas l'adoption de cette mesure législative, car elle permettra d'épargner des vies et d'éviter que des personnes soient sérieusement blessées.

Je sais que je suis un député du Nouveau Parti démocratique en Nouvelle-Écosse. Certains se demanderont sans doute pourquoi je chante les louanges de ce député. C'est parce que je sais qui il est et qu'il n'agit pas de façon frivole lorsqu'il présente de semblables mesures. Il se prépare bien.

Initiatives parlementaires

Je sais que cette mesure recueillera du soutien à l'échelle du pays. Nous savons que les Mothers Against Drunk Driving l'appuient. Nous savons que les associations de policiers, lorsqu'elles auront eu l'occasion d'assimiler cette information, l'appuieront. Nous savons que les procureurs généraux des diverses provinces l'appuient. Des députés d'autres partis appuient cette mesure parce qu'elle permettra d'épargner des vies. Pourquoi ne pas donner au système de justice un autre instrument qui permettra de dire à toute personne qu'elle ne devrait pas se livrer à des courses de rue?

Permettez-moi de vous lire le résumé de ce projet de loi:

Le texte modifie le Code criminel afin de qualifier les «courses de rue» de circonstance aggravante lors de la détermination de la peine à infliger à une personne reconnue coupable d'une infraction commise au moyen d'un véhicule à moteur en contravention avec l'article 220 (causer la mort par négligence criminelle), l'article 221 (causer des lésions corporelles par négligence criminelle), le paragraphe 249(3) (conduite dangereuse causant des lésions corporelles) ou le paragraphe 249(4) (conduite dangereuse causant la mort).

En outre, il prévoit que toute personne reconnue coupable d'une infraction à ces dispositions commise au moyen d'un véhicule à moteur qui était utilisé dans une course de rue au moment de sa perpétration est frappée d'une interdiction de conduire, peine à purger consécutivement à toute autre peine applicable en l'espèce.

La simple lecture du reste du résumé nous fournit les éléments nous convaincant d'appuyer ce projet de loi, si nous hésitions encore. En fait, les lois punissant la conduite en état d'ébriété au Canada sont devenues de plus en plus sévères avec le temps, mais pas assez aux yeux de certains. Je suis de ceux qui aimeraient voir ces lois devenir encore plus sévères.

Le projet de loi va passablement dans ce sens. Pourquoi ne pas recourir à cet instrument pour empêcher les courses de rue, pour donner à réfléchir à ces jeunes gens, ou à quiconque envisage de se livrer à une course de rue, et leur dire que s'ils cèdent à ce désir et si un incident survient ou s'ils se font attraper, telles seront les conséquences. J'estime que ce projet de loi est plein de bon sens.

Examinons maintenant l'aspect financier de ce projet de loi. Nous savons tous ce qu'il en coûte en soins de santé lorsque quelqu'un se blesse dans un accident de véhicule automobile. Si un tel accident peut être prévenu, déjà là nous économisons de l'argent. Qu'en est-il des frais d'assurance? Je suis certain que les compagnies d'assurance apprécieraient beaucoup ce genre de projet de loi, sachant très bien que si celui-ci réduit le nombre d'accidents, cela réduira le nombre de sinistres qu'elles auront à régler.

•(1405)

En fait, à tort ou à raison, ce projet de loi est associé aux nombreux jeunes qui participent à des courses de rue. J'ai également regardé l'émission spéciale de Radio-Canada sur cette question. Je crois que la Société Radio-Canada a fait un très bon travail en montrant ce qui arrive dans nos rues, notamment, tard le soir, dans des secteurs urbains où il n'y a personne, comme l'a dit mon collègue de Dauphin—Swan River.

En tant que députés, nous sommes ici pour tenir un tel débat et prendre des mesures. C'est exactement ce que le député de Surrey-Nord s'efforce de faire. Il cherche à susciter un débat et un dialogue, afin d'établir comment nous pourrions régler certains des problèmes que connaît le système judiciaire.

Telle est l'une des préoccupations qu'il a présentées. Nous devrions l'en féliciter et lui faire savoir que nous l'appuyons entièrement en cela. Si ce projet de loi sauve une seule vie, il est valable. Je m'attends à ce qu'il permette en fait de sauver des vies en grand nombre sur la route. Il permettrait à un grand nombre de personnes d'éviter de se faire blesser et favoriserait une utilisation plus raisonnable des rues que ce n'est actuellement le cas.

Je peux déclarer en toute honnêteté au député de Surrey-Nord qu'il dispose de mon plein appui. Je continuerai de travailler en collaboration avec lui, à la Chambre ou ailleurs, afin de faire la promotion de cette excellente initiative.

•(1410)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'appuyer le projet de loi C-338 qu'a proposé mon collègue de Surrey-Nord et qui modifie le Code criminel en ce qui concerne les courses de rue.

En abordant cette mesure législative, je suis à la fois attristé et préoccupé. D'une part, je suis préoccupé par un problème qui provoque la mort de jeunes Canadiens, d'un océan à l'autre et dans ma circonscription aussi bien sûr. D'autre part, je suis attristé de voir que le gouvernement ne s'en est absolument pas occupé.

Le projet de loi C-338 a été lu, la première fois, à la Chambre, le 11 décembre 2002. On se serait normalement attendu à ce qu'au cours des dix mois qui ont suivi, un député dans les rangs libéraux en aurait vu le mérite évident et aurait proposé d'apporter les modifications nécessaires au Code criminel.

Même si les libéraux avaient dormi lors de la présentation du projet de loi C-338 le 11 décembre dernier, on se serait attendu à ce qu'ils se réveillent le lendemain, lorsque l'honorable Norm Sterling, à l'époque ministre des Transports de l'Ontario, a déposé à l'assemblée législative ontarienne le projet de loi 241, Loide 2002 visant à accroître la sécurité et la mobilité sur les routes de l'Ontario.

Le projet de loi 241 proposait de sévir contre les courses de rue en retirant de la route les conducteurs dangereux et agressifs; pour ce faire, il proposait d'ajouter aux outils actuels des policiers deux autres moyens de répression, soit la mise à la fourrière du véhicule et le retrait du permis de conduire, pendant 48 heures dans les deux cas. Le gouvernement de l'Ontario ne pouvait faire davantage, car un gouvernement provincial ne peut pas modifier le Code criminel. Il faut que quelqu'un en cette Chambre prenne des mesures à cet effet.

Il importe de souligner la lenteur des progrès réalisés à la Chambre sous le gouvernement libéral. Le projet de loi C-338 a été rédigé en réaction à la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui, en février 2002, avait condamné deux conducteurs coupables de course de rue à deux ans moins un jour de détention virtuelle à domicile, trois ans de probation et cinq ans d'interdiction de conduire un véhicule, malgré le fait qu'ils avaient roulé à deux fois la vitesse permise et avaient tué une piétonne, Irene Thorpe, le 13 novembre 2000.

Dans une cause antérieure, un autre conducteur s'adonnant à la course de rue avait reçu une peine de quatre ans d'emprisonnement parce que son automobile avait frappé et tué un piéton, Jerry Kithithee, en juin 2000. La seule véritable différence entre les deux causes c'est que, dans le cas de Jerry Kithithee, le conducteur roulait un peu plus vite et avait brûlé un feu rouge.

Les Britanno-Colombiens et les Canadiens ne font pas ces distinctions. Si quelqu'un roule à deux fois la limite permise et participe à une course de rue avec une autre voiture, c'est déjà illégal, mais s'il tue quelqu'un, il doit être passible d'une peine plus sévère que la détention à domicile. Voilà l'essentiel du projet de loi C-338.

Si le gouvernement libéral savait prendre le pouls de la Colombie-Britannique, il aurait promptement réagi au tollé qui a accueilli la peine trop clémente imposée à ceux qui ont tué Irene Thorpe, et il aurait modifié le Code criminel dans le sens proposé dans le projet de loi C-338.

Initiatives parlementaires

Si le gouvernement libéral ne faisait pas la sourde oreille aux préoccupations de la Colombie-Britannique, il aurait modifié le Code criminel le 15 septembre 2002, au lendemain du jour où l'agent Jimmy Ng de la GRC, âgé de 31 ans, a été tué par un type qui faisait une course de rue et a embouti sa voiture de patrouille. Les libéraux auraient dû apporter cette modification, ne fût-ce que pour éviter que ce genre de drame ne se reproduise.

Si les libéraux avaient su réagir à la mort d'Irene Thorpe ou de l'agent Jimmy Ng, le projet de loi C-338 n'aurait pas été nécessaire.

Il y a pire. Lorsque le projet de loi a été lu pour la première fois, le gouvernement a décidé de continuer à dormir. Au lieu de prendre conscience du grave problème soulevé par le député de Surrey-Nord et l'opposition officielle et d'adopter la solution fort raisonnable proposée par le député, le gouvernement a préféré ne rien faire.

Comme les Canadiens s'en rendent rapidement compte, l'inaction du gouvernement entraîne souvent de graves conséquences. Dans le cas présent, des jeunes Canadiens, pour la plupart âgés de 18 à 21 ans, ont perdu la vie à cause de l'arrogance et de l'inaction des libéraux.

Selon les chiffres obtenus du Bureau des assurances de la Colombie-Britannique, dans cette seule province, 86 jeunes de 18 à 21 ans ont été tués en 2000-2001 dans des accidents de voiture causés pour la plupart par un excès de vitesse.

En Ontario, au cours des deux dernières années, plus de 17 personnes ont perdu la vie dans des accidents survenus à la suite de courses de rues. Selon les policiers, il y aurait plus de 20 000 chauffards de ce genre dans les rues de Toronto.

Même en Saskatchewan, les courses automobiles en pleine rue ont causé la mort de quatre personnes.

Au Manitoba, aucun décès n'a été enregistré, mais le nombre de condamnations pour courses de rue a doublé entre 1997 et 2001.

Les libéraux ont continué de fermer les yeux sur ce problème croissant, mais les provinces et les municipalités du pays ont décidé d'agir.

À Saskatoon, les policiers ont mis sur pied un programme connu sous le nom de Street Legal qui a recours à l'hippodrome du Saskatchewan International Raceway comme piste de course officielle.

À Edmonton, les policiers ont ouvert le Budweiser Motorsports Park au public le 9 septembre 2002 pour y tenir des courses. Les citoyens peuvent même se mesurer aux policiers. Voilà un autre effort qui vise à tenir les chauffards à l'écart des rues de la ville sans dépanneuse et sans contravention coûteuse.

La ville de Montréal permet également aux jeunes qui désirent réellement courser de le faire sur certaines pistes autorisées afin qu'ils ne mettent pas leur vie et celle des autres en danger.

• (1415)

Il y a trois semaines, plus précisément le 3 octobre, le solliciteur général de la Colombie-Britannique, Rich Coleman, a apporté des modifications draconiennes au programme d'immatriculation par étapes successives de sa province, en partie dans le but de faire obstacle aux courses de rue. En août 2003, son ministère a dévoilé les politiques et procédures de son programme de perfectionnement des conducteurs. On y définit les adeptes des courses de rue comme «des personnes qui s'adonnent à des courses à haute vitesse ou dangereuses dans des compétitions ou sur des voies publiques». Il est également prévu que les policiers pourront saisir tout véhicule utilisé dans une course de rue.

La police de la Saskatchewan jouit de pouvoirs semblables, qui lui sont conférés par le code de la route de cette province. À Regina, pendant la fin de semaine du 15 au 17 août dernier, les policiers ont saisi 12 véhicules ayant servi à des courses de rue et distribué 58 contraventions. Un candidat aux élections municipales dans cette ville a déclaré récemment que les courses de rue représentaient le principal problème dans son quartier.

Le phénomène des courses de rue préoccupe les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et, même si les provinces et les municipalités tentent de régler le problème, en se dotant bien souvent de programmes innovateurs, il reste que si Ottawa ne bouge pas de son côté, tout ce que peuvent faire les provinces, c'est suspendre des permis et saisir des véhicules. Il ne faudrait pas s'étonner alors que le problème des courses de rue persiste.

Mardi dernier, à Vancouver, les conducteurs de deux Subaru 2004 et d'un VUS Mercedes 1999 se sont livrés, côte à côte, à une course à près de 140 kilomètres-heure, jusqu'à ce qu'un des véhicules heurte le garde-fou de la bretelle de la rue Fir. Les conducteurs, deux hommes de 18 ans de Vancouver, et un homme de 21 ans de Richmond, ont reçu des contraventions pour excès de vitesse, ils ont vu leur permis suspendu, sur-le-champ, pour 15 jours, et leur véhicule, remorqué. Cette année, la police de Vancouver a suspendu les permis de conduire de huit conducteurs qui se sont livrés à des courses de rue et qui ont commis des excès de vitesse.

À moins que le projet de loi C-338 ne soit adopté, des courses comme celle dont nous avons été témoins mardi dernier se poursuivront, car les adeptes des courses de rue ne voient aucune intervention de la part du gouvernement fédéral. En fait, en septembre, les médias ont signalé trois cas très médiatisés de courses de rue, dont deux ayant causé la mort.

Le 29 septembre, un individu trouvé coupable d'avoir été au volant d'une des voitures impliquées dans une course de rue fatale qui a tué un jeune de 17 ans, Payam Yaghoobi, en février 2001, a été condamné à huit mois de détention dans un établissement pour adolescents et à quatre mois de surveillance dans la collectivité. Le conducteur du deuxième véhicule impliqué dans cette course de rue avait déjà été condamné à trois années de probation et à neuf mois de détention à domicile après avoir été trouvé coupable de conduite dangereuse ayant causé la mort.

Le 27 septembre, à Vernon, pour avoir participé à une course de rue où la vitesse des véhicules, partis d'un feu rouge, a atteint 120 kilomètres à l'heure, un jeune homme de 19 ans de Kamloops a perdu sa voiture, qui lui a été confisquée, et son permis de conduire, qui a été suspendu.

Le 4 septembre, deux chefs d'accusation de conduite dangereuse ayant causé la mort ont été portés contre Ariel Lipovetzky. Daniel Kordis et Michael Mizun, tous deux âgés de 16 ans, ont perdu la vie le 11 juillet dans un accident survenu à Mississauga. Le conducteur a perdu la maîtrise de son véhicule, qui a franchi deux voies et a percuté un arbre.

Franchement, la façon dont le Code criminel est rédigé, à moins que le projet de loi C-338 ne soit adopté, les courses de rue continueront d'être traitées comme de simples violations du code de la route provincial, sauf en cas de décès ou de blessures graves. Si nous voulons vraiment nous attaquer à ce problème, nous devrions inciter les villes comme Edmonton, Saskatoon et Montréal à offrir aux jeunes conducteurs des pistes de course sécuritaires et adopter le projet de loi C-338.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-338 tend à qualifier les courses de rue de circonstance aggravante lors de la détermination de la peine à infliger à une personne reconnue coupable de négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles ou la mort ou encore de conduite dangereuse ayant causé des lésions corporelles ou la mort, aux termes des articles 220 et 221 et des paragraphes 249(3) et 249(4) du Code criminel.

Il prévoit également que toute personne reconnue coupable d'une infraction dans ce genre de circonstances sera frappée d'une interdiction de conduire partout au pays, peine à purger consécutivement à toute autre peine applicable en l'espèce. Les auteurs d'une première infraction perdraient leur permis de conduire pour une période d'un à trois ans; les auteurs d'une deuxième infraction, pour une période de deux à cinq ans; et les auteurs d'infractions subséquentes pourraient perdre leur permis pour une période minimale de trois ans et pourraient même ne plus jamais le récupérer.

L'interdiction de conduire prévue par le projet de loi C-338 n'est pas toujours aussi sévère que celle prévue par les normes provinciales, mais elle s'applique à l'échelle nationale, de façon à ce que, pendant la durée de l'interdiction, les chauffards reconnus coupables de course de rue dans une province ne puissent se livrer à leur sport favori ailleurs au Canada. Le projet de loi C-338 est équilibré, bien pensé et nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens.

Le gouvernement n'a pas réagi à la légèreté de la peine imposée aux assassins d'Irene Thorpe en février 2002. Il n'a pas levé un doigt à l'occasion de la mort, le 14 septembre 2002, de l'agent de la GRC Jimmy Ng tué par un chauffard. Il ne s'est pas réveillé quand ce projet de loi a été présenté le 11 décembre 2002, ni quand le gouvernement de l'Ontario a déposé une mesure législative portant sur les courses de rue le lendemain même, soit le 12 décembre 2002.

Pendant que le gouvernement dormait, une centaine de jeunes Canadiens âgés de 18 à 21 ans se sont tués dans des courses de rue en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario, terrorisant les Canadiens et faisant d'innombrables blessés.

Il est temps que le gouvernement se réveille et prenne conscience de la nécessité de collaborer avec les provinces et les municipalités pour faire échec au problème des courses de rue, et adopte le projet de loi C-338 afin que nos rues soient à nouveau sans danger pour les jeunes chauffeurs et pour ceux qui partagent la route avec eux.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par mon collègue et voisin, le projet de loi C-338 sur les courses de rue.

Je ne répéterai pas ce que d'autres ont dit avant moi, mais j'expliquerai en quoi consistent les courses de rue. Ce phénomène n'est apparemment pas nouveau. Mais il existe en ce moment. Certains films comme *Grease*, entre autres, permettent de constater qu'il existe depuis un certain temps déjà. Ce qui, en revanche, diffère sensiblement de nos jours dans les courses de rue, ce sont les voitures et les attitudes. Dans le monde d'aujourd'hui, un certain nombre de jeunes ont peut-être un peu trop d'argent, un peu trop de loisir et très peu de considération pour les gens qui ne font pas partie de leur propre cercle d'amis.

Pour pouvoir mettre fin à cette situation, il faudrait beaucoup plus que ce projet de loi. Je crois que ce que mon collègue cherche à faire comprendre, c'est que, lorsque ce genre d'activité a lieu et que les tribunaux et la police veulent punir les contrevenants, les tribunaux doivent pouvoir s'attaquer plus sérieusement à ce problème.

Nous devons envoyer un message à nos jeunes, à savoir que s'ils veulent faire de la course automobile, ils devraient le faire dans un endroit réservé pour des véhicules de course et comportant des dispositifs de sécurité en place au cas où un incident se produirait. Cela les sortirait d'une situation où des personnes innocentes pourraient être blessées ou tuées.

Vancouver a eu plus que sa juste part d'incidents où des jeunes, habituellement en soirée, se rassemblent à des endroits convenus à l'avance, où ils courent les uns contre les autres dans des rues de la ville où se fait la circulation ordinaire. Les jeunes, en général, n'ont pas l'expérience leur permettant de gérer les situations dans lesquelles ils se retrouvent et, parfois, ils perdent la maîtrise du volant. Ces situations sont dangereuses, non seulement pour eux-mêmes et leurs passagers, mais aussi pour les gens qui, par hasard, traversent justement la rue, marchent sur un trottoir ou qui conduisent leur propre voiture et qui, de manière fortuite, se trouvent sur le parcours de ces voitures.

Je suis également assez préoccupé par le fait que dans certaines situations, même si on confisque les voitures et donc même s'il y a un prix financier aux courses dans les rues, il y a quelque chose qui n'a pas été dit: de manière générale, ces voitures confisquées sont rendues à la famille, habituellement parce que ce sont les parents qui possèdent la voiture. Donc, on ne retire pas les voitures et on ne les confisque pas pour de longues périodes de temps.

La peine infligée à ces adolescents est l'assignation à résidence pendant quelques mois, ou une ordonnance de probation et l'obligation de se présenter devant un agent de probation. À en juger par les incidents mentionnés plus tôt, un grand nombre de ces adolescents, qui ont un comportement qui mène à ce problème, ne tiennent absolument pas compte du fait qu'ils n'ont plus de permis de conduire et qu'ils sont en probation. Ils reprennent le volant sans permis de conduire et la police les arrête de nouveau pour vitesse excessive. Il faut imposer des peines plus sévères aux conducteurs irresponsables qui croient pouvoir bafouer la loi et les ordonnances de la cour.

Il faut envoyer un message plus convaincant à ces adolescents, mais la police ne peut être utile à cet égard. Les policiers font tout leur possible. Ils ont accru le nombre de voitures de police banalisées qui sont munies de caméras vidéo, afin d'enregistrer les activités des conducteurs pour les présenter en preuve au tribunal. Tous les détachements de la région, du moins en Colombie-Britannique, sont dotés de nouvelles sections radar. Ils vont se procurer d'autre matériel, comme des bandes cloutées, afin de pouvoir immobiliser les véhicules qui roulent à une vitesse excessive. Cependant, à moins que les tribunaux ne donnent suite aux activités policières, comment pourrions-nous envoyer à ces adolescents un message dont ils se souviendront?

● (1420)

J'ai lu des articles où l'on parle de la création de pistes pour ce type de courses en Ontario. Il y en a une à Mission, en Colombie-Britannique, où l'on peut s'adonner à ces courses dans un environnement sécuritaire. Ce n'est pas que ces adolescents ne peuvent pas se défouler quelque part, c'est qu'ils se fichent de la sécurité, non seulement de la leur, mais de celle des autres quand ils se comportent en chauffards dans les rues des villes. Il faudra décupler les efforts si l'on en juge par ce que le gouvernement se montre prêt à faire.

Initiatives parlementaires

Mon collègue de Surrey-Nord a donné une raison tout à fait logique pour expliquer son initiative. Il a parlé longuement de l'appui que lui ont donné toutes les provinces. Pourtant, parce que le gouvernement n'a pas eu l'idée de ce projet de loi qui n'en est pas un d'initiative ministérielle, il trouvera le moyen de ne pas l'appuyer.

Honnêtement, je commence à en avoir assez de l'attitude des libéraux. Le Parti libéral n'est pas le dépositaire de toutes les bonnes idées et il est temps qu'il accepte cette vérité.

Si les libéraux prennent délibérément une question comme celle-ci et trouvent une raison quelconque, qui n'est absolument pas pertinente, pour ne pas appuyer le concept, ils devraient proposer quelque chose de mieux. S'ils n'aiment pas les peines minimales ou s'ils ne veulent pas ceci ou cela, alors pourquoi ne proposent-ils pas des amendements ou ne trouvent-ils pas une autre façon d'appliquer ce concept sous une meilleure forme?

Je crois que les Canadiens veulent des peines minimales. Ils en ont assez de voir les tribunaux ne pas tenir compte des sentiments qu'ils éprouvent à l'égard de leurs lois et de ce qu'elles devraient être. Je ne crois pas que les Canadiens veuillent que les jeunes qui se font prendre à faire des courses de rue soient reconnus coupables de conduite dangereuse. Pour ce qui est de causer des lésions corporelles ou la mort, c'est une autre paire de manches.

Avec la conduite dangereuse, les Canadiens ne veulent pas qu'on jette les jeunes en prison ad vitam aeternam. Cependant, ils veulent une peine assez sévère pour que les jeunes ne récidivent pas. Les Canadiens veulent que ces jeunes voient que ce n'est pas un jeu. C'est un acte criminel, et il y a un prix à payer.

Je regrette que les libéraux ne semblent pas penser que les Canadiens ont le droit de se soucier de la situation. C'est cependant

le cas. Les Canadiens savent que la prochaine fois qu'ils circuleront dans les rues d'une ville, il se pourrait que leur véhicule soit victime d'un accident et qu'un de leurs proches soit tué, un accident causé par des jeunes faisant des courses en pleine rue sans aucun égard pour les autres utilisateurs de la voie publique.

Cette situation inquiète les Canadiens, et le gouvernement libéral devrait aussi s'en inquiéter.

Si les libéraux se préoccupent de la forme du projet de loi, ils ne doivent tout de même pas le rejeter simplement parce qu'ils n'en sont pas les auteurs. Le gouvernement devrait collaborer à le remanier pour que tous le jugent acceptable. Je me permet de supposer que la plupart des partis de l'opposition appuieraient le projet de loi. Au lieu de le rejeter carrément, reformulons-le pour que le gouvernement le juge acceptable.

Nous devons nous assurer que nous le faisons pour protéger non seulement les Canadiens, mais les jeunes que cette activité dangereuse commence à intéresser. Faisons en sorte que le message que nous leur transmettons soit convaincant afin de décourager ce type de comportement.

• (1425)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Activité physique et sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PC
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner.....	Kelowna	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît.....	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface.....	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat.....	Alberta	AC
Sorenson, Kevin.....	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant ..	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline.....	Longueuil.....	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines.....	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul.....	Huron—Bruce.....	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	AC
Stoffer, Peter.....	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.....	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique ...	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew.....	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor.....	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic.....	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis..	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette.....	Saint-Bruno—Saint-Hubert.....	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph.....	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale ...	Essex.....	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances ..	Oak Ridges.....	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC
VACANCE	Ottawa Centre.....	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter.....	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre.....	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Activité physique et sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Lablanc, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 24 octobre 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Anita Neville
Maurice Vellacott

Gérard Binet	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Gary Schellenberger	(16)
Serge Cardin	John Godfrey	Yvan Loubier	Benoît Serré	
David Chatters	Charles Hubbard	Pat Martin	Guy St-Julien	
Stan Dromisky				

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	James Rajotte
David Anderson	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
Gérard Asselin	Reed Elley	Gerald Keddy	John Reynolds
André Bachand	Ken Epp	Jason Kenney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Paul Forseth	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Ghislain Fournier	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Randy White
Joe Clark	John Herron	Lorne Nystrom	Ted White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	André Harvey	Deepak Obhrai	(18)
Murray Calder	Art Eggleton	Francine Lalonde	Charlie Penson	
Aileen Carroll	Mark Eyking	Keith Martin	Karen Redman	
Bill Casey	John Harvard	Alexa McDonough		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rob Anders	Claude Duplain	Gary Lunn	Yves Rocheleau
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Benoît Sauvageau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	Peter MacKay	Gary Schellenberger
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Gurbax Malhi	Hélène Scherrer
Claude Bachand	Raymonde Folco	John Maloney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Raymond Simard
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Pat Martin	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Brian Masse	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Eugène Bellemare	Gurmant Grewal	Grant McNally	Bob Speller
Leon Benoit	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Bernard Bigras	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Richard Harris	James Moore	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Myron Thompson
Scott Brison	John Herron	Lorne Nystrom	Vic Toews
Andy Burton	Grant Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Chuck Cadman	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Rick Casson	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Joseph Volpe
David Chatters	Betty Hinton	Beth Phinney	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	David Price	Randy White
Paul Crête	Dale Johnston	James Rajotte	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Scott Reid	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mark Eyking

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Raymond Simard

Bill Blaikie	Pat O'Brien	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Charlie Penson			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Gurbax Malhi	Beth Phinney	(8)
Bill Casey	Karen Kraft Sloan	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gérard Binet
Rick Borotsik
Rick Casson
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Howard Hilstrom

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Paul Harold Macklin
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Raymonde Folco
Art Hanger
Sophia Leung

Inky Mark
Pat Martin
Grant McNally

John O'Reilly
Massimo Pacetti
Yves Rocheleau

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
David Price
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Shawn Murphy
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Christian Jobin
Philip Mayfield
Val MeredithJoe Peschisolido
Jim Peterson
Judy SgroGreg Thompson
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell DayBev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonRahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James RajotteScott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: Jay Hill
David Price

Rob Anders
Claude Bachand
Robert Bertrand
Bill Blaikie

Cheryl Gallant
Ivan Grose
Dominic LeBlanc

Joe McGuire
Anita Neville
Lawrence O'Brien

Janko Peric
Louis Plamondon
Elsie Wayne

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Wendy Lill
Yvan Loubier

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Dan McTeague
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
John O'Reilly
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Carmen Provenzano
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Rose-Marie Ur
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Vice-président:

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Judi Longfield	Vice-présidents:	Eugène Bellemare Brian Pallister	
Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Marcel Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Sébastien Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Monte Solberg
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	John Godfrey	Inky Mark	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Keith Martin	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Pat Martin	Greg Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Philip Mayfield	Myron Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Grant McNally	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Stephen Harper	Réal Ménard	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Val Meredith	Alan Tonks
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Judy Wasylcia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Paul Crête	Jay Hill	Anita Neville	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Dick Proctor	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président:	John Godfrey	Vice-président:		
Norman Doyle	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	(9)
John Finlay	Ovid Jackson	Anita Neville	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:		Vice-président:		
Eugène Bellemare	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Carolyn Bennett	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Madeleine Dalphond-Guiral				

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin

Sébastien Gagnon
John Herron
Joe Jordan

Rick Laliberte
Gary Lunn
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
David Price
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Monte SolbergScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRichard Harris
Rahim Jaffer
Sophia Leung
Maria MinnaShawn Murphy
Pierre Paquette
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman DoyleJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. PerronJoe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitzkreuz	Christian Jobin	John Maloney	Pat O'Brien	(18)
Sarmite Bulte	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Derek Lee	Inky Mark	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Lorne Nystrom		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Alexa McDonough	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Paddy Torsney
Rick Casson	Loyola Hearn	Lynn Myers	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Deepak Obhrai	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	David Pratt	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: Hedy Fry

Vice-présidents: Libby Davies
Paddy Torsney

Chuck Cadman	Richard Marceau	Inky Mark	(6)
--------------	-----------------	-----------	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	John Reynolds
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gary Schellenberger
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Paul Forseth	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Greg Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Myron Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Vic Toews
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Suzanne Tremblay
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Comartin	Howard Hilstrom	Louis Plamondon	John Williams
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Réal Ménard	David Price
Eugène Bellemare	Yvon Godin	Bob Mills	James Rajotte
Chuck Cadman	John Harvard	James Moore	Gerry Ritz
John Cannis	Jay Hill	Shawn Murphy	Monte Solberg
John Cummins	Dale Johnston	Anita Neville	Paul Szabo
Madeleine Dalphond-Guiral	Diane Marleau	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Bill Matthews	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepolo	John McKay	Beth Phinney	Maurice Vellacott
Stan Dromisky	Dan McTeague	Jerry Pickard	

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams Mauril Bélanger	Gurmant Grewal Walt Lastewka	Judi Longfield	John Williams	(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Walt Lastewka	Vice-président:	Judi Longfield	
Reg Alcock Mauril Bélanger	Bonnie Brown Joe Fontana	Andy Scott Tom Wappel	John Williams	(9)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Paul Szabo	
Carolyn Bennett Leon Benoit Joe Clark Roy Cullen	Ken Epp Raymonde Folco Robert Lanctôt	Derek Lee Pat Martin Massimo Pacetti	Gilles-A. Perron Judy Sgro Tony Tirabassi	(16)

Membres associés

Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Rick Borotsik Garry Breitzkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Paul Crête John Cummins Libby Davies Stockwell Day Odina Desrochers Norman Doyle John Duncan	Reed Elley Brian Fitzpatrick Liza Frulla Christiane Gagnon Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer	Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Brian Masse Philip Mayfield Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Pierre Paquette Charlie Penson Dick Proctor	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Gary Schellenberger Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich
---	---	--	---

SOUS-COMITÉ RELATIF AU BUREAU DU COMMISSAIRE À LA VIE PRIVÉE

Président:		Vice-président:		
Joe Clark Libby Davies	Paul Forseth Robert Lanctôt	Derek Lee Massimo Pacetti	Judy Sgro Paul Szabo	(8)

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ CONCERNANT LES DÉNONCIATEURS

Président:

Vice-président:

Carolyn Bennett	Ken Epp	Robert Lanctôt	Massimo Pacetti	(8)
Joe Clark	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Clifford Lincoln

Vice-présidents:

Jim Abbott
John Harvard

Carole-Marie Allard	Liza Frulla	James Lunney	Alex Shepherd	(16)
Paul Bonwick	Christiane Gagnon	Dennis Mills	Caroline St-Hilaire	
Sarmite Bulte	Wendy Lill	Gary Schellenberger	Chuck Strahl	
R. John Efford				

Membres associés

Diane Ablonczy	Libby Davies	Rahim Jaffer	Scott Reid
Rob Anders	Stockwell Day	Dale Johnston	John Reynolds
David Anderson	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Reed Elley	Robert Lanctôt	Werner Schmidt
Rex Barnes	Ken Epp	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Paul Forseth	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Inky Mark	Larry Spencer
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Philip Mayfield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Bob Mills	Maurice Vellacott
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Judy Wasylcyia-Leis
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	David Price	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	Dick Proctor	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
R. John Efford
Reed Elley

Georges Farrah
Ghislain Fournier
Loyola Hearn

Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Jean-Yves Roy
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Marlene Catterall	Joe Jordan	Lynn Myers	Jacques Saada	(16)
Rodger Cuzner	Gerald Keddy	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	
Yvon Godin	Judi Longfield	John Reynolds	Werner Schmidt	
Michel Guimond				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Gary Lunn	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Gary Schellenberger
André Bachand	Ken Epp	Peter MacKay	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Elsie Wayne
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
Joe Clark	Jay Hill	David Price	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Dick Proctor	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Libby Davies			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Yvon Godin	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(7)
Gerald Keddy	David Price			

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Yvon Godin	Gerald Keddy	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Michel Guimond				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky
Réal MénardGilbert Barrette
Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot CastonguayBrenda Chamberlain
Hedy Fry
Grant HillBetty Hinton
Karen Kraft Sloan
Rob MerrifieldSvend Robinson
Hélène Scherrer
Greg Thompson

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell DayBev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim JafferDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	(16)
Rex Barnes	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Yolande Thibeault	
Bev Desjarlais	Stan Keyes	Pat O'Brien	Lynne Yelich	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	John Reynolds
Reg Alcock	Reed Elley	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Gérard Asselin	Paul Forseth	Gary Lunn	Judy Sgro
André Bachand	Ghislain Fournier	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	John Maloney	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Roger Gaudet	Inky Mark	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Guy St-Julien
Rick Borotsik	Peter Goldring	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Peter Stoffer
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Dick Proctor	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président:

Vice-président:

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS (PROJET DE LOI C-38)

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Gilbert Barrette	Hedy Fry	Richard Marceau	Réal Ménard	(13)
Mauril Bélanger	Dominic LeBlanc	Inky Mark	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Derek Lee			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Yves Morin

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Wendy Lill

Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Carol Skelton
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
James Kelleher

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney

Pat Martin
John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Activité physique et sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 24 octobre 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés

Projet de loi C-50. Étape du rapport.....	8705
M. Pagtakhan.....	8705
Motion d'approbation.....	8705
Adoption de la motion.....	8705
Troisième lecture.....	8705
Mme Gallant.....	8707
M. Laframboise.....	8707
M. Borotsik.....	8707
Mme Meredith.....	8707
M. Hearn.....	8707
M. Stoffer.....	8708
M. Proctor.....	8708
Mme Gallant.....	8708
M. Pagtakhan.....	8709
M. Stoffer.....	8710
M. Fitzpatrick.....	8710
M. Szabo.....	8711

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Prix Paul Martin père

M. Tirabassi.....	8711
-------------------	------

Les affaires étrangères

M. Cadman.....	8711
----------------	------

Le Service correctionnel du Canada

M. Bélanger.....	8712
------------------	------

Les Forces canadiennes

M. Pratt.....	8712
---------------	------

Les sciences et la technologie

Mme Gallant.....	8712
------------------	------

La Journée des Nations Unies

M. Bryden.....	8712
----------------	------

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain

Mme Bourgeois.....	8712
--------------------	------

La communauté islamique de la région métropolitaine de Toronto

Mme Sgro.....	8713
---------------	------

L'agriculture

M. Vellacott.....	8713
-------------------	------

Le gouvernement libéral

Mme Thibeault.....	8713
--------------------	------

Le Parti conservateur

M. Mark.....	8713
--------------	------

La Journée des Nations Unies

Mme Leung.....	8713
----------------	------

L'Imprimerie Dumaine

M. Loubier.....	8714
-----------------	------

Le premier ministre du Canada

M. Grose.....	8714
---------------	------

Les affaires autochtones

M. Proctor.....	8714
-----------------	------

La Semaine de la petite entreprise

Mme Bulte.....	8714
----------------	------

La justice

M. Pallister.....	8714
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

L'éthique

M. MacKay.....	8715
M. Manley.....	8715
M. MacKay.....	8715
M. Manley.....	8715
M. MacKay.....	8715
M. Manley.....	8715
Mme Skelton.....	8715
M. Manley.....	8715
Mme Skelton.....	8715
M. Manley.....	8715

La péréquation

Mme St-Hilaire.....	8716
M. Manley.....	8716
Mme St-Hilaire.....	8716
M. Manley.....	8716

Les transports

M. Guimond.....	8716
M. Collenette.....	8716
M. Guimond.....	8716
M. Boudria.....	8716

L'éthique

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	8716
M. Manley.....	8717
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	8717
M. Manley.....	8717

Les transports

M. Blaikie.....	8717
M. Collenette.....	8717

Les marchés publics

M. Blaikie.....	8717
M. Mitchell.....	8717

Les nominations gouvernementales

M. Epp.....	8717
M. Manley.....	8717

La santé

Mme Picard.....	8717
M. Manley.....	8718
Mme Picard.....	8718
M. Manley.....	8718

Les transports

M. Gouk.....	8718
M. Collenette.....	8718
M. Gouk.....	8718

M. Collenette.....	8718
L'éthique	
M. Bigras.....	8718
M. Mitchell.....	8718
M. Bigras.....	8718
M. Manley.....	8718
L'industrie du transport aérien	
M. Moore.....	8719
M. Collenette.....	8719
M. Moore.....	8719
M. Collenette.....	8719
L'agriculture	
M. Cullen.....	8719
M. Vanclief.....	8719
M. Borotsik.....	8719
M. Vanclief.....	8719
M. Borotsik.....	8720
M. Vanclief.....	8720
M. Stoffer.....	8720
M. Vanclief.....	8720
Les relations canado-américaines	
M. Masse.....	8720
M. Easter.....	8720
Les affaires autochtones	
M. Duncan.....	8720
M. Hubbard.....	8720
M. Duncan.....	8721
M. Hubbard.....	8721
L'agriculture	
Mme Girard-Bujold.....	8721
M. Vanclief.....	8721
Mme Girard-Bujold.....	8721
M. Vanclief.....	8721
Le commerce	
M. Fitzpatrick.....	8721
M. Pettigrew.....	8721
M. Fitzpatrick.....	8721
M. Pettigrew.....	8722
La coopération internationale	
Mme Thibeault.....	8722
M. Harvey.....	8722
L'imposition	
M. Burton.....	8722
M. Manley.....	8722
L'énergie	
M. Burton.....	8722
M. Vanclief.....	8722
Le pont Jacques-Cartier	
M. Laframboise.....	8722
M. Collenette.....	8722
Les chantiers navals	
M. Proctor.....	8723
M. Manley.....	8723

Recours au Règlement	
Le Commissariat à la protection de la vie privée— Décision de la présidence	
Le Président.....	8723

AFFAIRES COURANTES

Questions orales	
M. Owen (Vancouver Quadra).....	8724
Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Sgro.....	8724
Les comités de la Chambre	
Les transports	
M. Comuzzi.....	8724
Pétitions	
Le registre des armes à feu	
M. Reid.....	8724
La recherche sur les cellules souches	
M. Reid.....	8724
La liberté de religion	
M. Reid.....	8724
Le mariage	
Mme Sgro.....	8725
Recours au Règlement	
Présentation de rapports de comités	
M. Guimond.....	8725
Pétitions	
Le mariage	
M. Myers.....	8725
La pornographie juvénile	
M. Tirabassi.....	8725
Postes Canada	
M. Tirabassi.....	8726
Le mariage	
M. Comuzzi.....	8726
M. Szabo.....	8726
L'industrie du boeuf	
Mme Yelich.....	8726
Questions au <i>Feuilleton</i>	
Mme Sgro.....	8726

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	
Projet de loi C-50, Troisième lecture.....	8727
M. Laframboise.....	8727
M. Szabo.....	8729
M. Saada.....	8729
M. Duncan.....	8730
M. Stoffer.....	8730
M. Borotsik.....	8730
M. Grose.....	8732
M. Stoffer.....	8733
M. Szabo.....	8733
M. Stoffer.....	8733
M. Duncan.....	8734
M. Szabo.....	8735

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

M. Cadman.....	8735
Projet de loi C-338. Deuxième lecture.....	8735
M. Laframboise.....	8738
M. Macklin.....	8739

M. Mark.....	8739
M. Stoffer.....	8740
M. Moore.....	8741
Mme Meredith.....	8743

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**